## MAIRIE DE PARIS



### Mairie du 15<sup>ème</sup> arrondissement Direction Générale des Services

P.V. N° 09/XV/2008

CONSEIL DU 15 ème ARRONDISSEMENT

Lundi 17 Novembre 2008

#### -Transcription des débats-

#### Sont présents :

Mes dames et Messieurs Gilles Alayrac, José Baghdad, Claude Barrier, Catherine Bessis, Pascale Bladier-Chassaigne, Jean-Marc Boulenger-de-Hauteclocque, Catherine Bruno, Anne-Charlotte Buffeteau, Grégory Canal, Sylvie Ceyrac, Joëlle Chérioux, Guy Coudert, Daniel-Georges Courtois, Gérard d'Aboville, Claude Dargent, Claire de Clermont-Tonnerre, Pascale de Zordi, Jean-Raymond Delmas, Alain Destrem, Louisa Ferhat, Vincent Flouquet, Ghislène Fonlladosa, Gérard Gayet, Valérie Giovannucci, Anne Hidalgo, Jean-Manuel Hue, Fatima Lalem, Jean-François Lamour, Franck Lefevre, Jérôme Loriau, Corinne Lucas, Grégoire Lucas, Françoise Malassis, Jacqueline Malherbe, Catherine Margueritte, Hubert Martinez, Jean-Baptiste Menguy, Philippe Mouricou, Marie-Hélène Piétranico, Géraldine Poirault-Gauvin, Fabrice Rousseau, Isabelle Roy, Véronique Sandoval, Gérard Sarracani, Anne Tachène, Marie Toubiana.

#### Sont absents et excusés :

Madame et Monsieur Pierre Charon (pouvoir à Daniel-Georges Courtois), Hélène Macé-de-Lépinay (pouvoir à Géraldine Poirault-Gauvin).

#### Sont absents:

Madame et Monsieur Mathieu Blin, Agnès de Fressenel.

≈≈≈

Monsieur le Maire : Nous allons commencer la séance de notre Conseil avec tout d'abord la désignation des secrétaires de séance : Anne-Charlotte Buffeteau et Philippe Mouricou.

J'ai le pouvoir de Madame Macé de Lépinay pour Madame Poirault-Gauvin.

Ensuite nous passons à l'adoption du procès-verbal du Conseil d'arrondissement en présence du CICA. Y a-t-il des observations ? Merci.

Je tiens à vous informer que nous n'avons pu retranscrire à temps le procèsverbal du Conseil d'arrondissement du 13 octobre parce que justement il y avait celui du CICA à rédiger, et que dans le même temps les services de la Mairie ont beaucoup à faire notamment en raison de l'organisation des élections prud'homales. Mais ce procès-verbal vous sera évidemment transmis avec l'ordre du jour de notre prochaine séance. Merci.

Maintenant vient l'adoption de l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement du  $15^{\grave{e}^{me}}$  en présence du CICA du mardi 16 décembre. Pour l'ordre du jour, Monsieur Sarracani.

**Gérard Sarracani**: Monsieur le Maire, chers collègues, notre Maire a reçu trois propositions d'ordre du jour pour le Conseil d'arrondissement en présence du CICA le 16 décembre prochain:

- La première en date du 27 octobre, émane de M. Rondeau, Président de l'association « Aménagement Population du  $15^{\rm ème}$  arrondissement » : il aimerait avoir une information du Maire de Paris sur les travaux prévus à l'hôpital Necker.
- La seconde a été adressée le 29 octobre par Madame Thérèse Ledray, Vice-présidente et déléguée dans le  $15^{\grave{e}me}$  de l'association des droits du piéton : elle concerne la sécurité des déplacements des piétons et l'accessibilité dans notre arrondissement.
- Enfin, Madame Claude Philippe, au titre de l'association « Information, défense, action, retraite » propose dans un courrier du 15 octobre que l'ordre du jour porte sur la question suivante : comment aménager les nouvelles structures d'accueil pour les personnes âgées et retraitées tenant compte de l'évolution démographique.

J'observe tout d'abord que les dispositions de l'article 29 de notre règlement intérieur relatif aux relations avec les associations ont été parfaitement respectées puisque les associations du CICA ont bien notifié par écrit au Maire d'arrondissement, huit jours avant la date fixée pour le prochain CA CICA, le ou les sujets sur lesquels elles souhaitent débattre.

S'agissant du choix de l'ordre du jour de ce *CA CICA*, je considère que la proposition de l'association « les droits du piéton » devrait être retenue pour les raisons suivantes :

Le sujet des travaux prévus à l'hôpital Necker sera évoqué d'une part lors d'une réunion de concertation le 3 décembre et d'autre part à l'occasion du conseil de quartier concerné le 17 décembre. Monsieur Rondeau, le président de l'association « AP15 » a été informé de ces réunions et il est d'accord pour retirer sa proposition d'ordre du jour.

Quant à la proposition de Madame Philippe, que j'estime très intéressante, je considère qu'il conviendrait de la retenir pour un prochain *CA CICA* en 2009 lorsque nous disposerons de toutes les informations nécessaires à propos des projets de création de structures d'accueil pour les personnes âgées et retraitées dans notre arrondissement.

Monsieur le Maire: Merci. Est-ce que vous êtes d'accord sur la proposition de Monsieur Sarracani? Donc, je fais voter sur la sécurité des déplacements piétons et l'accessibilité. Qui est pour? Qui est contre? Unanimité. Merci.

Alors maintenant point  $N^{\circ}$  4 qui est l'adoption du budget primitif 2009 de la Mairie du  $15^{\grave{e}^{me}}$ .

Jean-François Lamour: Monsieur le Maire, il y a quelques semaines, lors de la précédente séance du Conseil de Paris, nous avons appris la décision du Maire de Paris d'augmenter, de façon particulièrement sensible, les taxes locales de plus de 9 %, auxquelles s'additionne, dès l'année prochaine, une nouvelle taxe foncière départementale de 3 %, ce qui va faire pour un certain nombre de propriétaires de leur appartement une hausse que je qualifie plus que sensible, que nous avons même définie comme une sorte de coup de massue, de près de 40% d'augmentation par rapport à cette année.

Alors, Monsieur le Maire, on était en droit de s'attendre au travers de la présentation de l'Etat Spécial pour le 15<sup>ème</sup> d'un Etat Spécial qui correspondait à vos attentes. Or, que voyons-nous, un Etat Spécial, en tout cas un projet en

baisse de 2 %. Alors c'est une sorte de double peine qui est imposée aujourd'hui aux habitants du  $15^{\grave{e}me}$ , non seulement les propriétaires et ceux qui paient des taxes, vont voir ces taxes augmenter de façon très sensible et puis, très clairement, pour les locataires, il ne faut pas imaginer un instant que les propriétaires de ces appartements ne vont pas répercuter d'une façon ou d'une autre l'augmentation sensible de ces taxes immédiatement, dès que cela sera possible, ils se verront appliquer ces augmentations.

Alors c'est une double peine car à la fois on augmente les impôts de façon très sensible et puis on donne moins de moyens au Maire d'arrondissement. Alors c'est vrai j'entendais l'autre fois Monsieur DARGENT nous expliquer que dans les arrondissements ce n'étaient que des avis consultatifs et qu'il ne valait vraiment pas la peine de travailler et de réfléchir dans les arrondissements mais la situation est bien celle-là aujourd'hui on applique, encore une fois, une sanction très lourde aux habitants du 15ème.

Monsieur le Maire vous aviez fait un certain nombre de propositions quant à cet Etat Spécial et il n'en est absolument rien puisque je le rappelle c'est une baisse de 2% aujour d'hui que nous subissons.

Alors c'est certainement dû à une imprévoyance du Maire de Paris et une mauvaise gestion, aucune évaluation des politiques municipales et, encore une fois aujour d'hui, on voit là les conséquences avec la présentation de cet Etat Spécial.

J'irai même plus loin, Monsieur le Maire, le Tribunal Administratif a rendu un avis il y a quelques jours condamnant la Ville de Paris qui avait siphonné lors de la précédence mandature, les moyens des Etats Spéciaux qui n'avaient pas été consommés et je crois que pour le 15 ème cela représente près d'un million d'euros qui ont été ainsi siphonnés et qui n'ont pas servi à améliorer le quotidien des habitants de notre arrondissement.

Alors Monsieur le Maire de Paris nous a fait l'éloge ce week-end des nuances et des compromis disait-il et bien vous en conviendrez aujourd'hui lors de la présentation de cet Etat Spécial, nous ne sommes ni dans la nuance, ni dans le compromis, mais bien dans le matraquage. Nous vous demandons donc effectivement de faire en sorte que cet Etat Spécial soit à la hauteur de nos ambitions. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Madame Hidalgo.

Anne Hidalgo: Merci Monsieur le Maire.

Je vois que Monsieur Jean-François Lamour a toujours, lui, le sens de la nuance et donc je vais reprendre quelques éléments pour présenter cette délibération.

Donc les Etats Spéciaux, je rappelle de quoi il s'agit, il s'agit de dotations qui permettent aux arrondissements de fonctionner. Il y a trois dotations: la dotation d'animation locale qui connaît une augmentation de 5,36 % sur le budget 2009 par rapport au budget 2008, sachant qu'à l'intérieur de cette dotation d'animation locale, il y a une part qui augmente, l'animation locale à proprement parler de 13,37 % donc il ne s'agit pas d'une diminution, pour la dotation générale, il s'agit effectivement d'une diminution de 2,71 % par rapport au budget primitif 2008 parce qu'il y a des reports extrêmement importants.

Pour mémoire et pour information des habitants du 15 ème arrondissement qui suivent ce Conseil sur Internet et que je salue, il y a environ, pour ce qui concerne les crédits non consommés, 13,2 % des crédits non consommés à Paris qui émanent du 15 ème arrondissement. Donc vous parliez de bonne gestion, de mauvaise gestion, vous avez fait référence à un jugement du Tribunal Administratif qui a considéré non pas sur le fond, mais sur la forme, que la décision que le Maire de Paris avait prise de récupérer sur les budgets d'arrondissements les crédits non consommés par les Maires d'arrondissements était une décision qui posait un problème de forme simplement sur la signature de l'Adjoint qui n'était semble-t-il pas habilité, c'était Christian Sautter et le Maire aurait dû signer directement, mais ce jugement du Tribunal Administratif ne remet absolument pas en question le fait que le Maire de Paris avait la possibilité de récupérer les crédits non consommés pour bien évidemment les répartir, les redistribuer dans l'ensemble des arrondissements.

Et d'ailleurs, puisque vous parliez de mauvaise gestion, Monsieur le Maire, vous avez l'habitude maintenant de nous dire que vous êtes un jeune et nouvel élu, c'est quelque chose que vous rappelez de façon récurrente, je rappelle d'ailleurs que vous êtes élu depuis 24 ans et que vous étiez le Premier Adjoint de Monsieur Galy-Dejean, mais bon, don't act, il ne vous donnait pas une grande délégation, donc vous ne pouviez peut-être pas savoir qu'effectivement il y avait des crédits non consommés.

Mais quand on parle de bonne gestion et que Monsieur Lamour nous explique qu'il y avait un million d'euros, dit-il, siphonné mais un million d'euros de crédits non consommé pour le 15<sup>ème</sup> arrondissement, je me demande où se trouve le critère de bonne gestion.

Donc, mes Chers Collègues, ce budget, cet Etat Spécial que nous présentons aujour d'hui au vote du Conseil d'Arrondissement, permet bien évidemment à la Mairie d'arrondissement de fonctionner.

Je rappelle que sur la dotation générale qui permet notamment de financer le chauffage, l'achat des couches dans les crèches, etc, il est prévu que l'on inscrive dans la sincérité budgétaire ce qui est consommé et donc on tient compte du fait qu'il y a quand même beaucoup de reports et de crédits non consommés et que le  $15^{\text{ème}}$  arrondissement est un des moins bons arrondissements du point de vue des crédits non consommés et que si il y a un besoin lié par exemple à la hausse du prix des carburants, du chauffage, etc... il est évident, comme la Mairie de Paris l'a toujours fait, que le  $15^{\text{ème}}$  comme les autres arrondissements seront dotés des moyens nécessaires. Donc nous gérons un budget qui est un budget conséquent qui, sur la partie de l'animation locale, je le rappelle, augmente de 5,36 % et c'est quand même là que l'on trouve l'essentiel des crédits qui permettent aux Mairies de faire connaître ce qu'elles font, de fonctionner, etc...

Donc, j'en appelle, moi, bien évidemment, au vote de cette délibération qui permettra à notre arrondissement de bien fonctionner avec un souci de bonne gestion c'est-à-dire de crédits qui sont inscrits parce qu'ils correspondent à des consommations et non pas de crédits qu'on inscrit pour l'affichage, que l'on ne consomme pas et qui sont des moyens dormants ne produisant rien en terme de services pour les Parisiens et pour les habitants du 15<sup>ème</sup> arrondissement.

Monsieur le Maire: Y a-t-il d'autres interventions? Monsieur Dargent. Excusez-moi, juste un mot pour dire simplement sur cette affaire de crédits non consommés, mais je pense que Monsieur Destrem, le rapporteur, dira un mot aussi. D'abord je pense qu'il est extrêmement difficile, excusez-moi Madame Hidalgo, de dénoncer de très forts reports de crédits aujour d'hui alors que nous sommes je crois le 17 novembre 2008 et alors qu'il reste encore un mois et demi pour terminer l'année et qu'il y aura évidemment encore beaucoup de crédits engagés d'ici la fin de l'année. Donc on ne peut pas dire aujour d'hui qu'il y a des reports. On ne sait pas comment ceux-ci seront consommés d'ici la fin de l'année. D'autre part, je tiens simplement à donner des chiffres au 17 novembre précisément. En ce qui concerne la dotation d'investissement 2008 où nous avions comme crédits ouverts 1.216.000 euros engagés à hauteur de 966.616 euros. Donc il y a déjà un fort engagement. La dotation d'animation pour laquelle nous avons comme crédits ouverts, 1.115.000 euros est engagée à hauteur de 891.000 euros, il nous reste encore 1 mois et demi avant la fin de l'année. Donc, vous voyez qu'entre 891.000 euros et 1.115.000 euros, il n'y a pas une différence aussi importante et, enfin, la dotation de gestion locale, laquelle est la plus importante, et c'est malheureusement sur cette dotation que nous avons une baisse de 2,7%, nous avons effectivement et c'est là où il peut y avoir une mauvaise compréhension des chiffres, nous avons engagé 5,3 millions sur des crédits ouverts de 8,5 mais hors fluides, puisque les fluides ne sont pas encore engagés. Donc nous aurons évidemment une très forte contribution en ce qui concerne les fluides. Et ces crédits engagés de 5,3 millions ne comprennent pas le coût des fluides. Voici juste quelques informations que je voulais donner avant de passer la parole à Monsieur Dargent.

Claude Dargent: Merci Monsieur le Maire. Juste parce que Monsieur Lamour m'a mentionné, je voudrais lui confirmer effectivement, puisqu'il est nouveau dans notre assemblée, que les avis des Conseils d'arrondissement sont des avis consultatifs, c'est la loi, ça s'appelle la loi PML. Donc c'était comme ça et c'est comme ça depuis un certain nombre d'années, cela ne veut pas dire que les avis des Conseils d'arrondissement ne sont pas pris avec la plus grande considération par le Conseil de Paris et le Maire de Paris y est particulièrement attentif. Maintenant, hé bien, il y a un texte qui existe et c'est ce texte qui est appliqué.

J'ajoute puisque nous sommes sur un point juridique, qu'il a fait allusion à la décision du Tribunal Administratif de Paris mais je suis sûr que Monsieur Lamour a pris connaissance de cette décision et qu'il a pu constater que le Tribunal Administratif n'avait absolument pas jugé sur le fond la question du budget supplémentaire de la Ville, mais simplement parce que le Maire de Paris avait donné délégation à Christian Sautter de présider la réunion qui organisait ces choses là un peu trop tardivement. Donc évitons, me semble-t-il, de monter les choses de façon inutile et attendons l'épilogue de cet épisode qui, pour l'instant, est de pure forme.

Dernier point, parce que quand même il a été évoqué par Monsieur Lamour les conséquences très lourdes sur les habitants du  $15^{eme}$ , des nouvelles dispositions, je dois lui rappeler, mais il le sait, que les hausses fiscales qui ont été décidées cette année étaient annoncées très clairement dans la campagne que nous avons conduite et que donc, en l'occurrence, les Parisiens ont tranché, il me semble même qu'ils ont tranché d'une façon qui nous était plutôt très favorable et plutôt très défavorable de votre côté, donc les Parisiens sont probablement plus responsables, eux, que les membres de la droite de cet hémicycle, que ces hausses fiscales sont une nécessité par rapport au financement de logements sociaux, parce que évidemment les logements sociaux ça ne se crée pas gratuitement et notre Conseil est bien placé pour savoir que la politique est très active en la matière et nous avons beaucoup de délibérations inscrites

aujour d'hui qui en sont la conséquence et qui sont permises uniquement grâce à cette politique volontaire en la matière.

Et puis dernier point, en matière de conséquences fiscales très lourdes, je voudrais renvoyer Monsieur Lamour au couperet fait dans les effectifs de fonctionnaires par le Gouvernement, aux franchises médicales et aux conséquences du chômage croissant bien antérieures à la crise économique, grâce à la politique du Gouvernement qu'il soutient. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Monsieur Dargent n'a pas dit que le Maire de Paris avait été élu sur l'augmentation des impôts mais c'est tout comme. Donc je vais passer la parole maintenant à Monsieur Destrem, s'il n'y a pas d'autres interventions.

Alain Destrem : Monsieur le Maire, merci. Mes chers collègues, j'ai bien écouté les trois orateurs auxquels je vais répondre mais je voudrais revenir quelques instants sur le budget lui-même qui est présenté aujour d'hui et qui a été élaboré dans le cadre restreint de la dotation opérée par la Ville de Paris et qui a fait l'objet d'une notification écrite de Bernard Gaudillère en date du 22 octobre 2008, c'est-à-dire, je le rappelle, le fonctionnement pour 8.178.190 euros, dont l'animation locale et la gestion locale et l'investissement pour 486.965 euros, soit un total de 8.665.155 euros contre, et ça les chiffres parlent et sont toujours vrais, 8.815.983 euros au budget primitif de 2008. Donc il s'agit bien d'une baisse. Et comme cela a été dit et rappelé par Monsieur Dargent, il est vrai que le Code Général des Collectivités Locales impose aux arrondissements de voter leur budget en équilibre, c'est-à-dire dans le cadre de ses dotations, sans pouvoir les changer, même si elles ne correspondent pas tout à fait aux besoins constatés dans les arrondissements. C'est-à-dire que nous avons travaillé avec le Maire du 15<sup>ème</sup> arrondissement sur la répartition interne de ces trois dotations sans, bien entendu, en changer les montants finaux puisque c'est la règle des collectivités locales.

Donc ce budget est en baisse, en tout cas budget primitif 2008 à budget primitif 2009, c'est une baisse de près de 2%, très exactement de 1,71% que nous contatons.

La dotation d'investissement, elle, est stable. Elle est stable en fait en raison des reports nombreux dont nous avons parlé précédemment et notamment des montants qui sont attribués aux Conseils de quartier. Donc nous considérons qu'effectivement cette dotation d'investissement compte tenu des reports de montants qui sont affectés aux Conseils de quartier, permettra au Conseil d'arrondissement d'agir suffisamment.

Mais les dotations de fonctionnement c'est-à-dire la dotation d'animation locale et la dotation de gestion locale, elles, sont en baisse d'un peu plus de 1,71 %, comme j'ai dit auparavant, de 1,81 %. Alors évidemment la Mairie centrale annonce une hausse de la dotation d'animation mais je considère que cette hausse est en trompe l'œil car la dotation d'animation était en 2008 de 928.141 euros. On la passe en 2009 à 977.851 euros, soit une hausse de 5,36 %. Mais que se passe-t-il par rapport à ce qui était annoncé dont nous avons discuté d'ailleurs, il y a un mois, au Conseil d'arrondissement dans lequel on nous a annoncé avec force que dans 17 arrondissements, donc probablement le 15ème arrondissement, il y avait une hausse des dotations d'animation mais que la moyenne et je le rappelle Madame Hidalgo et Monsieur Dargent que vous aviez annoncé dans ce mémoire que la moyenne des augmentations qui étaient accordées à la dotation d'animation était de 15 %.

Alors où sont passées ces distributions, probablement dans d'autres arrondissements, puisque le  $15^{\text{ème}}$ , même si je conteste la répartition qui a été faite, n'a qu'une augmentation d'un peu plus de 5 %. Donc où sont ces 16 autres arrondissements, où est l'augmentation forte probablement plus forte que les 15 % puisque nous ne sommes qu'à 5, donc probablement une augmentation moyenne de 16%. Cette augmentation a été accordée à d'autres arrondissements, ce que nous regrettons car nous aurions aimé être dans la moyenne des 15%, puisque nous faisons partie quand même des 17 plus gros arrondissements de la capitale. Et ce mémoire était très clair, il annonçait ceci, le mois dernier nous en avions suffisamment discuté.

Alors la Ville propose au regard des nouveaux critères de répartition pour lesquels d'ailleurs vous aviez émis un avis défavorable lors de notre séance du mois d'octobre dernier, mes chers collègues, la répartition suivante : 454.560 euros pour l'animation et 523.291 euros pour les travaux urgents.

Cette proposition est fictive parce que c'est impossible à faire sur le plan financier. D'une augmentation d'environ 12 % des crédits d'animation, toujours en dessous de la moyenne des 15 %, mais en fait ce n'est pas possible puisque nous avons également énormément à investir dans les travaux urgents, et donc tout ça c'est un jeu d'écritures sur lequel je ne suis pas d'accord. Donc restons sur les grandes lignes et ce qu'on vous a proposé le démontre.

Au final ce n'est pas cette répartition qu'il vous est proposé de retenir mais plutôt pour les travaux urgents 550.000 euros et j'indique à notre Conseil qu'au 20 octobre nous avions utilisé plus de 600.000 euros engagés et 427.851 euros

pour les crédits d'animation, soit une hausse de 5,68 % et 5,10 % pour les travaux urgents, et donc nous sommes loin effectivement des 15 %.

Quant à la dotation de gestion locale, elle est en baisse de 2,71 %. Alors que nous avons d'autres établissements qui sont sous notre responsabilité, la Maison des Associations et la Médiathèque Marquerite Yourcenar, fonctionneront en année pleine. La piscine Keller est réouverte. L'ouverture d'une crèche d'une soixantaine de berceaux est annoncée pour 2009 ce qui sous-entend bien entendu des frais concernant la dotation de gestion locale. De plus, les coûts des marchés de la Ville, mes chers collègues, puisque nous dépendons énormément des marchés de la Ville de Paris sur lesquels nous nous appuyons le plus, ne font qu'augmenter. Les dépenses ont également été transférées unilatéralement par des directions vers des Etats Spéciaux. Je citerai l'entretien des espaces verts du Conservatoire, à notre charge, 4000 euros de plus, l'entretien des instruments du Conservatoire, à notre charge, 4000 euros de plus, la location d'instruments pour le Conservatoire, à notre charge, 6000 euros de plus, l'entretien des toilettes publiques dans les parcs et jardins, à notre charge, c'est nouveau pour l'année prochaine, 48.000 euros de plus. Tout ceci s'additionne et tout cela est fait de façon très discrète.

Enfin je précise que le compte prévisionnel des fluides énergétiques est en forte hausse, tout le monde le sait, il suffit de regarder ce qui se passe à titre personnel pour savoir que la Ville n'y échappe pas non plus, donc il faut bien les répercuter sur les augmentations des dotations d'arrondissement.

Alors, en fait, je regrette ce qui a été rappelé par Madame Hidalgo et qui est un principe de base, c'est que le principe de sincérité budgétaire n'existe pas dans cette présentation. C'est bien là où est le problème et que nous sommes obligés de subir des baisses de budgets conséquentes pour certaines fonctions.

Alors, nous, nous avions défendu un budget plus important et je voudrais simplement vous dire, s'agissant des engagements, parce qu'on les met toujours en avant, que c'est un point sur lequel depuis que j'ai pris ces fonctions aux côtés du Maire du 15<sup>ème</sup> arrondissement, nous sommes très attentifs.

Les soldes que je vais vous donner sont ceux au 20 octobre donc ils sont certainement meilleurs au 15 novembre mais sur le budget primitif 2008 ou sur l'ensemble des dotations, investissement, fonctionnement et gestion locale, nous avons sur l'investissement engagé comme l'a dit le Maire beaucoup plus que ce qui était prévu au budget primitif puisque nous en sommes à près de 790.000 euros pour un budget primitif 2008 qui était de 487.000 euros, sur la dotation de

fonctionnement nous sommes à 5.400.000 euros pour un budget de 8.300.000 mais lorsque je vais vous détailler le reste c'est-à-dire l'animation où nous sommes à 833.000 pour un budget de 928.000, tout ceci au 20 octobre, et sur la gestion locale à 4.502.000 pour un budget de 7.400.000, toujours au 20 octobre, si je rajoute effectivement tout ce qui concerne les fluides à engager, quatrième trimestre 2007, premier trimestre 2008, deuxième trimestre 2008, troisième trimestre 2008 et nous pouvons estimer que les fluides sur 2009 seront de l'ordre de 2.800.00 euros, Dieu soit loué je me suis renseigné les fournisseurs sont payés, parce que c'est la Ville qui les paie, mais par contre la Ville tarde énormément à nous demander de la rembourser et c'est pour cette raison que l'on considère que ces crédits n'ont pas été engagés. C'est justement parce que la Ville ne nous demande pas le remboursement que nous avons effectivement environ 3.000,000 d'euros qu'on dit ne pas être dépensés alors qu'ils sont dépensés, qu'ils ont été payés par la Ville et que la Ville met du temps à nous envoyer les factures pour que l'on puisse les régler. Mais cela fait rien, quand on revient à ce niveau là nous avons au 20 octobre engagé pour la gestion locale avec les fluides prévisionnels 7.300.000 euros pour un budget de gestion locale de 7.400.000 euros.

Sur le jugement du Tribunal Administratif, je ne dirai rien, vous avez tout à fait raison, ce n'est pas sur le fond que le Tribunal s'est prononcé, mais la tentative était très forte de récupérer ces 7.000.000 d'euros aux arrondissements, c'était d'ailleurs fait pour ça et la raison pour laquelle les Maires d'arrondissement se sont battus, c'est justement pour dire à la Mairie de Paris, halte là, laissez-nous notre argent pour qu'on le gère même si nous n'avons pas tout dépensé les années précédentes.

Alors là effectivement ça a été un tour de passe-passe, légal ou pas, évidemment que c'est légal le Maire de Paris peut évidemment les prendre mais ce qui est illégal c'est qu'il ose dire que c'est à son avantage, et on ne sait pas très bien ce qu'il en a fait, alors que les Mairies d'arrondissement auraient pu en faire un bon usage.

Ensuite, sur les coupes sombres. Bien, les coupes sombres c'est la Mairie de Paris qui en fait. Ce n'est pas l'Etat. L'Etat est en train d'essayer de sortir la France d'une grande difficulté si j'ai bon souvenir et ce n'est pas le débat d'aujourd'hui, mais en attendant, la Mairie fait des coupes sombres puisque notre budget, qui est proposé pour l'année prochaine, est en baisse et puisque j'ai déjà expliqué qu'il y avait de l'argent que l'on pouvait encore utiliser, et bien moi je crois, alors que d'un autre côté comme l'a très bien rappelé le Député Jean-François LAMOUR, on annonce et on a annoncé effectivement pendant la campagne

électorale qu'on allait augmenter les impôts, mais enfin quand on a annoncé qu'on allait augmenter les impôts, je ne pense pas qu'on savait qu'il y aurait la crise économique aussi forte que celle que nous avons aujourd'hui et qu'on aurait pu se dire, est-ce bien opportun de le faire ou pas ? En attendant, le Maire de Paris a persisté, a voulu le faire, il augmente les impôts et comme l'a rappelé Jean-François Lamour, c'est une augmentation plus que significative: 9 % sur le municipal l'année prochaine plus un impôt nouveau sur le Conseil Général de 3 %.

Alors nous, on montre l'exemple finalement puisque toutes dotations confondues on est pratiquement à 2 % de moins. C'est formidable, nous sommes exemplaires. Et de l'autre côté on ne montre pas l'exemple parce qu'on n'est pas gentil avec nous, parce qu'on doit considérer qu'on n'est pas bien, puisqu'on ne fait pas partie des 17 arrondissements qui ont plus de 15 % d'augmentation. Tant pis pour nous.

C'est pour ça, Monsieur le Maire, je pense que ce mémoire et cette proposition de budget 2009 manquent de sincérité comme je l'ai rappelé. Et donc je recommande bien entendu de le voter car nous n'avons pas le choix, mais à titre conservatoire, je propose à notre Conseil d'adresser un vœu au Maire de Paris pour qu'on prenne, à tout le moins, date, parce qu'on verra le modificatif, parce que quand on ne pourra plus payer les fluides ou quand on ne pourra pas payer telle ou telle somme pour faire des travaux, eh bien il faudra bien que le modificatif nous apporte des sommes supplémentaires et donc, Monsieur le Maire, si vous en êtes d'accord, mes chers collègues, je me propose de faire diffuser cette proposition de vœu au Maire de Paris, que je vais vous lire, relatif au budget primitif 2009 du 15ème arrondissement.

« Je rappelle que le budget primitif notifié par le Maire de Paris à la Mairie du  $15^{\grave{e}me}$  arrondissement sur les sommes que j'ai rappelées tout à l'heure, les sommes allouées à la dotation d'investissement ainsi qu'à la dotation d'animation, n'appellent pas d'observation particulière.

En revanche, cette somme apparaît, en ce qui concerne la dotation de gestion locale, insuffisante pour permettre le bon fonctionnement des équipements transférés et le paiement des fluides comme l'exige le principe de sincérité budgétaire.

Ainsi le compte administratif 2007 fait ressortir que les crédits mandatés sur l'année budgétaire correspondante, hors fluides et fournitures scolaires, s'élevaient à 5.275.805 euros, c'est donc ce montant qui a permis le bon fonctionnement quotidien des établissements en 2007.

Dans sa proposition détaillée pour 2009, la Ville envisage de réserver 1.993.969 euros pour les fluides et 429.029 euros pour les fournitures scolaires. Resteraient donc sur les 7.200.339 euros de la dotation de gestion locale en 2009, 4.777.341 euros pour le fonctionnement 2009 de tous les équipements de notre arrondissement qui sont à notre charge, ce qui paraît insuffisant.

En conséquence, pour remédier à cette situation dont l'impact serait préjudiciable au bon fonctionnement des équipements du 15 ème, nous demandons que le Maire de Paris porte le montant de la dotation de gestion locale à 8.053.541 euros, conformément aux estimations des dépenses 2009 que nous avons faites, ce qui, mes chers collègues, représente dans ce vœu environ 800.000 euros supplémentaires par rapport à ce qui est aujourd'hui notifié par la Ville de Paris ».

Je vous remercie.

Monsieur le Maire: Je vous remercie. Je vous rappelle que cette proposition vous est faite sous forme de vœu parce que nous ne pouvons pas voter un budget en déséquilibre. Il s'agit simplement et je pense que nous pouvons, peut-être, être tous unanimes là-dessus, il s'agit tout simplement de permettre à tous les équipements municipaux qui sont transférés dans cet arrondissement, de pouvoir fonctionner dans de bonnes conditions. C'est donc un vœu exposé au Maire de Paris mais qui, malheureusement, ne changera rien à cet état spécial que nous devons voter en équilibre et donc dans les termes dans lesquels il est proposé à notre Conseil.

Madame Hidalgo, sur le vœu.

Anne Hidalgo: Bien sûr, je suis désolée de rompre cette belle unanimité qui ne peut exister vu la présentation qui vient d'être faite. D'abord une précision qui n'a rien à voir avec le budget mais la piscine Keller, on y nage, cher Monsieur Delmas, pardon, cher Monsieur Destrem.

Je voudrais rappeler que sur l'ensemble des arrondissements les reports que nous avons constatés, donc pour les 20 arrondissements en 2007-2008, atteignent 9.282.569 euros, pour l'ensemble des arrondissements. Ces reports pour le  $15^{\`{e}me}$  arrondissement atteignent 1.228.359 euros, soit à eux seuls, 13,2 % du total de cette dotation de gestion locale de Paris. Donc il serait totalement, mais alors totalement illégitime de revendiquer des sommes supérieures alors que nous n'avons pas consommé les crédits correspondants. Cela s'appelle de la mauvaise gestion. Par les temps qui courent, chaque euro dépensé, chaque euro

inscrit au budget, et c'est cela la sincérité budgétaire, doit correspondre à une dépense réelle. Si c'est pour faire de l'affichage que vous voulez inscrire tel ou tel montant au budget du  $15^{\grave{e}me}$  ou d'un autre arrondissement, hé bien nous ne sommes pas d'accord avec l'affichage. Nous, nous ne sommes pas dans l'affichage, nous sommes dans le réel et le réel c'est que le  $15^{\grave{e}me}$  arrondissement ne consomme pas ses crédits et que donc il n'est pas possible, pas souhaitable, et ce serait de la mauvaise gestion, que d'inscrire des montants supérieurs pour le plaisir d'inscrire des montants supérieurs. Demandez aux Français quelle est la situation économique aujourd'hui si vous doutez qu'elle est difficile et bien nous ne jouerons pas à cela.

Nous inscrivons les crédits nécessaires pour le bon fonctionnement du  $15^{\rm ème}$  arrondissement et puisque Monsieur Destrem est revenu sur les impôts en disant qu'à Paris l'augmentation était importante, Claude Dargent l'a dit tout à l'heure elle faisait partie de notre projet municipal, je rappellerai simplement et fort heureusement que Paris reste la grande ville la moins imposée de France, moins imposée que Bordeaux, que Marseille et pour ne pas être sectaire même, que Lille, elle est moins imposée, et donc nous nous en réjouissons. Donc ne faites pas de ce sujet un faux sujet nous sommes la majorité qui a maintenu les taux sur une mandature qui a duré sept ans ce qui n'était jamais arrivé sous les mandatures précédentes, nous avons en toute transparence annoncé ce que nous ferions parce que c'est vrai que la Ville a besoin de recettes pour continuer à fonctionner et à créer du service public municipal, mais ne dites pas des choses inexactes.

En tout cas ce vœu n'est pas pour nous acceptable. Le  $15^{\text{ème}}$  a et aura les moyens de son fonctionnement et j'espère que le  $15^{\text{ème}}$  sera mieux géré à l'avenir.

Monsieur le Maire: Bien, juste une ou deux réponses quand même que mérite cette intervention, si vous me le permettez. J'ai tout à l'heure donné des chiffres précis pour ce qui concerne le taux d'engagement des crédits. Ce que je voudrais dire à Madame Hidalgo c'est qu'en réalité, encore une fois, d'une part il s'agit de sommes qui ont été engagées en 2007, donc sous une mandature précédente, mais surtout qu'il ne s'agit pas de crédits non consommés, mais de crédits non mandatés et ça fait une différence essentielle puisque la consommation nous la connaîtrons plus tard et on la connaît en général au cours de l'année suivant l'année N budgétaire. Donc je ne vais pas répéter les chiffres, je les ai donnés tout à l'heure.

Deuxièmement, c'est vrai que Paris a un taux d'imposition inférieur à d'autres grandes villes, de tout temps d'ailleurs, ce n'est pas nouveau, et c'est justement

dû au fait que les bases d'imposition, notamment les valeurs locatives à Paris, sont considérablement plus élevées à Paris que dans n'importe quelle autre ville de province, donc à partir du moment où la base est très forte, il est normal que le taux soit inférieur grâce aux mesures d'augmentation des taux de Monsieur Delanoë, cet avantage va évidemment considérablement diminuer et je ne parle même pas depuis 2001 de l'augmentation de 15 % des recettes. Peut-être que les taux n'ont pas augmenté mais les recettes fiscales ont augmenté, notamment sur les droits de mutations on le sait bien, donc finalement c'est plus d'impôt qui est pris dans la poche des Parisiens, sans compter tout un tas d'impôts qui n'existent pas en province d'ailleurs et qui ont été augmentés à Paris comme la taxe d'ordures ménagères, qui a augmenté de près de 15 %

Pour terminer sur ce débat important, évidemment, je ne voudrais pas que nous soyons tombés dans un piège financier finalement tendu par la Mairie centrale, parce que la décentralisation, me semble-t-il, ça ne consiste pas à transférer davantage d'équipements de proximité comme c'est le cas et nous nous en réjouissons, tout en diminuant les moyens de les gérer et de les entretenir, ce qui relève de la dotation de gestion locale.

J'en profite pour faire une ou deux observations pour faire une proposition de réforme qui serait juste à accomplir, qui serait de constituer finalement une commission mixte estimant les moyens nécessaires au fonctionnement des nouveaux équipements transférés et où tout le monde pourrait être membre, en tout cas la Mairie centrale et la Mairie d'arrondissement, tel que d'ailleurs ce dispositif existe au niveau national quand l'Etat décentralise. Parce que là, Monsieur Destrem qui est maître en art budgétaire, on voit bien qu'il travaille pour la Caisse des Dépôts, nous indique que des équipements nouveaux seront transférés en 2009 alors que notre Dotation de Gestion Locale baisse de 3 %. Donc, moins de crédits pour plus de dépenses générées, ça va être difficile à tenir d'autant plus qu'on l'a dit aussi : il y a des transferts de charges que nous n'avons pas souhaités mais que nous apprenons en fonction finalement des instructions qui nous sont données par la Mairie centrale. Les marchés de la Ville qui sont en hausse pour des raisons évidemment sur lesquelles je ne me prononce pas mais par exemple le marché des extincteurs qui nous est transféré génère une hausse de 10 %. Je cite cet exemple au hasard, mais il y en a bien d'autres.

La situation d'ailleurs doit être comprise en fonction de l'évolution qui existe aussi depuis plusieurs années. Par exemple, dans l'ESA 2006 la dotation d'animation locale baissait déjà de 7 %. Alors à l'époque, vous vous souvenez peut-être pour certains d'entre-vous, le Maire du  $15^{\rm ème}$  avait fait voter un contre budget estimant les besoins du  $15^{\rm ème}$  à 1 million de plus que ce que prévoyait la

Mairie centrale mais finalement le respect de la loi l'a finalement contraint à faire voter un nouveau budget en équilibre, ce que nous nous apprêtons à faire pour ce qui nous concerne.

Dans l'ESA 2005 le montant des crédits consacrés aux travaux d'urgence, qui ne bouge pas dans la dotation d'animation locale 2009, et bien en 2005 le montant de ces travaux était de 764.000 euros, alors qu'aujour d'hui dans les travaux d'urgence 2009 c'est, comme on l'a dit, 523.000 euros.

Dans l'ESA 2007, plus de la moitié de l'augmentation a résulté de celle des charges courantes et des fluides.

Pour l'ESA 2008, le Maire du 15 ème, à l'époque, avait évoqué, comme vous le faites mon Cher Collègue aujour d'hui, la sincérité budgétaire sur l'ESA en arguant que les charges n'étaient pas évaluées de façon sincère et que la Mairie centrale prévoyait en réalité, on le sait bien, d'ailleurs vous l'avez dit Madame Hidalgo, s'il y a des fonds qui manquent ils seront rétablis, la Mairie centrale prévoyait en réalité d'ajuster ce budget avec les reports lors du budget supplémentaire.

Une dotation d'animation locale identique depuis 2006, mais une baisse des dotations pour la maison des associations, les espaces verts, le conservatoire, les écoles élémentaires, et c'est sur cette base de l'ESA 2008 déjà assez amoindrie que l'on nous propose cet ESA 2009 en baisse.

Je crois qu'il manque dans notre Ville les moyens juridiques, techniques et administratifs d'une réelle décentralisation qui confèrerait la capacité au Maire d'arrondissement et nous l'avons déjà dit dans nos campagnes électorales respectives d'ailleurs je crois, dans le respect de l'unité de Paris bien évidemment, de véritablement gérer au plus près les attentes des habitants, les politiques de proximité en matière de propreté, de voirie, de logement, de subventions. Il y a des discussions qui ont lieu, des débats, mais pour le moment les choses n'avancent pas suffisamment. D'ailleurs, juste une idée, pour ne pas rompre l'unité budgétaire de la Ville, ce qui serait évidemment fâcheux : il suffirait d'établir des conventions d'objectifs avec des engagements financiers précis sur une base pluriannuelle.

Alors c'est vrai qu'il faut tenir la dépense et je ne crois pas que nous soyons taxés de mauvais gestionnaires. Taxer la dépense ça ne veut pas dire non plus consommer ce qui n'est pas forcément utile et indispensable, donc il est normal que tout ne soit pas consommé non plus. On ne va pas faire comme autrefois dans les cours de casernes, faire tourner les camions pour consommer les crédits

d'essence afin d'avoir la même dotation l'année suivante. Ce n'est certainement pas dans notre état d'esprit. C'est la raison pour laquelle nous ne demandons pas d'ailleurs une hausse de la masse budgétaire globale de la Ville, on comprend bien les difficultés du Maire de Paris à établir son budget dans la crise financière aujourd'hui, mais seulement un transfert finalement d'une partie du budget de l'administration centrale vers les arrondissements ce qui démontrerait là une véritable volonté décentralisatrice et je crois que ce serait important.

Pour terminer, c'est un budget de 9,5 millions d'euros que j'avais défendu pour ma part, et Madame Hidalgo le sait bien, auprès des services centraux, qui en ont accordé 8,6 millions, dont 8 en Dotation de Gestion Locale et 1 en animation locale, pour assurer le fonctionnement des équipements et l'animation du 15<sup>ème</sup>. Je pense que les services de la Ville et c'est là que l'on peut dire qu'il y a une certaine insincérité dans ce budget savent qu'ils seront obligés d'ajouter ce million ou une partie de ce million manquant au budget supplémentaire.

Je crois qu'il faut sortir maintenant le plus vite possible de ce système qui est assez incompréhensible. Voyez nos débats sont très techniques et je ne sais pas si les habitants peuvent les suivre de façon intéressante. Inversons finalement la charge de la preuve en laissant les arrondissements décider ce qui est bon pour eux et en faisant exécuter les décisions par les services centraux. Je pense qu'il y va là de l'intérêt de tous, de la transparence et de l'honnêteté que nous devons tous à nos concitoyens.

Je vous remercie.

Maintenant je vais faire voter l'ESA 2009 et donc je vais proposer le vote de ce budget.

D'abord on va voter pour le vœu. Pour le vœu il y a encore une intervention. Monsieur Mouricou.

Philippe Mouricou: Simplement un point de forme. Je vous rappelle que d'abord on vote pour la mise à l'inscription à l'ordre du jour du vœu et ensuite on vote sur le vœu en lui-même.

Monsieur le Maire: D'accord. Alors on vote la délibération sur le budget primitif 2009 de l'Etat Spécial de la Mairie du 15<sup>ème</sup>.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Merci. Unanimité. Maintenant je vais proposer que nous inscrivions ce vœu rattaché finalement à notre ordre du jour pour le vote.

Qui est pour ce vœu présenté par Monsieur Destrem? Merci.

Qui est contre? Qui s'abstient?

Merci.

Le vœu est adopté ainsi que le budget primitif de l'ESA 2009 de la Mairie du 15ème

Maintenant nous allons passer au projet de délibération suivant :

DHL 135 - Octroi de la garantie de la Ville de Paris à la RIVP pour l'emprunt PLA-I à contracter en vue du financement complémentaire du programme de réhabilitation d'une résidence sociale comportant 156 logements PLA situé 22-24, rue Balard (15ème).

Personne ne demande la parole, alors nous le voterons en fin de séance, en groupe avec tous les projets de délibération, pour gagner du temps comme on l'a dit la dernière fois.

Le DLH 187 - Réalisation d'un programme de transformation de bureau en logements, comportant 3 logements PLA-I et 9 logements PLUS, situés 82-84, rue de Lourmel (15ème).

Madame Chérioux souhaite s'exprimer.

Joëlle Chérioux: Monsieur le Maire je voudrais simplement revenir sur cette délibération. Vous vous rappelez que lors de la campagne municipale, le Maire de Paris s'était engagé à réaliser des logements intermédiaires pour les classes moyennes sur un rapport de 1/3 - 2/3 et dans cette délibération il n'y a aucun logement PLS. Donc je voudrais proposer un amendement pour changer la répartition de ce programme de logements. J'ai là l'amendement que je vais vous lire.

Monsieur le Maire: Attendez, là aussi il faut que je fasse d'abord voter sur le principe de l'amendement, si je me réfère au règlement intérieur. En fait, c'est un peu compliqué. Pour amender une délibération du Conseil de Paris il faut présenter un vœu proposant un amendement. Voilà ce qu'on me dit en haut lieu.

C'est donc un vœu proposant d'amender cette délibération qui va être soumis au débat.

Donc je soumets à notre Conseil d'arrondissement ce vœu de Madame Chérioux, avant qu'il soit débattu.

Alors qui est pour que nous débattions du vœu de Madame Chérioux? Qui est contre? Qui s'abstient? Personne. Donc majorité.

Madame Chérioux a donc maintenant la parole pour exposer son vœu consistant à amender la délibération 187.

Joëlle Cherioux: Comme je le disais tout à l'heure, le Maire de Paris s'était donc engagé à réaliser des logements sociaux pour les classes moyennes dans une proportion de 2/3 de logements très sociaux pour 1/3 destinés aux classes moyennes. Le 15ème est un arrondissement qui, sur le plan sociologique, est un arrondissement ou les classes moyennes sont extrêmement représentées et donc je propose, alors que dans cette délibération ne figure pas la création de logements PLS, de transformer la répartition des logements qui est proposée dans cette délibération de la façon suivante: 3 logements PLAI, 5 logements PLUS et 4 logements PLS, c'est-à-dire une répartition de 2/3 - 1/3.

Monsieur le Maire : Bien, merci pour cette proposition. Qui souhaite s'exprimer, Monsieur Dargent ?

Claude Dargent: Oui, Monsieur le Maire, nous sommes en train là de raisonner sur un immeuble de 12 logements. Les équilibres globaux tels qu'ils ont été évoqués doivent s'apprécier sur un ensemble d'opérations et non opération par opération. Je signale d'autre part à Madame Chérioux de Soultrait que, évidemment, ce type d'opération est lié à un type de financement et que donc ce qu'elle propose veut dire simplement qu'il faut repartir complètement à zéro et faire perdre à cette opération plusieurs mois, voire plusieurs années. Je crois qu'il faut être un peu raisonnable. Je veux dire que sur 12 logements dire qu'on n'a pas 2/3 - 1/3, ça n'a pas grand sens. Il faut apprécier les choses globalement, il faut aussi apprécier les choses en fonction de la localisation de l'immeuble parce que l'objectif reste maintenu effectivement d'1/3 mais en l'occurrence suivant l'endroit où l'immeuble se trouve il peut être intéressant soit de mettre l'accent sur les logements destinés aux classes moyennes, soit sur les logements destinés à des catégories plus populaires. Donc il faut savoir moduler les choses. Moi je trouve que là on a un amendement parfaitement superfétatoire.

Monsieur le Maire: Merci. Le problème par rapport à ce que vous indiquiez, que je comprends par ailleurs, c'est que nous n'avons pas la possibilité, en amont, de faire des propositions puisque nous recevons ces projets de délibération juste avant notre Conseil. Donc nous n'avons pas connaissance de ces programmes très en amont.

Joëlle Chérioux: Oui, moi je voudrais revenir sur ce qu'a dit Monsieur Dargent. En fait dans notre séance de ce soir, nous avons quand même un certain nombre de délibérations qui portent sur la création de logements sociaux et sur l'ensemble des délibérations qui nous sont proposées, aucune de ces délibérations ne tient compte de ce rapport. Je pense qu'il y aurait un principe à respecter.

Monsieur le Maire : Si je comprends bien, vous allez déposer ces amendements. Donc nous allons maintenant voter

Qui est pour la délibération ? Contre ? Abstention ? Merci.

Maintenant nous allons voter ce vœu d'amender la délibération. Il va falloir qu'on revoie cela parce que ça me paraît vraiment complexe. Je crois qu'on devrait réunir la commission du règlement pour un certain nombre d'interprétations de tout cela. Mais c'est le rodage qui nous permet de voir les choses.

Et maintenant sur le vœu de Madame Chérioux. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Très bien merci.

Le DLH 203 - Réalisation par Paris Habitat - OPH d'un programme d'acquisition réhabilitation de 31 logements PLUS, répartis sur différents arrondissements ( $13^{\text{ème}}$ ,  $15^{\text{ème}}$ ,  $16^{\text{ème}}$ ,  $17^{\text{ème}}$ ), par la transformation de chambres en logements.

Pas d'intervention ? Bien. On votera en fin de séance en groupe.

Le DLH 299 - Location par bail emphytéotique au profit de la Régie Immobilière de la Ville de Paris (RIVP) de l'immeuble communal situé 53, rue de Vouillé  $(15^{\text{ème}})$ .

Pas d'intervention?

Le DLH 319 – Réalisation par Paris Habitat – OPH d'un programme de constructions comportant 31 logements PLUS, 12 logements PLA-I et 11 logements PLS situé 35/39, rue Frémicourt et 154/158, boulevard de Grenelle ( $15^{\rm ème}$ ).

Même dispositif. Je fais voter pour la forme sur la discussion de votre vœu. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Alors, allez-y, présentez votre vœu.

**Joëlle Chérioux**: Là encore, la même démarche et donc c'est pour maintenir ce rapport de 2/3 - 1/3. Je propose 24 logements PLUS, 12 logements PLAI et 18 logements PLS.

Monsieur le Maire : Alors, Madame Tachène qui est la Conseillère de Paris, rapporteur.

Anne Tachène: Merci Monsieur le Maire. Je voulais simplement intervenir après Madame de Soultrait. Dans la délibération précédente il est indiqué que les types de logements sociaux PLUS, PLAI, PLS, seront déterminés ultérieurement en tenant compte du contexte local et en concertation avec les élus d'arrondissement. Donc il est important que lors de ce Conseil d'arrondissement, on puisse redéfinir la part de logements PLS qui revient sur ces attributions de logements. Donc je suis favorable à cet amendement.

Monsieur le Maire : Oui, Monsieur Baghdad.

José Baghdad: Monsieur le Maire, chers collègues, pour revenir sur ce que disait Madame de Soultrait tout à l'heure sur le premier vœu d'amendement qu'elle proposait, qui était d'indiquer que dans la suite des délibérations, aucun PLS n'était proposé. Force est de constater que nous en avons 11 proposés ici, ce qui représente donc déjà plus que zéro, ce qui était indiqué tout à l'heure.

Deuxièmement, si on applique la logique de Madame de Ssoultrait, ça veut dire que si demain nous proposons des délibérations où il y a 100 % de PLS, vous ferez un vœu d'amendement où vous direz hé bien non, on avait dit 1/3. Donc il faut qu'il y ait 2/3 de logements très sociaux qui soit appliqué pour respecter la logique et l'engagement du Maire de Paris qui était de dire 1/3 de logements intermédiaires et 2/3 de logements sociaux.

Donc par une logique comptable, lot par lot, on arrive à des aberrations totales et je crois qu'il veut mieux raisonner comme l'a indiqué tout à l'heure Claude

Dargent sur un nombre significatif de logements qui deviendront des logements sociaux pour se rendre compte que le Maire de Paris tient ses engagements.

Monsieur le Maire: Madame Chérioux pour répondre.

Joëlle Chérioux: D'abord pour répondre à Monsieur Baghdad c'est que de toute façon la proposition de 100 % de logements PLS et rien d'autre, personne ne croit au miracle. Donc je crois que le Maire de Paris a pris un engagement mais notre équipe municipale a aussi pris un engagement vis-à-vis des habitants de cet arrondissement, en majorité des classes moyennes, c'est-à-dire des gens qui ont des petits salaires, qui sont des familles qui ont souvent deux ou trois enfants, qui n'ont plus les moyens de rester dans cet arrondissement et je pense que chaque fois que l'opportunité nous sera donnée de défendre ces catégories sociales, nous la prendrons sachant que globalement pour le moment et dans les délibérations qui nous sont proposées le Maire de Paris ne respecte pas ce qu'il a promis.

Par ailleurs, c'est vrai que cette fois-ci il y a des PLS. Je m'en excuse auprès de vous. Je le reconnais tout à fait. Mais en revanche je maintiens ma position de rester dans le rapport dans lequel le Maire de Paris s'était engagé.

Monsieur le Maire: Bon, on a bien compris que vous souhaitiez qu'il y ait 1/3 et parfois d'ailleurs, dans certaines circonstances, ça pourrait être plus qu'1/3, en fonction des quartiers dans lesquels tout ça se situe.

Je voudrais quand même ajouter autre chose, c'est que ce projet de délibération me pose problème, non pas sur la réalisation des logements sociaux, bien au contraire, puisque nous nous sommes engagés à voter tous ces projets pour qu'il y ait davantage de logements sociaux construits dans notre arrondissement, mais sur l'urbanisme et l'architecture de ce bâtiment dont vous avez une photocopie, enfin un dessin, une photo de la maquette dans votre dossier, même si ce n'est pas très lisible. Le projet m'a été présenté, m'a été soumis évidemment, en tant que Maire de l'arrondissement, pour que j'exprime mon avis sur le permis de construire. Je vous rappelle que c'est le Maire de Paris qui décide pour les permis de construire et que moi je donne un avis seulement.

J'ai exprimé un avis défavorable sur ce permis de construire puisque j'ai considéré qu'il consistait en une mauvaise intégration dans le paysage urbain, que la demande qui m'a été transmise n'a fait l'objet que d'un permis de construire alors qu'il y a deux bâtiments, dont l'un construit par Paris Habitat, mais l'autre

sera l'œuvre d'un promoteur privé. Donc normalement j'aurais dû être saisi de deux permis de construire, de deux avis et pas d'un seul.

Et enfin, troisième point. Après l'entretien que j'ai eu avec l'Adjoint au Maire chargé de la Petite Enfance, celui-ci, dans un souci de voir toutes les possibilités qu'il existe pour réaliser des crèches dans cet arrondissement, m'avait proposé, j'ai trouvé que c'était une très bonne idée, de demander la réalisation d'une structure de garde pour la petite enfance, dans toutes les grandes opérations immobilières du 15<sup>ème</sup>. Quand je lui ai parlé de celle-là, il m'a dit qu'effectivement elle pouvait donner lieu à la réalisation d'une structure pour la petite enfance.

Malgré ma demande, cette réalisation ne fait pas de place pour une crèche. Donc c'est un motif supplémentaire de regret que j'ai concernant ce projet de délibération.

C'est la raison pour laquelle, pour ma part, je vous demanderai que ce projet de délibération ne soit pas voté parce que le permis de construire a fait l'objet de ma part d'un avis défavorable.

Madame Hidalgo.

Anne Hidalgo: Monsieur le Maire merci. Alors vous avez en effet émis un avis défavorable sur ce permis de construire, comme d'ailleurs, j'en informe notre assemblée, sur le permis de construire de Necker et tout comme sur le permis de construire concernant le nouveau bâtiment pour l'Institut Pasteur.

A ce rythme là, le  $15^{\rm ème}$  risque de ne pas changer beaucoup. Ça c'est une première information.

Deuxième information pour nos collègues, ce projet est porté et a été préparé par une jeune équipe d'architectes qui s'appelle « Périphérique » et dont un des architecte David Trotta est aujourd'hui un des jeunes architectes qui construit, produit, des bâtiments à Paris comme ailleurs et qui est un des architectes qui sera sans doute un des grands noms de demain. Ce projet est particulièrement intéressant. Il est d'ailleurs tellement intéressant, qu'il a été présenté au Pavillon de l'Arsenal, donc j'invite les habitants du  $15^{\rm ème}$  arrondissement à aller notamment sur le site du Pavillon de l'Arsenal, il y a un site Internet dans lequel ils pourront voir de très près ce projet qui est vraiment tout à fait intéressant, qui vient se substituer quand même à un ensemble de bâtiments, type Pailleron, qui sont installés dans le  $15^{\rm ème}$ , c'est une ancienne école d'architecture, et je crois que vraiment la beauté du projet de David Trotta et de son équipe aura

vraiment beaucoup d'avantages en se substituant à ce qui existe aujourd'hui sur la rue Frémicourt.

Je constate que Monsieur Goujon utilise un certain nombre d'arguments pour repousser un projet très important de logements sociaux et de logements mixtes une fois de plus, mais je dirai ce n'est pas son seul problème, puisque après avoir dit que le projet Necker l'intéressait, j'ai eu la surprise de découvrir son avis défavorable, tout comme j'ai eu la surprise de découvrir cet avis défavorable concernant le nouveau bâtiment de l'Institut Pasteur, alors même qu'il a participé et assisté à la cérémonie de pose de la première pierre. Donc je m'interroge quand même sur le sens de cette position extrêmement fermée que Monsieur Goujon a par rapport à toutes ces innovations qui sont importantes pour le 15<sup>ème</sup> arrondissement, dont certaines concernent le secteur médical, d'autres la recherche, d'autres le logement social. Je n'aimerais pas que notre arrondissement soit immobile et que le mouvement de Paris, que le mouvement qui est engagé pour que notre ville soit attractive, intéressante, en mouvement, soit bloqué aux portes du 15<sup>ème</sup> arrondissement, en tout état de cause, avec mes collègues, ici, de l'équipe de Bertrand Delanoë, sur les rangs du Conseil d'arrondissement du 15<sup>ème</sup>, nous serons très vigilants à ce que le mouvement de Paris et de la métropole ne passe pas par-dessus les frontières administratives du 15<sup>ème</sup> arrondissement.

Monsieur le Maire: Je vais passer la parole à Claire de Clermont-Tonnerre qui l'a demandée, mais je voudrais juste dire que je ne sais pas si Madame Hidalgo n'a pas bien lu les dossiers ou bien si elle caricature, comme c'est souvent d'ailleurs son cas, mais je ne me retrouve pas du tout dans les propos que vous avez évoqués.

Premièrement pour parler de ce qui nous préoccupe aujourd'hui et pour ne pas lancer un grand débat sur l'urbanisme, vous le ferez sans doute au Conseil de Paris, je voudrais revenir au projet de délibération qui nous concerne et il est bien évident, et je prends mes Collègues à témoin, que ce n'est pas parce que le bâtiment existant sur la rue Frémicourt, cette école d'architecture est effectivement totalement inesthétique et aurait dû être rasée depuis longtemps, j'en suis bien conscient, que nous devons accepter n'importe quel projet urbanistique sur ce site. Maintenant vous avez le droit d'avoir un avis différent en matière d'urbanisme. Permettez-moi de ne pas partager votre avis sur ce projet et d'ailleurs contrairement à ce que vous dites, ils sont assez rares finalement les avis que je peux formuler sur les permis de construire que je reçois en très grand nombre, qui soient défavorables. En tout cas, je ne me souviens pas avoir donné un avis défavorable sur Necker. Attendez, il ne faut pas

confondre ce qui s'est passé dans les différentes époques. Moi, sur Necker, nous en parlerons peut-être tout à l'heure puisqu'il y a une question sur Necker, j'ai donné un avis favorable avec des réserves. Ce qui n'est pas la même chose. Madame ne m'interrompez pas, je vous ai entendue et je vous ai écoutée sans vous interrompre, donc permettez moi de dire ce que j'ai à dire.

J'ai donné pour les trois permis de construire, si je me souviens bien, pour Necker, un avis favorable avec des réserves, tant je considère qu'il est bien sûr tout à fait indispensable de rénover cet établissement qui aujour d'hui fait honte à la médecine française et aux sites hospitaliers, pour en faire un des hôpitaux, j'espère, les plus modernes d'Europe. Je suis bien conscient et nous sommes tous bien conscients, nous avons eu un long débat là-dessus il y a deux ou trois mois, de la nécessité de rénover Necker, mais ce n'est pas une raison là aussi pour que les projets tels qu'ils nous sont présentés par l'A.P.H.P. soient validés sans qu'il y ait la moindre observation qui soit formulée et d'ailleurs je remarque qu'un certain nombre d'observations que j'ai faites ont été retenues par l'APHP, notamment par exemple la reconstruction de l'Hôtel Texier que je n'étais pas le seul à proposer d'ailleurs en cœur d'îlot. Mais je maintiens que j'ai donné un avis favorable avec des réserves importantes.

Depuis lors, d'ailleurs, il se trouve que nous avons eu une réunion de pilotage, nous en reparlerons peut-être tout à l'heure, sûrement d'ailleurs puisqu'il y a une question là-dessus, et il ne me semble pas, il y avait des représentants de la gauche dans ce comité de pilotage parce que j'ai souhaité qu'il y ait des représentants de la gauche, que les choses soient considérées de ma part comme devant être freinées et c'est tout à fait ce qui résulte de ce comité de pilotage, à partir du moment où l'APHP a compris, peut-être avec un certain temps, qu'il y avait une municipalité d'arrondissement qu'il fallait consulter pour que les habitants voient un projet qui soit mieux inséré.

Quant au site de Pasteur, je n'ai pas le dossier en tête, mais enfin je vais me renseigner là-dessus. Mais je me souviens quand même que pour Pasteur je faisais une observation pour demander que les équipements de climatisation soient mieux intégrés dans la construction afin qu'ils ne défigurent pas l'ensemble. Il faut dire qu'il y a plusieurs permis de construire que je dois signer chaque jour.

Je passe la parole à Madame Claire de Clermont-Tonnerre.

Claire de Clermont-Tonnerre: Oui je voulais simplement aller dans le sens de ce que vous venez de dire Monsieur le Maire, sachant que dès lors que vous formulez un avis réservé sur un permis de construire, c'est pour qu'il y ait une

amélioration quand il y a soit une mauvaise intégration urbaine, soit des problèmes posés à l'environnement, aux riverains, et en général nous sommes d'ailleurs saisis par des habitants de l'arrondissement, des voisins, des associations, qui viennent présenter un certain nombre de préoccupations et donc à travers l'avis qu'il émet, les réserves qu'il émet, le Maire d'arrondissement sensibilise la Direction de l'Urbanisme aux nécessités d'apporter des améliorations au projet architectural. Je dois dire que sur Necker il y a eu quand même beaucoup d'avancées qui ont pu être obtenues. Certes le débat a été long mais il y a eu beaucoup d'avancées qui sont très positives.

Puis je voulais rappeler quelque chose. Je considère que le Maire d'arrondissement n'a pas beaucoup de pouvoir. Dans le cas présent, il est saisi pour avis. Alors il n'a pas pour vocation d'être le béni oui-oui du Maire de Paris et donc il est interpellé pour émettre son avis et pour relayer aussi le point de vue des habitants. Moi je fais partie de ceux qui diraient : il faudrait qu'un jour le Maire d'arrondissement puisse avoir un avis conforme sur les permis de construire et les permis de démolir et pour que l'on puisse enfin faire entendre la voix des riverains, des habitants de l'arrondissement.

Monsieur le Maire : Voilà. Un dernier mot parce que nous allons peut-être passer aux autres sujets. Madame Hidalgo.

Anne Hidalgo: Je propose, pour que l'ambiguïté soit levée sur la nature de l'avis que vous avez émis et que j'ai lu, permettez-moi de vous dire qu'étant chargée de l'Urbanisme et de l'Architecture, il se trouve que j'ai en mains les avis des Maires d'arrondissements. Je propose que d'ici la prochaine séance de notre Conseil, ils soient rendus publics, c'est-à-dire versés au compte-rendu de notre Conseil d'arrondissement.

En ce qui concerne l'Hôtel Texier auquel vous faites référence, le permis qui a été déposé concernant Necker intègre bien évidemment cela puisque lorsque le Maire de Paris a donné les permis de démolir, cela s'est fait en intégrant cette demande de conservation de l'Hôtel Texier que nous avons nous-même et que j'ai moi-même portée.

Et en ce qui concerne la climatisation à Pasteur, je vous précise et je vous informe que cette demande qui était relayée par les riverains a été intégrée dans le projet qui est soumis à l'avis du Maire d'arrondissement et du Maire de Paris pour la délivrance du permis de construire. Donc il ne s'agit pas d'apporter des éléments nouveaux puisqu'ils sont déjà intégrés et je confirme, et je m'en

suis entretenue d'ailleurs récemment avec la Directrice de l'Institut Pasteur qui était fort étonnée de votre avis, que votre avis était négatif.

Monsieur le Maire: Bon, écoutez, ce n'est pas un débat sur l'Institut Pasteur et il y en aura d'ailleurs certainement dans le Conseil de Quartier. Là, on me donne simplement deux avis, parce qu'on est en train de les rechercher du coup, mais nous les ferons bien évidemment porter à la connaissance de tout le monde, je vois que sur le permis de construire modificatif du bâtiment Laennec, je dis: « j'émets un avis favorable avec les plus vives réserves quant à l'ensemble de ce projet ». Donc j'émets un avis favorable, mais il y a beaucoup de réserves, d'ailleurs elles ont été levées en partie comme vous l'avez dit et cela a donné lieu à des discussions qui ont eu lieu d'ailleurs avant moi et après moi. Je sais très bien ce que j'ai voulu faire pour Necker. J'ai voulu simplement contraindre l'APHP, par les vives réserves que j'émettais, à discuter avec la Mairie du 15ème pour que cet ensemble soit mieux intégré et mieux mis à la disposition des habitants du 15ème.

Et je retrouve un deuxième permis de construire concernant l'hôtel Texier, où « j'émets un avis favorable avec les plus vives réserves quant à l'ensemble de ce projet. Voilà. Or, j'ai des réserves, certes, mais je vous ai expliqué pourquoi.

Enfin, le troisième permis, pour le déplacement du portail, comme ça nous aurons fait le point pendant cette séance : « bien conscient de la nécessité de donner à l'Hôpital Necker les moyens d'assurer ses missions au service des malades, je vous fais part en conséquence de **mon avis favorable** avec réserves sur cette demande compte tenu de l'absence de prise en compte patrimoniale du projet de déplacement du portail ». Voilà.

Je vais maintenant faire voter sur le projet de délibération. Nous allons donc voter sur ma proposition contre le projet de délibération puisque là, en revanche, il y a un avis défavorable.

Donc qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Rejetée. Merci.

Et sur votre vœu, Madame Chérioux, il faut qu'on fasse voter aussi.

Qui est pour? Enfin si la délibération est rejetée, c'est un système très complexe. Nous allons passer maintenant au 316.

DLH 316 - Réalisation par Paris Habitat - OPH d'un programme d'acquisition conventionnement comportant 76 logements PLUS, 13 logements PLAI et 38 logements PLS, situé 26, rue Cauchy et 15/31, rue de la Montagne de l'Espérou (15ème).

Monsieur le Maire : Qui s'exprime? Monsieur Baghdad.

José Baghdad: Monsieur le Maire, merci. Je voulais faire remarquer qu'effectivement nous n'avons pas zéro PLS; 11 tout à l'heure, 38 maintenant, ce qui fait un total de 49, qui est bien loin des zéros annoncés, même si c'est une erreur, mais voilà et sur ce programme, nous avons près de 30% de logements PLS. Nous atteignons presque le tiers et donc nous faisons confiance au Maire de Paris dans l'application du tiers global que nous aurons en fin de mandature sur la construction de logements intermédiaires.

Monsieur le Maire: Madame Chérioux.

Joëlle Chérioux: Je vais faire beaucoup de peine à Monsieur Baghdad mais en l'occurrence je devais donc proposer un vœu et là je demanderai à ce que l'on dépasse les 30 %. Je demande 50 % de logements PLS, considérant que dans cette partie de l'arrondissement il y a déjà beaucoup de logements sociaux et donc pour maintenir un équilibre sociologique cohérent, je demande 50 % de logements PLS.

Monsieur le Maire : Bien. Monsieur Lefevre.

Franck Lefevre: Simplement pour revenir sur ces chiffres. C'est ahurissant tout de même ce que l'on entend. Lorsque l'on parlait du tiers Monsieur Baghdad, vous savez compter. 1/3 sur ces deux projets, il en manque 11. Donc le compte n'y est pas. Ne dites pas de contrevérités. C'est quand même ahurissant, deux fois de suite, entre Madame Hidalgo, qui travestit la vérité et vous qui n'arrivez pas à compter un tiers, on va se demander si c'est volontaire, ou........

Monsieur le Maire: Attendez Monsieur Baghdad, Monsieur Lefevre est mathématicien.

José Baghdad: Si Monsieur Lefevre a la gentillesse de réécouter ce que j'ai dit, je n'ai jamais dit qu'on avait 1/3 sur deux délibérations et qu'il me fasse le respect de penser que je sais compter tout de même.

Monsieur le Maire: Bon, alors nous avons à faire à une querelle de mathématiciens. Pour terminer, Madame de Clermont-Tonnerre.

Claire de Clermont-Tonnerre: Merci Monsieur le Maire. Je voudrais simplement dire que l'intervention de Madame Chérioux est très intéressante, d'autant plus qu'en lisant la délibération il apparaît qu'au-delà des logements financés en PLAI, et bien nous aurons 30% des logements PLUS qui seront, eux, attribués à des personnes sous plafonds de ressources PLAI. Donc là ce n'est pas franchement un exemple d'équilibre puisqu'on fait plus que doubler le nombre de PLAI sur cette opération qui, je vous le rappelle, ne vous a pas été soumise quand cette parcelle importante a été préemptée pour la somme de 46 millions d'euros. Donc il n'y a pas eu d'avis du Maire d'arrondissement au moment de la préemption.

Monsieur le Maire: Oui, ça c'est vrai. Je fais cette remarque parce que je l'ai faite au Maire de Paris à l'époque, à savoir que nous ne recevions pas les déclarations d'intention d'aliéner contrairement à la loi PML. Alors il s'est tourné vers ses services à ce moment là, il y avait le Directeur de Cabinet ou le Secrétaire Général, je ne sais plus, pour demander que la loi soit appliquée et effectivement depuis quelque temps, nous recevons les DIA mais pour ce projet de délibération, nous n'avons pas été sollicités mais pour ne pas rendre plus difficile la construction de logements sociaux, nous n'avons pas saisi le contrôle de légalité. Monsieur Mouricou.

Philippe Mouricou: Cela me perturbe aussi beaucoup cette affaire de 30 % de logements intermédiaires, parce qu'en effet, sur cette opération, il y a 127 logements, j'ai refait le calcul, il y en a 38 qui sont du PLS, si on avait stricto sensu appliqué le ratio d'un tiers, ça ferait 42, donc on est quand même sur 4 logements PLS sur une opération ce qui, je le rappelle, fait 127 logements, donc on est vraiment à epsilon près.

Mais au-delà de ça, moi je suis très embêté par votre position Madame Chérioux, d'abord vous nous avez expliqué qu'il fallait 30 %, ensuite 50 %, enfin j'ai du mal à comprendre cette conception à géométrie variable et puis vous nous avez dit surtout, voilà on a fait un certain nombre de promesses à des catégories sociales intermédiaires. Je pense que quand on parle de logements sociaux, on n'est pas là pour honorer des promesses, faire des cadeaux, à telle catégorie ou à telle autre. On est là simplement pour raisonner globalement en terme de mixité sociale et le programme qu'on a voté est de dire on fait 30 %. On n'est pas là pour opposer les plus pauvres au moins pauvres aux intermédiaires, on est là pour faire 30 % de logements sociaux intermédiaires, encore une fois sous cette mandature on va construire, on va financer pardon, 40.000 logements sociaux.

Donc je pense qu'il faut être un peu raisonnable et raisonner de façon globale et arrêter à chaque programme d'opposer les plus pauvres aux moins pauvres, aux populations intermédiaires. Ça suffit.

Monsieur le Maire: Je crois que ce n'est pas ce qu'a dit Madame Chérioux qui a juste voulu donner plus de logements aux classes moyennes. Madame Chérioux.

Joëlle Chérioux: Simplement. Je ne suis pas du tout d'accord avec ce qu'il vient de dire. Je considère qu'à partir du moment où le Maire de Paris prend un engagement, c'est un engagement qui devrait être systématique. Si on prend les délibérations qui sont passées là, il y a de toute façon un déficit en PLS et donc je considère qu'il est de notre devoir de le rétablir. D'autre part, en matière de mixité sociale, vous dites qu'on défend les riches, c'est pas vrai, on défend les classes moyennes, c'est-à-dire des gens qui ont des petits salaires et qui n'ont plus les moyens de rester à Paris. Et nous voulons garder ces habitants du 15ème qui sont là depuis longtemps et qui n'ont plus les moyens de se loger.

Donc je considère qu'il est de notre devoir de remettre les choses à leur place, en l'occurrence, pour cette délibération, dans la mesure où le quartier dont il s'agit est un quartier qui a été refait il y a une quinzaine d'années, c'est un quartier où il y a beaucoup de logements sociaux, je considère qu'il est normal justement en matière de mixité sociale pour maintenir un équilibre et que ça ne devienne pas des ghettos, il faut augmenter dans cette partie le nombre de logements PLS et je demande qu'il y en ait la moitié. Ce qui aboutit à 13 logements PLAI, 50 PLUS, et 64 logements PLS.

Monsieur le Maire: Le Conseil est informé, nous allons nous prononcer d'abord sur la délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Adoptée.

Maintenant nous allons voter le vœu de Madame CHERIOUX pour amender la délibération. Qui est pour le vœu de Madame CHERIOUX? Qui est contre? Abstention? Merci le vœu est adopté. Maintenant nous allons passer au projet suivant.

Le DLH 179 - Réalisation par France Habitation d'un programme de réhabilitation PALULOS, comportant 172 logements, situé 55/59/65, rue Mademoiselle et 38 rue de l'Amiral Roussin (15<sup>ème</sup>).

Pas d'intervention. Ah, Monsieur Dargent.

Claude Dargent: Je saisis l'occasion de cette délibération qui est la dernière de toute une série parce que je trouve que la petite séquence que l'on vient de vivre est assez évocatrice de la réalité des choses.

Elle est assez édifiante parce que du côté de l'UMP il y a un discours et il y a une réalité. Le discours, c'est oui nous sommes favorables à la politique de création de logements sociaux sur Paris. Parce qu'effectivement il est difficile, même quand on est très à droite de dire le contraire aujour d'hui. Et puis, il y a une réalité. La réalité, ce sont toutes les petites manœuvres auxquelles nous venons d'assister, manœuvres de Madame Chérioux de Soultrait, qui ont été joyeusement ratifiées par l'ensemble des collègues de droite de cette assemblée. Je voudrais dire sur ce point que, s'agissant du Maire de Paris et de sa majorité, les choses sont claires. La loi fixe un objectif de 20% de logements sociaux à horizon de 2020. Paris avait un énorme retard en 2001 en matière de logement social et Monsieur Goujon, qui siégeait déjà dans cette assemblée, et un certain nombre de ses collègues, ne s'en émouvaient pas beaucoup à l'époque. Aujourd'hui il prétend être rallié à cette politique, mois j'observe que c'est l'actuelle majorité municipale à Paris qui va atteindre cet objectif de 20 % non pas en 2020 mais 2014 et nous comptons bien que le 15ème participe très largement à cet effort et nous aurons beaucoup d'autres délibérations de ce type, je vous rassure, dans les mois et les années à venir.

Et puis le double discours, il se voit ailleurs. Il se voit ailleurs quand on constate qu'il y a aujourd'hui un projet de loi qui aboutit à ce qu'en l'occurrence cet objectif de 20 % de logements sociaux soit en fait très largement écorné par l'inclusion de l'accession sociale à la propriété. Ce qui aboutit de fait à vider cette loi d'une grande partie de son contenu. Même les Sénateurs UMP avaient d'ailleurs voté contre.

Mais moi je souhaite que Monsieur Goujon, qui a jadis siégé au Sénat, puisqu'il a voyagé dans beaucoup d'assemblées de la République, eh bien que Monsieur Goujon qui a jadis siégé au Sénat et qui siège aujourd'hui à l'Assemblée Nationale, se souvienne de sa sagesse de Sénateur et vote contre ce projet de loi, loi Boutin qui vient d'un Gouvernement Fillon et qui aboutit en l'occurrence à très largement abaisser les objectifs en matière de logements sociaux. Effectivement ça sert à ce que des villes comme Neuilly puissent se contenter d'en avoir 3 % et paie l'amende en échange.

Moi je propose que nous lui donnions mandat puisque, après tout, il cumule les mandats. Donc que ça serve à quelque chose et qu'à l'Assemblée Nationale....

Monsieur le Maire: La loi me permet, comme Madame Hidalgo, d'avoir deux mandats. Vous en avez deux aussi.

Claude Dargent: Monsieur Goujon, je n'ai pas dit un seul instant que vous étiez en infraction avec la loi, ce que je suis en train de vous dire, c'est qu'on est en droit de considérer que le fait d'être Député c'est un emploi à plein temps et qu'il n'est pas indispensable, si je peux terminer ce que je suis en train de dire parce que c'est directement lié, que l'emploi de Député est un emploi à plein temps, qu'il n'est pas nécessaire de le cumuler avec celui de Maire d'un des plus grands arrondissements de Paris et qu'au moins pour que ça serve à quelque chose, et je ne parle pas de l'UMP, Monsieur Goujon, dont vous aviez promis aux électeurs que vous alliez quitter la présidence à Paris et il semble que ce n'est plus le cas.

Monsieur le Maire : C'est vrai que Monsieur Bloche a eu un autre traitement, lui il a été viré par Monsieur Delanoë.

Claude Dargent: On y reviendra. Je vous demande, au nom de l'ensemble des Collègues ici présents, extrêmement attentifs comme vous aux objectifs de logement social, que vous ne modifiez pas, à l'Assemblée Nationale, la loi qui est aujour d'hui en vigueur et même si ça vient d'un Premier Ministre, François Fillon, à qui on prête des ambitions sur Paris. Je vous remercie.

Monsieur le Maire: C'est sûrement pour ne pas occuper la fonction de Député que Monsieur Dargent s'est présenté contre moi aux dernières élections législatives. Il aurait été élu, je suis sûr qu'il aurait siégé. Alors je dis que l'on ne peut pas considérer comme des manœuvres ce qu'est réellement l'intérêt des habitants. Les expressions de nos collègues ne sont pas des manœuvres, Monsieur Dargent, ils représentent, que vous le vouliez ou non, une partie de l'électorat, même majoritaire dans le  $15^{\text{ème}}$ , et il ne s'agit pas de manœuvres, il s'agit de l'expression de nos collègues, qui est aussi légitime que la vôtre et le fait que dans notre projet électoral, c'est vrai, nous ayons souhaité accorder une priorité aux classes moyennes dans cet arrondissement pour qu'elles puissent s'y maintenir et aux familles, je pense que vous pouvez nous laisser développer les conséquences de cette politique de façon directe et ça passe effectivement par la réalisation de davantage de logements PLS.

D'autre part, vous savez, s'il y a plus de 15.000 logements sociaux dans le 15 ème, ils n'ont pas été construits tous, loin s'en faut, sous la mandature précédente et nous avons réalisé, sous les mandatures Chirac et Tibéri, suffisamment de logements sociaux pour ne pas avoir à rougir d'un bilan comparé au vôtre qui a consisté à financer un certain nombre de logements sociaux certes, mais à en

réaliser et à en construire beaucoup moins. Donc je demande à nos collègues d'être là aussi très attentifs en ce qui concerne la comparaison entre le financement et la construction. Voilà ce que je voulais dire.

Quant à l'attribution, puisque vous m'interrompez, je voudrais vous dire que maintenant nous avons une commission d'attribution dans le  $15^{\grave{e}me}$ , vous le savez bien, donc je pense qu'il n'y a pas lieu là à évoquer la moindre critique.

Nous allons maintenant voter ce projet de délibération, mais Madame Tachène, Conseiller de Paris, rapporteur du projet, voulait parler.

Anne Tachène : Oui Monsieur le Maire, je trouve simplement que ce débat est complètement surréaliste parce que être favorable au logement intermédiaire, cela ne signifie pas être défavorable au logement social. Donc je trouve que cette idée de répartir correctement les logements sociaux et les logements absolument nécessaire. intermédiaires. est notamment arrondissement, où les familles sont en grand nombre et où elles doivent également être aidées. Je trouve incroyable que l'on parle ici de manœuvres et puis je voulais simplement apporter une précision, enfin poser une question puisque l'on parle de respect de la loi. J'aimerais savoir si on peut dans les délibérations introduire le nombre de logements accessibles aux personnes âgées ou à mobilité réduite, parce qu'il ne figure pas toujours dans ces délibérations et pour se conformer à la loi, vous savez que les logements doivent également correspondre à cette demande. C'est donc une demande que je fais.

Monsieur le Maire : Alors puisque vous interrogez la municipalité, elle va vous répondre par la voix de Madame Hidalgo.

Anne Hidalgo: C'est une obligation, donc tous les programmes sont des programmes dans lesquels il y a accessibilité. Je voudrais aussi dire à Madame Tachène que les catégories sont nettement moins nettes que cela: 71 % de la population parisienne est éligible au logement social, Madame Tachène. Quand on fait du logement social, c'est aussi pour les classes moyennes, ne l'oubliez pas, ou alors, expliquez-moi quel est le niveau de revenu à partir duquel vous considérez qu'on sort des catégories populaires pour passer dans les classes moyennes. Mais regardez de façon très précise les financements de logement social et les règles d'accessibilité, vous verrez que lorsqu'on se bat pour qu'il y ait du logement social à Paris, cela concerne notamment les classes moyennes.

Monsieur le Maire : De toute façon, c'est l'Etat qui fixe les plafonds, donc voilà. Maintenant nous allons voter sur ce projet de délibération DLH 179. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Il est adopté.

On change de sujet puisqu'il s'agit du DEV 102.

# 12. DEV 102 - Elaboration du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de Paris.

Monsieur le Maire : Monsieur Menguy.

Jean-Baptiste Menguy: Monsieur le Maire, merci. Ce projet de délibération est très important et très intéressant puisqu'il va nous permettre enfin, et j'aurai à ce titre des questions à poser à Madame de Clermont Tonnerre en tant que rapporteur, d'aborder la question des nuisances sonores, qu'elles soient quotidiennes, qu'elles soient régulières, irrégulières, quelles que soient les sources de ces nuisances, avec une volonté de la part des élus de cet arrondissement de travailler en bonne intelligence avec tous les partenaires concernés et j'espère que cette fois-ci la concertation sera la plus large et la plus efficace possible pour que nous puissions travailler pour améliorer le quotidien en termes de nuisances sonores.

Notre démarche, et Madame de Clermont Tonnerre j'espère, le rappellera d'autant plus, est véritablement volontariste, nous voulons accompagner ce travail sur la prévention du bruit et c'est la raison pour laquelle les élus du groupe UMP et Centre et Indépendants ont souhaité déposer deux vœux rattachés à cette délibération que je propose qu'on distribue.

Monsieur le Maire : Sur ces vœux, donc je vais soumettre à débat. Monsieur Baghdad souhaitait intervenir là-dessus, sur la procédure ?.

José Baghdad: Monsieur le Maire, nous nous efforçons systématiquement d'envoyer, nous la gauche, les vœux dans les délais. Ce soir, nous avons eu un nombre conséquent de propositions de vœux qui sont proposées en séance ce qui ne nous laisse aucunement le temps d'étudier de manière approfondie ces vœux, et de pouvoir apporter tous les éclairages nécessaires que méritent ces vœux-là et donc je souhaiterais qu'à l'avenir, ces procédés de présenter, cela peut arriver de temps en temps, mais ce soir, nous avons un nombre extrêmement important, j'aimerais qu'à l'avenir, que ces procédés de présenter des vœux en séance, soient extrêmement limités.

Monsieur le Maire: Je ne suis pas en désaccord avec vous, Monsieur Baghdad, souvenez-vous de notre dernière séance où vous aviez déposé pas mal de vœux rattachés également. Cette fois-ci je constate qu'il y en a un certain nombre aussi du côté de la majorité. Moi, ce que je propose, et je pense que nous pouvons faire chorus, que ces vœux, qu'ils soient rattachés ou pas, à l'avenir, puissent être envoyés avec l'ensemble des pièces de l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement.

Là, cela n'a pas été fait, ce qui n'empêche pas d'avoir une idée, tout à coup, sur un projet de délibération, mais il faut que ce soit quelque chose d'exceptionnel. Si nous sommes tous d'accord là-dessus, je demande à chacun de s'y conformer. Cela étant, maintenant nous allons voter sur le principe même de débattre de votre vœu. Qui est pour ? Qui est Contre ? Qui s'abstient ? Merci. On peut considérer que le vote est acquis sur l'ensemble de vos vœux.

Jean-Baptiste Menguy : Voulez-vous que je présente les deux en même temps ? Du coup, je vais faire distribuer le second. Je viens de dire qu'il y a deux vœux.

Monsieur le Maire: Pour l'autre, j'imagine, c'est le même vote, donc on considèrera que c'est le même vote. Présentez vos vœux.

Jean-Baptiste Menguy: Bien, merci Monsieur le Maire. Le premier vœu, très rapidement, dans le cadre de ce plan de prévention du bruit concerne les nuisances sonores liées au trafic de l'héliport d'Issy-les-Moulineaux. En effet, dans l'exposé des motifs, la délibération insiste sur la nécessité de réduire globalement les émissions sonores et demande que dans le domaine du bruit des infrastructures, des mesures soient envisagées pour réduire le bruit à la source : diminution du trafic, limitation de la vitesse.

C'est la raison pour laquelle et compte tenu notamment des initiatives qui ont déjà été prises par les deux Députés du  $15^{\text{ème}}$  arrondissement, nous demandons que le Maire de Paris prenne toutes les mesures nécessaires pour soutenir la réduction des vols héliportés au départ et à l'arrivée de l'héliport de Paris Issyles-Moulineaux ce qui rejoint d'ailleurs la demande énormément, une très très large majorité des riverains de ce site, que l'on peut rencontrer dans le cadre de nos permanences ou des Conseils de quartier demandent au Maire de Paris de lancer une concertation dans le cadre du grand Paris ou Paris Métropole, comme vous voulez l'appeler, sur les sites de dépôts héliportés susceptibles d'être ouverts dans l'agglomération parisienne pour promouvoir un trafic héliporté raisonnable et mieux réparti géographiquement, ce qui permettrait de ne pas

concentrer le trafic uniquement sur un seul site, ce qui, d'ailleurs, empêche un certain nombre de facilités de transport entre les hélicoptères et d'autres moyens.

Le second vœu concerne le problème des transports, les nuisances sonores dues aux transports sont particulièrement importantes. Il y a plusieurs moyens de lutter contre: en ce qui concerne les zones de forte fréquentation automobile, par exemple on pourrait se poser la question, notamment d'améliorer et d'augmenter le nombre de places de stationnement, ce qui ne serait pas du luxe, mais il y a également les moyens de transport collectif à faibles nuisances sonores ou en tout cas, aucune.

C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité inscrire dans ce cadre la demande répétée je le conçois, mais jamais satisfaite, et ça commence à bien faire, de la mise en place d'une ligne de minibus électrique dans le  $15^{\text{ème}}$  arrondissement. Nous avons eu plusieurs épisodes sur ce sujet alors que, quand on écoute en Conseil de quartier, Conseil d'arrondissement, Conseil de Paris, etc... tous les élus du  $15^{\text{ème}}$  sont d'accord pour dire que ce projet est prioritaire, etc, etc .... Je ne veux pas vous refaire le débat. Pour tout vous dire, à chaque fois on a une version nouvelle. Tantôt on est pour, tantôt on est contre, tantôt on se cache derrière un schéma directeur des traverses qui doit arriver à la rentrée, puis qui arrive plus tard, etc, etc...

En toute honnêteté, ça suffit et je pense que les élus du 15ème, ce serait à leur honneur, par un vote unanime sur cette question, de demander à ce que, forts de ce plan de prévention du bruit et du schéma directeur des traverses pour lequel, Monsieur le Maire, vous ne serez même pas consulté, pour l'élaboration de la première délibération qui doit arriver en 3ème commission mercredi prochain, et donc, nous demandons au Maire de Paris que le 15ème arrondissement soit prioritaire dans la création d'une traverse électrique, qu'une réunion de concertation qui a déjà eu lieu d'ailleurs et des projets existent, mais cela a été rappelé par les élus de tous les bancs de cette assemblée, soit prise en compte afin de permettre, rapidement, la création de cette traverse et que le calendrier, compte tenu des éléments existants, et je crois qu'il faut être ambitieux en la matière, cela n'empêche pas la concertation qui a déjà eu lieu pour partie, conduise à la création, dans le cadre d'un calendrier serré, d'une ligne de minibus avant la fin du mois de juin 2009. Je vous remercie.

Monsieur le Maire: Merci de votre intervention. Monsieur Dargent, je suppose? Allez-y Monsieur Dargent.

Claude Dargent: S'agissant du vœu concernant l'héliport. Je voulais dire que je trouve assez savoureux de demander au Maire de Paris de prendre des initiatives dans ce sens, parce que Monsieur Menguy, lui aussi, est nouveau dans cette assemblée. Donc, ce que je peux lui dire, pour son information, c'est qu'a siégé, sous l'ancienne mandature, une commission de l'environnement de l'héliport qui a produit une charte de l'environnement de cet héliport.

Je me suis, comme représentant de la Ville de Paris, il en est de même de la représentante de la Région Ile-de-France, battu pour que cette charte soit beaucoup plus contraignante que ce qu'elle n'a pas été au bout du compte. Pourquoi la charte n'a pas été contraignante? Et bien, à cause des maires UMP des Hauts-de-Seine, des représentants de la ville d'Issy-les-Moulineaux et à cause des représentants de l'Etat.

Premier épisode et c'est la raison pour laquelle le Maire de Paris a refusé de signer une charte pour l'environnement qui, nous en sommes tout à fait d'accord, était insuffisamment contraignante et ne permettait pas d'aboutir à une baisse significative des nuisances dont souffrent les riverains de l'héliport.

Deuxième étape, Monsieur Goujon et Monsieur Lamour découvrent le problème et se répandent dans la presse en disant qu'ils exigent la fermeture de l'héliport. Monsieur Menguy lui-même dans le conseil de quartier concerné a dit : « Ah, mais vous, la gauche, vous êtes pour une réduction simplement du trafic, nous nous sommes pour la fermeture de l'héliport » et je constate ici, je ne sais pour quelle raison, parce que peut-être qu'entre temps on a pris conscience du problème et du fait qu'il y avait des autorités, civiles et militaires, qu'ils n'étaient pas forcément des grands fanatiques de la fermeture de l'héliport, là on est redevenu beaucoup plus modeste, et on demande simplement de soutenir une demande de réduction des vols héliportés. Donc, écoutez, ce petit processus est quand même relativement peu honnête vis-à-vis de nos concitoyens parce que quand même, les dossiers existent, ils ont une réalité, il faut peut-être les étudier avant de faire des grandes interviews à la presse et des grands mouvements et ensuite de battre en retraite de cette façon-là.

Deuxième point : la traverse. Ce qui a été dit va être fait Monsieur Menguy. Vous n'avez peut-être pas regardé votre courrier au Conseil de Paris, mais le schéma directeur des traverses passe au prochain Conseil de Paris, je vous invite à venir à la commission des Transports que je vais présider mercredi matin et qui va l'examiner, comme les autres délibérations qui touchent aux questions de transport et, évidemment, dans ce schéma directeur, comme nous l'avons dit

depuis un certain nombre de mois et dès avant la campagne, il y aura une traverse dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement.

Donc ce sont deux vœux nuls et non avenus et c'est la raison pour laquelle la gauche, qui n'aime pas se prêter à ce type de manœuvre politicienne, ne prendra pas part au vote.

Monsieur le Maire: Alors, je ne sais pas ce que vous considérerez, Monsieur Dargent, quand je vous dirai que le Maire du  $15^{\grave{e}me}$  n'a pas du tout été consulté pour ce schéma directeur que vous évoquez et que nous allons découvrir donc en  $3^{\grave{e}me}$  commission, si je comprends bien. J'espère au moins qu'on tiendra compte de la réunion de concertation, qu'heureusement nous avons organisée, au mois de juin ou juillet, dans cette Mairie, en présence de la RATP et de la population locale.

Deuxièmement, j'aurais voulu parler du passé, vous voudrez bien vous rendre à cette évidence, Monsieur Dargent, il y a un nouveau Maire dans le  $15^{\rm ème}$ , alors c'est vrai qu'il y a eu un autre Maire...

Claude Dargent : Je ne sais pas si on y a gagné, mais il y en a un, oui......

Monsieur le Maire : Monsieur Dargent, évitez ce genre de propos désagréables qui, vraiment, vient vous discréditer....

Claude Dargent: Mais, écoutez, vous me provoquez!

Monsieur le Maire: Monsieur Dargent, vous n'avez pas la parole, d'une part, et évitez ce genre de propos désobligeants que nous évitons, nous, de tenir. Je dis que vous nous parlez toujours du passé, essayez de vous tourner vers l'avenir! Oui, nous avons demandé, avec Jean-François Lamour, la fermeture de cet héliport. Bien sûr que nous avons des discussions avec l'Etat, que nous sommes sur cette ligne de fermeture de l'héliport, que le Ministre s'est engagé à étudier, dans le sens que nous souhaitons, c'est la raison pour laquelle, nous demandons simplement au Maire de Paris, d'appuyer notre démarche. Voilà.

Claude Dargent : On ne vous a pas attendus.

Monsieur le Maire : Monsieur Menguy, pour terminer, parce que là il s'agit de la discussion d'un vœu, nous sommes limités.

Jean-Baptiste Menguy: Je vais répondre à Monsieur Dargent. Ce que je goûte toujours avec plaisir, ce sont ses leçons de modestie. Monsieur Dargent, je ne vous demande pas depuis combien d'années vous êtes élu, vous, Bon! Alors j'espère que mes collègues nouvellement élus de la gauche goûteront le genre de remarques que vous portez sur le fait que les électeurs du 15 ème aient choisi de renouveler une partie de leurs représentants. Je trouve cela franchement lamentable de votre part, et l'élu d'expérience que vous êtes mérite de tenir des propos bien meilleurs sur vos collègues.

Seconde chose: la commission dont vous faites partie sur l'héliport, elle a tellement bien travaillé qu'on a tous remarqué que les nuisances sonores de l'héliport s'étaient complètement arrêtées! Mais vous avez complètement raison, d'ailleurs je me demande bien pourquoi, dans nos permanences, on continue de rencontrer dans les conseils de quartier - vous y avez assisté aussi, Monsieur Dargent, alors arrêtez de raconter n'importe quoi - des riverains qui se plaignent. On se demande bien pourquoi on continue à se battre contre les nuisances de l'héliport, puisque les travaux que vous avez faits sont vraiment efficaces.

En ce qui concerne le minibus électrique. Moi, je ne trouve pas que ce soit un argument politicien, je suis désolé. On est tous d'accord sur l'utilité et la nécessité de cette traverse électrique. En plus vous me donnez des leçons, mais excusez-moi de vous le dire, vous ne m'avez pas écouté dans la présentation de mon vœu. Je vous ai dit que la première délibération sur le schéma directeur arriverait en 3ème commission mercredi. A moins de vous signer un papier, écoutez un peu ce que disent vos collègues, même quand ils ne font pas partie de vos rangs.

Je suis désolé, on a fait un vœu sur le minibus électrique il y a quelques mois. Il a été voté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement. On le présente en Conseil de Paris, et la gauche vote contre. Alors si vous voulez qu'on commence à parler de cohérence politique, Monsieur Dargent, il va falloir vraiment qu'on sache de quoi on parle. Vous me répondrez avec grand plaisir. Madame Lepetit, pour repousser le vœu en Conseil de Paris a dit : « Oui, oui, il y aura un schéma directeur à la rentrée que je vous présenterai en octobre »

Je suis désolé, soit vous prenez des engagements et vous vous y tenez, soit alors ce n'est pas la peine de nous raconter n'importe quoi. Donc, nous ne vous attendons pas et on n'attend pas vos belles promesses pour agir. Vous ne pouvez pas nous reprocher de relayer les attentes des habitants et de faire des vœux qui sont frappés par le bon sens.

En plus, si vous êtes tous d'accord, je ne vois pas pourquoi vous commencez à nous attirer sur le terrain de la politique politicienne pour lequel nous n'avons aucune leçon à recevoir de vous.

Monsieur le Maire : Normalement, la procédure du vœu fait que le débat devrait être clos depuis longtemps, mais, par esprit démocratique, je donne encore la parole à Monsieur Dargent.

Claude Dargent: Par rapport à cet esprit démocratique que vous exprimez ici, Monsieur le Maire, vous savez que vous n'auriez pas du redonner la parole à Monsieur Menguy, aux termes de notre règlement intérieur. Donc si on commence à ne pas respecter le règlement intérieur, et bien, à mon avis, ce n'est pas de bon augure! Nous avons, ensemble, essayé de l'élaborer, vous n'avez pas fait ce qu'il fallait pour qu'il soit voté à l'unanimité, donc vous l'avez voté vousmême, donc essayez de le respecter. Monsieur Menguy n'aurait donc pas dû reprendre la parole. Si on accepte le principe selon lequel quelqu'un qui présente un vœu peut de nouveau réintervenir après les présidents de groupe qui expriment la position de leur groupe, on est en infraction au règlement intérieur.

Si ce genre de choses recommence, Monsieur le Maire, nous quitterons le Conseil d'arrondissement, car nous sommes respectueux du règlement intérieur voté par cette assemblée. Premier point.

Deuxième point, sur le fond: je ne vais pas revenir sur ce que disait Monsieur Menguy. Je vais l'inviter, en ne lui reprochant pas d'être un nouvel élu, mais en lui reprochant d'être un nouvel élu qui ne se penche pas sur les dossiers sur lesquels il fait des vœux. Je l'invite à aller regarder ce qu'est la commission de l'environnement de l'héliport de Paris Issy-les-Moulineaux. Il constatera qu'elle est présidée par le Préfet, qu'elle est très largement constituée des représentants de l'Etat, des représentants des communes des Hauts-de-Seine et que la gauche n'y a que deux voix. Il comprendra peut-être pourquoi je n'ai pas réussi, avec ma collègue de la Région Ile-de-France, à obtenir que la charte de l'environnement de l'héliport soit de meilleure qualité que celle qui a été produite sous l'autorité du représentant de l'Etat. Je vous remercie.

Monsieur le Maire: Juste un point sur le règlement intérieur car une fois encore, Monsieur Dargent, pour faire monter la tension, il y est habitué, mais moi je garde ma sérénité, essaye de faire croire que le règlement intérieur n'est pas appliqué, il me semble que je donne la parole assez souvent aux représentants de la gauche, même à plusieurs reprises, et en dehors parfois des règles, ce qui

m'est d'ailleurs assez reproché par la majorité. Monsieur Menguy a pu s'exprimer de nouveau, en explication de vote, lui aussi, comme vous l'avez fait également.

Deuxièmement, pour ce qui est de l'héliport, la Mairie du 15 ème n'est pas représentée non plus dans cette commission, ce que je regrette, et ce n'est pas parce que l'Etat, et voyez, je vous parle, moi, dans l'intérêt exclusif des intérêts du 15 ème, décide une chose que nous sommes forcément d'accord. Nous avons là un débat effectivement avec les représentants de l'Etat sur ce sujet. Nous demandons simplement votre appui dans cette démarche.

Maintenant je vais faire voter les vœux de Monsieur Menguy. D'abord celui sur les traverses dans Paris. Excusez-moi. Pour ce qui concerne le plan de prévention du bruit dans l'environnement, je vais le faire voter, le PPBE. Qui est pour ? Qui est contre ?

Madame de Clermont Tonnerre me demande la parole parce qu'elle a également l'intention de déposer un vœu sur ce sujet, donc on votera les vœux à l'issue de la délibération. Allez-y.

Claire de Clermont-Tonnerre: Le vœu a été distribué, il porte sur l'installation de colonnes à verre dans un souci de réduction des nuisances sonores, les colonnes à verre ancrées dans la voirie, ceci afin de limiter les nuisances sonores, dans un esprit de reconquête de l'espace public.

Monsieur le Maire : Attendez Madame de Clermont Tonnerre, il y a beaucoup de vœux rattachés donc je vais déjà faire voter, excusez-moi, sur le principe du débat de votre vœu.

Donc je fais voter d'abord sur le principe de débattre du vœu de Madame de Clermont Tonnerre. Qui est pour? Qui est contre? Abstention? Adopté. Madame de Clermont Tonnerre, excusez-moi, recommencez votre intervention.

Claire de Clermont-Tonnerre: Si, toutefois, le rapporteur peut s'exprimer et émettre un commentaire sur la délibération, ce sera rapide. Je voulais simplement souligner qu'il s'agit de l'application d'une directive européenne qui avait vocation à être mise en œuvre.....

Monsieur le Maire : Madame de Clermont Tonnerre, on vient de parler de votre vœu. Donc vous présentez votre vœu.

Claire de Clermont Tonnerre: Oui, mais je ne vais pas parler de la délibération...

Monsieur le Maire : Non mais présentez votre vœu, ensuite, c'est vrai que vous êtes rapporteur et vous avez le droit de répondre aux orateurs qui vous interrogent non pas sur les vœux, mais sur le projet de délibération. D'abord sur votre vœu.

Claire de Clermont Tonnerre: J'en reviens aux colonnes à verre. Donc nous proposons, Monsieur le Maire, que soient implantées, sur l'espace public, des colonnes à verre enterrées dans notre arrondissement ceci à la fois pour réduire les nuisances sonores et pour reconquérir un peu d'espace public sur les trottoirs mais aussi dans un souci d'amélioration du paysage urbain. Voilà les trois motifs qui nous conduisent à vous proposer ce vœu.

Beaucoup de municipalités l'ont fait, tout à l'heure ma collègue, Joëlle Chérioux, me parlait de Biarritz et bien il se trouve que Biarritz est exemplaire en matière d'enfouissement, d'implantation de bacs intégrés, pas seulement pour les colonnes à verre, mais également aussi pour les poubelles, pour les containers. J'entends ma voisine qui parle de Chartres, Orléans, donc sur ce point, je pense que la Mairie de Paris est très en retard et que cette disposition dépend de la seule volonté du Maire de Paris. Il n'est pas question d'Etat, il est simplement question de la volonté du Maire de Paris de mettre en œuvre cette proposition.

Monsieur le Maire: D'ailleurs je suis très satisfait, en tout cas de façon partielle, sur la discussion que j'ai eue avec Monsieur Dagnaud concernant l'implantation de colonnes à verre sur la place des Entrepreneurs, sur la place Violet qui, elle, était l'objet de la réalisation de deux containers et qui ont été enlevés lors de la rénovation de cette place, mais c'est vrai que nous avons demandé aussi à Monsieur Dagnaud, notamment lors du débat qui nous a réunis en CICA, d'essayer de développer les colonnes à verre et c'est une position qui ne l'a pas contrarié. Monsieur Mouricou.

Philippe Mouricou: Sur les colonnes à verre, c'est déjà en cours d'expérimentation dans plein d'arrondissements parisiens donc, pas d'opposition, simplement un travail qui est en cours de réalisation. J'ai quand même un souci avec les vœux qui nous sont présentés parce que si l'on reprend le projet de délibération dont il s'agit il est question de l'ancien plan de prévention du bruit dans l'environnement et pour ceux qui ont vraiment lu la délibération, il s'agit du tout début et du lancement de ce plan, c'est-à-dire que des groupes, des commissions thématiques vont être créées, on va consulter le CICA, le Conseil de

quartier. Il y a quand même une certaine incohérence à voter pour le lancement de ce plan et de cette réflexion collective et en même temps déjà, proposer des vœux, parce que moi, j'ai plein d'autres idées pour le bruit. Je pourrais parler de la voie ferrée, de la rue André Gide, de la rue Castagnary avec cette voie ferrée qui fait beaucoup de bruit et qui enquiquine les locataires, notamment du lotissement la Sablière, puisqu'ils se trimbalent des nuisances sonores depuis un certain temps, mais je pense que ce sont des réflexions que l'on doit avoir dans le cadre de ce plan et pas dans le cadre de vœux que l'on va déposer. En plus, on ne leur a pas accordé, à mon sens, toute l'attention qu'ils méritaient, j'ai donc un petit problème de méthode.

Monsieur le Maire: Donc on reviendra dessus et c'est néanmoins la façon de lancer un débat pour ce qui concerne ces sujets importants. Alors, Monsieur Dargent, pour l'explication de vote. Attendez, chut, s'il vous plait, à partir du moment où le principe du débat est acquis, même contre l'opposition, Monsieur Dargent peut s'exprimer pour une explication de vote sur ce vœu. L'explication de vote sur les vœux, c'est une minute, non, deux minutes! Alors, vous avez deux minutes Monsieur Dargent, allez-y.

Claude Dargent: Je ne vais pas utiliser ces deux minutes, Monsieur le Maire. Je vais juste signaler ici que nous avons quand même un grave problème de fonctionnement de ce Conseil d'arrondissement. Au Conseil de Paris, il est tout à fait exceptionnel qu'un Conseiller de Paris présente en séance, un vœu. C'est-à-dire qu'au Conseil de Paris, nous nous infligeons la discipline de déposer à l'avance, les vœux. Et bien il faut qu'il en aille de même ici. On ne peut pas comme ça, au débotté, découvrir des vœux qui d'ailleurs sont rédigés depuis très longtemps et qu'on nous dise: « il faut immédiatement que vous vous prononciez dessus », ça n'est pas possible, ça n'est pas une façon de faire qui permet aux membres de cette assemblée de véritablement examiner les choses et cela n'est pas conforme à ce qui se fait au Conseil de Paris.

Donc, Monsieur le Maire, sur ce point, puisque nous avons avancé les dates de remise des différents documents et bien il faut que si l'on souhaite présenter un vœu, on ait le temps de les expédier aux Conseillers concernés, mais il n'est pas question qu'à chaque Conseil d'arrondissement on trouve comme ça un vœu sur une délibération sur deux, à examiner en séance, ça n'est pas possible, ça n'est pas un fonctionnement acceptable et ce n'est pas un fonctionnement respectueux de notre assemblée.

Monsieur le Maire : Monsieur Dargent, j'ai déjà répondu à cette interpellation que m'a faite Monsieur Mouricou tout à l'heure, Monsieur Baghdad, décidément,

franchement, excusez-moi, mais dans ce secteur là, effectivement, c'est Monsieur Baghdad. Je lui ai répondu, je peux vous faire la même réponse, que celle que je lui ai faite. Je vous ai dit que d'abord, nous avions en quelque sorte inauguré ce dispositif lors de la dernière séance où il y avait plusieurs vœux rattachés de ce type. J'ai répondu à Monsieur Baghdad et donc ne nous battons pas contre des moulins à vent. De façon unanime ce que nous partageons tous comme conception sur tous ces bancs de ces vœux, c'est que dorénavant les vœux rattachés ne seront vraiment que l'exception qui, comme c'est inscrit dans le règlement intérieur, permet d'y recourir, mais que la pratique qui sera la pratique régulière sera celle qui consiste à envoyer les vœux avec l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement et que les vœux exposés en cours de Conseil, seront tout à fait exceptionnels, mais c'est vrai qu'à partir du moment où les élus reçoivent les projets de délibération, entre le moment où ils reçoivent les projets de délibération et le Conseil d'arrondissement, ils peuvent avoir une idée d'expression du vœu.

Je demande simplement que le plus souvent possible, on puisse s'exprimer par des vœux qui ont été envoyés avec l'ordre du jour. Donc cette affaire est considérée comme réglée.

Maintenant nous allons voter sur le projet de délibération DEVE 102, sur le plan de prévention du bruit dans l'environnement. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité

Maintenant, les vœux : le vœu de Monsieur Menguy sur le schéma directeur des traverses dans Paris. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? NPPV ? Il est adopté. Peut-être que c'est le même vote sur les trois ? Même vote sur les trois, ça nous fait gagner du temps, merci.

Maintenant nous allons passer au DPA 271.

13. DPA 271 - Approbation du principe de réalisation des travaux de ravalement des façades du groupe scolaire 146, avenue Félix Faure - 95/97, rue Balard (15ème) et des modalités de passation du marché de travaux correspondant.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention?

14. DASCO 131 - Signature de l'avenant modificatif pour l'année 2007, à la convention du 15 juillet 2004 relative à l'occupation de locaux scolaires municipaux par les services de l'Académie de Paris. :

Monsieur le Maire : Pas d'intervention? Merci.

15. DASCO 149 - Signature des conventions avec les 20 caisses des écoles proposant les modalités et les prix d'achat aux caisses des écoles des repas fournis au personnel d'interclasse ainsi que les prestations de restauration des centres de loisirs pour 2009.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention? Merci.

16. DPA 298- Approbation du principe d'indemnisation de la société Harlequin Europe pour préjudices subis lors des travaux de modernisation de la salle de danse du conservatoire Frédéric Chopin, 43, rue Bargue (15ème).

Monsieur le Maire: Pas d'intervention Merci.

17 - DAC 169 - Autorisation à Monsieur le Maire de signer des conventions relatives à l'occupation du domaine public pour les théâtres suivants : Maison de la Poésie, Théâtre Mouffetard, Théâtre 13, Théâtre 14, Théâtre Silvia Monfort, (15ème) Théâtre Paris-Villette, 20ème Théâtre.

Monsieur le Maire : Ce que je propose, peut-être, si vous en êtes d'accord, c'est que l'on puisse joindre, puisque nous parlons des théâtres, le vœu 32.

32.- Vœu au Maire de paris portant sur le devenir du théâtre Silvia Monfort présenté par Philippe Goujon, Jean-François Lamour, Ghislène Fonlladosa, Alain Destrem, Catherine Bruno et les élus des groupes UMP et Centre et Indépendants du Conseil d'arrondissement du 15ème arrondissement

Monsieur le Maire : Madame Fonlladosa, pour présenter votre vœu.

Ghislène Fonlladosa: Monsieur le Maire: mes chers collègues, la décision de Christophe Girard de mettre fin aux fonctions de Régis Santon, Directeur du théâtre Silvia Monfort, est tombée brutalement le 28 octobre.

A chaque délibération que j'ai eue à vous présenter lors de nos conseils, je vous avais alerté sur la situation financière du théâtre Silvia Monfort, notamment en mars 2006, date à laquelle le Commissaire aux Comptes du Théâtre avait émis un avis d'alerte sur la situation de cet établissement, situation qui avait d'ailleurs conduit le personnel à déposer un préavis de grève.

Madame Macé de Lepinay a elle aussi relayé notre inquiétude par des vœux au Conseil de Paris. Bien, mes chers collègues, nos demandes sont restées lettre morte. Alors que le Conseil de Paris avait voté le 20 octobre, à l'unanimité, un vœu par lequel le Maire de Paris affirmait son attachement aux théâtres municipaux et s'engageait à associer tous les élus à une éventuelle réforme des théâtres municipaux, Monsieur Girard, sans tenir compte de ce vœu qu'il avait lui-même voté, a décidé, sans saisir même le Conseil d'administration du théâtre, de licencier Monsieur Santon.

Mes chers collègues, cette décision ad hominem, puisqu'aucun autre directeur de théâtre municipal n'a été informé de son prochain licenciement, intervient brutalement sans que la réflexion sur le projet de réforme des théâtres municipaux ait été engagée par la Ville en association avec les élus concernés, comme le prévoyait le vœu dont j'ai parlé tout à l'heure.

D'ailleurs, si Monsieur Girard a des projets sur le devenir du théâtre Silvia Monfort, il ne les a toujours pas fait connaître. Or, ce théâtre est bien inséré dans le  $15^{\text{ème}}$  depuis 18 ans grâce au dynamisme, au professionnalisme et à l'implication de sa direction et du personnel. Il a toujours proposé une programmation qui a trouvé un public fidèle appréciant la diversité des spectacles. Il a attiré le public d'un quartier populaire classé, il y a peu encore, en politique de la Ville et a fait bénéficier les scolaires de pièces du répertoire classique et de spectacles en Anglais, sans parler de ses partenariats exemplaires avec le monde du handicap ou avec le collège Modigliani qui permet à des élèves difficiles de s'engager dans le montage de magnifiques spectacles.

Mes chers collègues, le théâtre Silvia Monfort est un très bel équipement culturel de notre arrondissement par ailleurs dépourvu d'autres équipements de même ampleur. Nous ne pouvons laisser Monsieur Girard et la Ville de Paris décider seuls de son devenir. C'est notre responsabilité d'élus que de demander que la concertation s'engage entre la Ville et nous. C'est pourquoi, nous demandons:

**Premièrement**: que le Directeur du théâtre Silvia Monfort soit maintenu dans ses fonctions jusqu'à 2009 et que le cas échéant, les conditions de son départ soient correctement négociées,

**Deuxièmement** : que le Ville de Paris se concerte très rapidement avec les élus du  $15^{\grave{e}me}$  sur le devenir de ce théâtre municipal en tenant compte du faible nombre d'équipements culturels dont souffre le  $15^{\grave{e}me}$ ,

**Troisièmement**: que ces dispositions soient prises dans des conditions permettant effectivement de programmer dans les délais, la prochaine saison 2009/2010 du théâtre.

Monsieur le Maire : Madame Hidalgo.

Anne Hidalgo: Merci Monsieur le Maire. Tout d'abord, pour informer nos collègues, un nouveau président du Conseil d'Administration du théâtre a été élu en juillet, il s'agit de Bernard Latarget, qui est une personnalité importante, très importante même, du monde de la culture. Il a rencontré, dès son arrivée, Régis Santon avec la Direction des Affaires Culturelles à la fin du mois d'octobre et la question du départ de Régis Santon est en train d'être négociée. D'ailleurs, Régis Santon n'a pas émis de volonté de rester au théâtre Silvia Monfort. Je conseille de ne pas intervenir dans quelque chose qui relève quand même d'une discussion privée entre un Directeur de la Ville et la direction qui a la tutelle de ce secteur.

La Ville, bien sûr, tient à ce que Régis Santon puisse partir dans de bonnes conditions car il a fait du bon travail, qu'il puisse terminer la saison 2008/2009 et bien sûr nous veillerons à ce que le calendrier d'arrivée d'un nouveau Directeur ou d'une nouvelle Directrice soit établi de façon à avoir une période de transition avec Régis Santon et préparer ainsi la saison 2009/2010. Régis Santon est tout à fait d'accord pour ne pas envisager ce départ dans une polémique ou dans une forme qui ne permettrait pas la transition. Je nous conseille de ne pas compliquer les choses en ce qui concerne notamment la position de Régis Santon. Je pense qu'il est suffisamment libre et indépendant pour porter sa parole tout seul et que nous sommes dans une relation d'estime et de respect avec lui et que nous entendons sa parole.

Le départ de Régis Santon, après presque 17 ans à la tête du théâtre, ne signifie pas que la Ville souhaiterait amoindrir le rôle du théâtre Silvia Monfort et non plus de réduire sa subvention, au contraire.

Je crois que le renouvellement de la Direction va permettre de donner un nouveau souffle au théâtre et la subvention de fonctionnement de la Ville, qui est de 900.000 euros, n'est absolument pas remise en question. Je précise, pour que chacun le sache, que le théâtre Silvia Monfort, et je m'en réjouis, est le mieux doté des six théâtres municipaux.

Christophe Girard, le Maire Adjoint chargé de la Culture auprès de Bertrand Delanöe, a eu l'occasion de le dire, lors du dernier Conseil de Paris, la réforme envisagée des théâtres municipaux vise à les renforcer et non à les affaiblir. Un changement de directeur ne veut pas dire la fin d'un lieu, mais le début d'une nouvelle dynamique. Il y a eu des changements importants, qu'il s'agisse du théâtre de la Ville, du Châtelet, et de bien d'autres structures. Je crois que le changement fait partie, je dirai, des éléments qui peuvent dynamiser, en tout cas, si vous pensez le contraire, dites-le clairement, comme ça, on saura à quoi s'en tenir pour l'ensemble des structures, y compris celles qui sont de la responsabilité de l'Etat.

La désignation de la nouvelle direction se fera avec un appel, dans des consultations restreintes, bien sûr, puisqu'il s'agit d'une décision importante et bien sûr que la Mairie du  $15^{\rm ème}$  devra être consultée, le moment venu pour participer à cette décision.

Je voudrais informer nos collègues que, certes, il y a eu des améliorations sur la fréquentation du théâtre Silvia Monfort, mais qu'elle n'est que de 45% c'est-à-dire le taux le plus faible de fréquentation des théâtres municipaux et je ne voudrais pas rapprocher ce chiffre-là du montant de la subvention que j'ai évoquée tout à l'heure, parce que je pense que c'est un peu plus compliqué que cela, en tous les cas, il ne faut pas considérer qu'il y a une obligation de proportionnalité entre la subvention et l'attractivité. Il est difficile de faire de la programmation artistique qui soit vraiment ouverte à un très large public, mais, tout de même, c'est un élément à prendre en compte dans le bilan très positif de Régis Santon.

Je me réjouis que la discussion se fasse dans le respect des personnes et du travail accompli par Régis Santon, je me réjouis du fait qu'un nouveau souffle puisse être donné à ce lieu extrêmement important du  $15^{\text{ème}}$  arrondissement, sur le plan culturel, afin que, à partir de ce théâtre Silvia Monfort, il puisse y avoir une dynamique de coopération engagée avec d'autres espaces culturels et bien sûr de poursuivre, ce qui se fait d'ailleurs dans tous les théâtres municipaux, le travail qui peut être fait entre un théâtre municipal et les établissements scolaires qui peuvent se situer à proximité ou dans l'arrondissement. Donc, si

vous voulez en faire un sujet de polémique politicienne, je ne suis pas sûre que ce soit le bon sujet, mais nous sommes là et nous serons prêts à répondre de tout.

Monsieur le Maire: Bien, Madame Hidalgo donne beaucoup de conseils, elle en a donné plusieurs pendant son intervention. Je crois qu'elle ne saurait, en aucun cas, parler au nom de Régis Santon. Je lui conseille également, je retourne le compliment, de ne pas parler au nom de Monsieur Santon, mais de parler en son nom propre, parce que nous n'avons pas du tout les mêmes éléments d'information qu'elle, je parle sous le contrôle de Madame Ghislène Fonlladosa, concernant la façon dont Monsieur Santon a été limogé, parce qu'il n'y a pas d'autre terme, sans d'ailleurs aucune discussion encore au Conseil d'administration. Il a appris cette décision par un responsable de l'administration parisienne sans même que le Conseil d'administration n'ait été consulté, réuni ou avisé - Conseil d'administration, je le rappelle Madame Hidalgo, auquel je souhaite que la Mairie du  $15^{\grave{e}me}$  soit associée parce qu'il faut que vous sachiez, mes chers collègues, que dans ce théâtre municipal qui est dans le  $15^{\grave{e}me}$ , la Mairie du  $15^{\grave{e}me}$  n'est représentée par personne -.

Je voudrais dire qu'il y a une demande dans ce sens que nous avons formulée, par un vœu je crois, auprès de Monsieur Girard, au dernier Conseil de Paris qui l'a rejeté. Donc on voit jusqu'où va le souci de concertation et de consultation de la Mairie du  $15^{\text{ème}}$  par la municipalité parisienne qui refuse qu'il y ait le moindre représentant de la Mairie du  $15^{\text{ème}}$  dans un Conseil d'administration pourtant assez pléthorique même si il peut être de qualité, je n'en doute pas.

C'est un théâtre qui fonctionne d'autant mieux qu'il faut que vous sachiez, mes chers collègues - j'y vais très souvent et je peux attester personnellement de la qualité des spectacles, comme d'autres élus également - malgré sa localisation extrêmement excentrée, mal desservie, tout au fond du  $15^{\text{ème}}$  et avec - et cela explique peut-être aussi le taux d'occupation de la salle, qui n'est peut-être pas considérable, mais certainement pas le pire de tout Paris - avec une salle qui est la plus grande de toutes les salles municipales parisiennes : 450 places et il faut pouvoir les remplir alors même qu'on refuse dans le budget de cet établissement, suffisamment de moyens pour qu'un budget de communication puisse être mis en œuvre parce que c'est par la communication qu'on peut faire fréquenter ce théâtre qui est parfaitement inséré dans son environnement, des fêtes de quartier sont d'ailleurs organisées avec sa participation.

Il associe justement les scolaires et j'ai été très souvent, comme d'autres élus ici, à des représentations auxquelles des scolaires, où des scolaires participaient ou assistaient. Une convention a été passée avec un collège de notre

arrondissement, le collège Modigliani, et a permis aux élèves de 3ème de ce collège de jouer un spectacle absolument fabuleux à la dernière saison et certains élèves qui, pour certains d'entre eux se trouvaient en difficulté, ont changé de comportement et ont pu mieux suivre les cours grâce à cette innovation qui leur a permis de découvrir le théâtre. Donc, je sais bien comment cela se passe, quand on veut tuer son chien on l'accuse de la rage!

Nous ne sommes pas là pour demander que Monsieur Santon reste ad vitam aeternam dans cette salle. Nous ne comprenons pas les raisons, et notamment pas après votre intervention, pour lesquelles son départ est demandé de façon aussi brutale par la Ville alors que nous avons demandé à Monsieur Girard, un projet d'avenir pour ce théâtre, qu'aucun candidat providentiel ne s'est dévoilé pour reprendre ce théâtre et qu'il n'y a pas de projet pour le moment, du moins alternatif à celui de Monsieur Santon. Le nouveau souffle dont vous parlez pour le moment, on ne le voit pas.

J'en profite pour rappeler le grand projet culturel que nous avons pour cette mandature et pour lequel nous vous demandons votre soutien: il s'agit de l'implantation d'un grand équipement culturel au 106 Brancion, non pas qui ferait pendant au 104 Aubervilliers, parce que vous savez bien qu'on ne joue pas dans la même catégorie et que la Ville n'a sûrement pas encore 100 millions d'euros à investir sur le 15<sup>ème</sup>, ce que je regrette, mais c'est comme ça, mais nous souhaitons néanmoins que cet équipement, qui est occupé actuellement par des services administratifs de la Ville, puisse être transformé en équipement culturel qui serait un pivot culturel dans cet arrondissement.

Il y a plusieurs interventions maintenant : Madame Margueritte.

Catherine Margueritte: Je ne parlerai ni au nom de Régis Santon ni au nom de quiconque mais simplement modestement au nom des habitants du quartier que je connais bien puisque j'y habite et je soulignerai l'importance de ce théâtre dans la vie de notre quartier Brancion/Brassens qui se sent, à tort ou à raison, souvent délaissé. Le théâtre Silvia Monfort crée des liens entre les habitants. Un exemple: les abonnements se font souvent en groupe dans nos immeubles afin que les gens y aillent ensemble; ces gens dont Régis Santon est à l'écoute afin de proposer une programmation et des spectacles de qualité, avec des moyens qui sont ce qu'ils sont, je n'ai pas vu les chiffres, mais surtout beaucoup de talent et sa programmation rayonne sur l'arrondissement et sur tout Paris.

Monsieur le Maire Merci. Monsieur Gayet.

Gérard Gayet: Personnellement, je regrette la décision qui est prise parce que j'ai beaucoup fréquenté, dans son cadre de travail, Régis Santon et j'ai trouvé que c'était un exemple de Directeur pour faire de l'animation culturelle populaire et je m'étonne que dans ce cadre-là, on l'écarte. Je me rappelle qu'il y a eu d'autres sanctions dans le passé quand Monsieur Delanoë est arrivé, sur vingt trois directeurs de la Ville, vingt deux ont été supprimés.

Monsieur le Maire : échangés .....

Gérard Gayet: Ce n'est pas ce que je voulais dire. Ce que je voulais dire d'important, c'est que les conseils de quartier de Brassens et Vaugirard avaient fait des propositions très constructives à la Ville justement pour que le  $15^{\text{ème}}$  puisse s'approprier ce théâtre remarquable. Quand on discute avec les gens, on remarque que beaucoup d'habitants du  $15^{\text{ème}}$  ne connaissent pas le Monfort. Donc les deux conseils de quartier avaient fait le même vœu et il avait été demandé à la Ville de faire une grande campagne d'information en mobilisant la Direction des Affaires Culturelles et la Direction de l'Information afin que tous les habitants puissent connaître l'existence de ce théâtre et, malheureusement, une fois encore, notre vœu n'a eu aucune suite de la part du Maire de Paris. Merci.

Monsieur le Maire : Monsieur Dargent.

Claude Dargent: Simplement Monsieur le Maire, chers collègues, pour dire ici combien moi qui ai siégé dans le Conseil d'administration de ce théâtre, je ne voudrais pas qu'ici on travestisse les choses en quoi que ce soit. Il ne s'agit pas de remettre en cause le travail qui a été accompli et en l'occurrence, il s'agit simplement de reconnaître une chose: Régis Santon occupe cette fonction de Directeur de cet établissement depuis 17 ans, chers collègues. Moi, je pense qu'il est souhaitable, lorsqu'on occupe une fonction depuis un certain temps, eh bien, qu'on change et qu'en l'occurrence, 17 années à la tête de ce théâtre, ça fait un certain temps.

Il est souhaitable pour tout le monde que les responsabilités tournent en l'occurrence. Donc il ne s'agit pas, loin de là, d'un désaveu de ce qui a été fait, beaucoup de choses ont été faites, il s'agit de tourner la page et de passer à une nouvelle période par rapport à un théâtre auquel on est tous très attaché. Mais comme le remarquait à l'instant Monsieur Gayet, il n'a pas fini de faire sa place dans cet arrondissement et je suis sûr qu'on va continuer, tous ensemble, à travailler à cela.

Dernier point. Puisque c'est un sujet récurrent, évidemment il y a la question de la fréquentation qu'on souhaite augmenter. Vous avez rappelé, Monsieur le Maire, l'importance de la jauge de cet établissement et c'est la raison pour laquelle, en son temps, la compagnie de Silvia Monfort était dotée d'une subvention d'Etat et que celle-ci a été supprimée à la mort de Silvia Monfort et nous devons donc assumer seuls, désormais, la Ville de Paris, le fonctionnement d'un théâtre qui est un grand théâtre. On le fait, on continuera à le faire, mais on peut trouver légitime que les équipes tournent et que Régis Santon soit appelé à de nouvelles fonctions et que quelqu'un d'autre prenne la responsabilité de cet établissement, mais tout ça se fera avec toute la transition nécessaire. Merci.

Monsieur le Maire : Je précise que la regrettée Silvia Monfort est morte il y a 15 ou 20 ans.

Claude Dargent : En 1991, Monsieur le Maire, tout à fait, et depuis 1991, du jour au lendemain, le Ministère de la Culture.....

Monsieur le Maire: Vous l'avez déjà dit, Monsieur Dargent, je ne vous ai pas redonné la parole, j'ai bien compris. Je dis simplement que Madame Monfort est morte depuis 1991 et que, deuxièmement, je pense que par rapport à ce que vous venez de nous dire, les autres directeurs des théâtres municipaux qui sont là depuis aussi longtemps sinon plus longtemps que Monsieur Santon mais je ne citerai pas de nom, feront peut-être l'objet de mesures attentives de votre part.

Je crois que l'assemblée est éclairée, nous allons donc maintenant passer au vote de la délibération d'abord, puisque de toute façon elle n'a pas grand-chose à voir avec le sujet.

DAC 169, qui est pour? Qui est contre? Qui s'abstient? Ne soyez pas facétieux, Monsieur Mouricou. Adoptée.

Ensuite, le vœu non rattaché, mais rattaché quand même de Madame Fonlladosa. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté. Merci.

18. DAC 363 - Signature d'une convention avec l'association 'La Guinguette Pirate (11ème) pour l'attribution d'une subvention au titre de ses activités en 2008.

Monsieur le Maire : Aucune intervention. Bien, Merci.

19. DAC 558 - Subvention à l'association « Conservatoire municipal de musique, d'art dramatique et de danse classique du  $15^{\rm ème}$  arrondissement ». Montant : 15 623 euros.

Monsieur le Maire : Aucune intervention. Merci.

20. DAC 568. – Attribution d'une subvention à l'association « Aire Falguière – Compagnie Vue sur Mer »  $(15^{\text{ème}})$ . Montant : 4 000 euros.

Monsieur le Maire: Merci. Madame Fonlladosa veut dire un mot. Ce n'est pas pour rapporter, c'est pour vous exprimer sur le sujet.

Ghislène Fonlladosa: Pour cette délibération-ci et la suivante, je voudrais signaler à mes collègues un problème important puisque Monsieur Girard, Monsieur le Maire, vous avait proposé sur une enveloppe de 250 000 euros votée par le Conseil de Paris en supplément pour les associations des 20 arrondissements de Paris, de lui faire part des propositions que vous pourriez faire pour quelques associations d'arrondissement, ce que vous avez fait, vous avez proposé des subventions pour aider un peu plus quelques associations d'arrondissement dans l'enveloppe qui était donnée par Monsieur Girard. Or, qu'est-ce qu'on constate au jour d'aujourd'hui? C'est que, pour ces deux délibérations, ce n'est pas tout à fait la même chose mais ça revient au même, on a réduit de la subvention demandée par l'association, la subvention que vous aviez eue. Si je prends l'exemple du Blomet Paradiso qui avait demandé 5 000 euros, donc avec les 1500 euros que vous proposiez de lui donner pour l'aider en plus, elle aurait dû toucher 6 500 euros. Ce n'est pas ce qui s'est passé. La Mairie de Paris a donné 3 500 euros et 1 500 euros, donc, elle a 5 000 euros. Donc, il lui mangue 1 500 euros.

Je me demande ce que c'est que cette enveloppe de 250 000 euros qui a été votée par le Conseil de Paris pour aider de manière supplémentaire les associations dans la mesure où, en tout cas pour ce qui concerne le 15<sup>ème</sup>, c'est un jeu à somme nulle.

Monsieur le Maire : Madame Hidalgo pourra sans doute nous donner des explications.

C'est vrai qu'il y avait eu la demande formulée pour plusieurs associations dont les 2 pour lesquelles nous examinons les projets de délibération aujour d'hui, mais

aussi 4 000 euros pour le Théo Théâtre, 2 000 euros pour Foranim et 1 500 euros pour l'atelier théâtre Frédéric Jacquot. Madame Hidalogo, S'il vous plait.

Anne Hidalgo: Pour rappeler à notre assemblée que ces 250 000 euros, c'est une somme que nous avons votée en Conseil de Paris sur proposition d'ailleurs, sous la précédente mandature, de Patrick Bloche, qui était Président du groupe socialiste et radical de Gauche, et il avait été prévu qu'une somme supplémentaire, en matière de culture puisse être attribuée dans les arrondissements qui accomplissaient déjà leur « obligation » puisqu'elle n'est pas juridique, mais leur obligation de dépenser 1 euro par habitant pour la culture. Le 15 ème arrondissement n'a jamais dépensé les 1 euro par habitant. Cela aurait fait 235 000 euros pour le 15ème arrondissement, ce n'était pas le cas. Je me suis battue pour qu'effectivement même si le 15<sup>ème</sup> arrondissement n'était pas au niveau des autres arrondissements qui investissent beaucoup plus sur la culture, en tous les cas qui investissent le 1 euro par habitant, je me suis battue pour que le 15<sup>ème</sup> ne soit pas à l'écart de cette enveloppe que nous avions votée et que les associations qui d'une certaine façon souffraient d'un manque d'investissement de la municipalité du 15<sup>ème</sup> ne soient pas pénalisées parce que la Mairie du 15<sup>ème</sup> ne versait pas ce 1 euro par habitant ou l'équivalent et qu'en plus elles auraient été pénalisées une deuxième fois puisqu'elles n'auraient pu avoir de subvention de la Ville de Paris au titre de cette enveloppe supplémentaire.

Voilà, c'est grâce à une décision d'abord du groupe socialiste et radical de gauche à l'Hôtel de Ville, d'une acceptation de cette proposition par le Maire de Paris puis du soutien que les Conseillers de Paris et Conseillers d'arrondissement de gauche ont apporté à ces associations qu'on connaît bien, qui nous connaissent bien, il s'agit d'Aire Falguière, du Théo Théâtre et bien évidemment de Blomet Paradiso, c'est grâce à ces initiatives émanant de l'Hôtel de Ville qu'aujourd'hui ces associations peuvent avoir des éléments supplémentaires, des financements qu'elles n'avaient pas par le passé.

Sachez, et vous le savez bien, sauf si on ne veut pas être d'une totale bonne foi, que ces associations, nous les avons aidées à passer le cap chaque fois que leur vie était vraiment en péril, je pense à l'Aire Falguière mais je pense aussi au Théo Théâtre, nous les avons aidés au niveau de l'Hôtel de Ville à passer le cap pour que ces lieux qui sont des lieux extrêmement importants pour la culture dans le  $15^{\grave{e}me}$  arrondissement, qui sont des lieux privés, ne soient pas menacés de disparition. Voila, vous pouvez continuer à faire de la polémique, mais nous avons une relation suffisamment solide et construite avec les dirigeants de ces associations pour qu'ils sachent qui fait quoi.

Monsieur le Maire: Madame Hidalgo essaie de nous embrouiller, je le regrette, j'aurais préféré qu'elle nous dise qu'elle allait effectivement, augmenter, comme ça m'avait été proposé par Monsieur Girard, la subvention...

Anne Hidalgo: Il y aura effectivement, Christophe Girard m'a prévenu, un amendement, notamment sur l'aire Falguière pour passer à 5 000 euros.

Monsieur le Maire: Que mon vœu soit exaucé! C'est déjà un progrès, mais ça ne comble pas complètement nos attentes dans la mesure où, justement, la proposition de la DAC était qu'une certaine somme puisse être répartie sur différentes associations et l'on constate, comme l'a dit Madame Fonlladosa que ces associations culturelles bénéficiaient de la même subvention que la dernière fois.

Je voudrais aussi qu'on fasse litière de cette attaque récurrente de Madame Hidalgo sur 1 euro culturel par habitant. C'est une somme qui est attribuée, mes chers collègues, on ne va pas reprendre le débat budgétaire, c'est une somme qui est inscrite sur la dotation d'animation locale. On a expliqué en long et en large tout à l'heure, quand on a évoqué le budget, que cette dotation d'animation locale, si elle augmentait pour ce qui concerne la partie animation, ne progressait pas pour ce qui concerne les travaux urgents et que nous sommes aujour d'hui, on ne peut pas parler aujour d'hui de non consommation de crédits, on est aujour d'hui au-delà même, dans la consommation des crédits pour les travaux urgents, de ce que sont les crédits qui nous ont été alloués au budget primitif pour 2008. Donc nous sommes obligés, et c'était tout l'objet d'un des vœux de Monsieur Destrem, de demander qu'il y ait un transfert vers les travaux urgents parce que nous sommes obligés de faire ces travaux urgents. Si demain, il y a un accident dans une école ou dans un gymnase, ça entamera notre responsabilité par rapport aux utilisateurs, aux usagers, aux enfants, aux parents, etc..... donc nous sommes obligés, comme leur nom l'indique, de faire face aux travaux urgents, et nous n'avons pas suffisamment de crédits, dans le  $15^{\text{ème}}$ , puisque nous avons dépassé déjà les crédits qui nous avaient alloués pour y faire face.

Voilà pourquoi nous sommes obligés de transférer une partie de la dotation d'animation locale, sur les travaux d'urgence. J'en suis désolé, mais c'est ainsi que ça se passe. Nous allons maintenant voter sur le texte.

Monsieur Dargent peut s'exprimer sur la délibération.

Claude Dargent: Je l'espère bien, Monsieur le Maire, je vous en remercie. Juste pour rectifier une erreur matérielle. Vous parliez à l'instant d'investissement, etc..... Tout cela n'a rien à voir avec la dotation d'animation locale, elle n'a rien à voir avec les travaux. Combien on a voté? 1 115 526 euros, Monsieur le Maire. C'est beaucoup d'argent. Il me semble qu'il y a de quoi, là, donner une marge de manœuvre au Maire du 15ème arrondissement tout à fait importante qui n'a rien à voir avec les travaux urgents, Monsieur le Maire. Donc, c'est votre choix et de personne d'autre.

Monsieur le Maire: Pas du tout. Ce ne sont pas les investissements. Il y a sur la dotation d'animation locale, deux chapitres: un d'animation et un autre de travaux urgents. Là, nous parlons des travaux urgents. Sur la dotation d'animation, il y a à la fois l'animation et les travaux urgents. Ce que je suis en train de dire, c'est que comme nous n'avons pas suffisamment de crédits pour les travaux urgents, nous sommes obligés de prendre sur la sous-ligne animation pour pouvoir faire face, puisque je vous le dis, actuellement, puisque vous évoquiez l'insuffisance des engagements budgétaires du 15 ème, sur les travaux urgents, nous sommes à 114%, Monsieur Dargent, hélas! Nous sommes à 114% de crédits engagés par rapport au budget primitif 2008.

Alain Destrem: On peut très bien en reparler puisque c'est assez simple. C'est à peu près donc sur 978 000 euros en fait, je ne sais pas où est le million de la dotation prévue au budget primitif 2009 concernant l'animation locale. Lorsqu'on prend la ligne des travaux qui en fait partie, des travaux qui s'appellent urgent ou qui en fait, sont des travaux qui sont utiles pour aménager, refaire, etc, etc...... ce sont les équipements qui ont été transférés, c'est donc l'entretien des bâtiments qui sont sous notre responsabilité, ce sont les canalisations, les crèches, les écoles, les ravalements, la sécurité, bref, et j'en passe.

Cette année, très exactement au 14 novembre, nous en étions à engager 626 000 euros, c'est-à-dire au-dessus de ce qui était dans le budget primitif 2008, puisque c'était 523 000 euros. Donc, on est largement au-dessus. Maintenant le budget primitif 2009. Est-ce que vous auriez vraiment accepté, car effectivement la répartition est du ressort de la Mairie d'arrondissement au sein de la ligne concernant l'animation locale que sur l'entretien des bâtiments, nous ne passions pas en budget primitif de 523 000 à 550 000 euros ce qui est peu par rapport à 2008 comme augmentation mais qui est malheureusement forcément nécessaire puisque nous avons déjà engagé 626 000 euros au 14 novembre, sur l'année 2008.

Si vous enlevez grosso modo un million sur l'ensemble de cette ligne budgétaire, vous enlevez 550 000 euros d'entretien des bâtiments et on sera très probablement au-dessus et vous le verrez dans le budget modificatif. Il reste donc 450 000 euros et si vous vouliez faire la culture à 1 euro par habitant, vous enlevez 230, c'est tout à fait normal, c'est également là-dedans, donc 450 moins 230 ca fait donc 220. Les 220 serviraient-ils à couvrir tout ce qui reste rien que quand vous regardez la rubrique imprimés catalogues: 170 000 euros, réceptions, vous allez me dire, on peut toujours baisser: 40 000 euros, on l'a baissée à 30 000 euros. Je vous signale que les réceptions, ce sont les réceptions auxquelles vous participez, Monsieur Dargent, qu'on soit bien clair, qu'il arrête de faire des réflexions qui ne sont pas vraies, ce sont des réceptions qui sont faites exclusivement pour des réceptions de type événementiel dans la culture, figurezvous! Alors donc, franchement guand on voit tout cela - les frais de gardiennage, les autres charges comme les concerts du conservatoire que nous sommes obligés de payer - ce n'est pas un million que nous aurions dû avoir si nous avions les 230 000, 1 euro par habitant, 230 000 euros pour la culture, c'est probablement 1 250 000 euros et ça, c'est mathématique.

Monsieur le Maire : On ne va peut-être pas relancer le débat budgétaire. Merci. Nous allons donc maintenant passer au vote du DAC 568. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Adopté. Merci.

21.DAC 587 - Subvention à l'association « Blomet Paradiso »  $(15^{\text{ème}})$ . Montant : 1500 euros.

Monsieur le Maire: J'imagine que c'est le même vote que le DAC 587? Adopté. Merci.

22. DVD 196 - Approbation du principe et des modalités de passation d'un marché de travaux de reconstitution de l'étanchéité du pont Mirabeau à Paris  $15^{\text{ème}}$  et  $16^{\text{ème}}$  arrondissements.

Monsieur le Maire : Même vote. Adopté, merci.

23. DDATC 155 - Statut du Médiateur de la Ville de Paris.

Monsieur le Maire: Monsieur Gayet souhaite s'exprimer.

Gérard Gayet: Je suis honoré de présenter cette délibération......

Monsieur le Maire: Ce n'est pas une présentation, Monsieur Gayet, vous présentez quoi?

**Gérard Gayet**: Pour la délibération, je disais que j'étais très content qu'on présente cette délibération, mais que je souhaitais présenter un vœu.

Monsieur le Maire: Ce n'est pas la même chose. On a dit que c'était réglé pour la prochaine séance, mais vous l'avez fait la dernière séance, il se trouve qu'un certain nombre de nos collègues ont du penser, induits en erreur par votre comportement, qu'ils pouvaient le faire, nous allons donc revenir à un fonctionnement normal des choses.

Monsieur Gayet, présentez votre vœu rapidement, s'il vous plait. C'est important le statut du Médiateur, je crois que ça nécessite quand même un peu d'intérêt.

Gérard Gayet: Je vais d'abord demander l'accord.

Monsieur le Maire: Je vais d'abord voter sur le principe du vœu. Qui est pour qu'on débatte du vœu? Qui est contre? Qui s'abstient? Adopté. Merci. Alors, présentez rapidement votre vœu.

Gérard Gayet: Simplement il est dit dans la délibération que le Maire nomme le Médiateur. Je pense que la médiation est une très bonne chose mais qu'il faut aller complètement dans la démocratie et non seulement il faut qu'il soit nommé par l'exécutif, mais que cette nomination soit ratifiée par le délibératif parce que le Médiateur doit être une autorité indépendante, elle ne doit pas dépendre uniquement de l'exécutif, mais également du délibératif.

Monsieur le Maire : Alors ? Votre vœu consiste en quoi ?

Gérard Gayet: C'est simplement une phrase qui est à modifier.

Monsieur le Maire : Alors quelle phrase? Dites-là.

**Gérard Gayet :** « Le Maire nomme le Médiateur...... » Où est ma feuille ? Je l'ai perdue.

Monsieur le Maire: Monsieur Gayet, si vous pouvez nous lire la phrase.

Gérard Gayet : Mais je ne sais pas, ce n'est pas la mienne.

Monsieur le Maire: Il faudrait peut-être que vous retrouviez votre vœu. Quelqu'un peut donner un vœu à Monsieur? Il ne le retrouve pas. Monsieur Gayet, vous retrouvez votre vœu ou pas? Alors lisez la phrase.

**Gérard Gayet**: Il est dit dans le texte: « Le Médiateur de la Ville de Paris est désigné pour la durée du mandat municipal, sa nomination par le Maire de Paris doit être ratifiée par un vote du Conseil de Paris ».

Monsieur le Maire: Oui, c'est une bonne idée d'ailleurs parce que c'est ce qui se passe en général pour la nomination des autorités indépendantes. Nous allons donc soumettre ce vœu. Monsieur Dargent, Monsieur Alayrac, comme c'est un vœu, il n'y en a qu'un des deux qui peut s'exprimer. Monsieur Alayrac va s'exprimer.

Gilles Alayrac: Je souhaite rappeler qu'il s'agit ici d'une institution qui n'est pas prévue par la loi donc qui ne répond à aucun formalisme puisque c'est une institution qui date de 1977, qui avait devancé l'institution même du Médiateur de la République. Le Maire de Paris a nommé Madame Claire Brisset, dont je pense qu'ici personne ne va douter de ses qualités et de ses compétences à exercer ce mandat, je pense qu'il est tout à fait à même de nommer qui il veut.

Monsieur le Maire: Monsieur Alayrac, je connais Madame Brisset pour l'avoir rencontrée il y a quelques jours, elle est venue se présenter et nous avons d'ailleurs bien travaillé, je ne doute pas évidemment de son indépendance. Avouez franchement que lorsque par parallélisme des formes pures, il ne s'agit pas d'une obligation légale, quant au niveau de l'Etat maintenant, les autorités indépendantes, et ça vient d'être inscrit dans la Constitution, sont désignées - on n'a jamais dit que TF1 était une autorité indépendante, c'est une entreprise privée et il va y avoir une réforme du CSA - ce qui est inscrit dans la constitution, c'est que les autorités indépendantes, elles, peuvent être réformées d'ici là, évidemment, les autorités indépendantes font l'objet d'une nomination qui, ensuite, est confirmée par les assemblées dans le cadre des commissions des lois.

Il s'agissait simplement, dans le vœu de Monsieur Gayet, d'aller plus loin, on peut toujours aller plus loin que les règles existantes dans ce qui concerne la démocratisation en faisant que cette nomination soit soumise à un vote du Conseil de Paris.

Maintenant le débat est clos puisqu'il y a eu, je rappelle notre procédure..... Vous pouvez transmettre à qui vous voulez, je lui en ai parlé à Madame Claire Brisset et elle n'était pas du tout hostile à cette proposition. Je vous le dis et elle me l'a dit dans mon bureau en présence des personnes qui étaient avec moi. Monsieur Gayet, vous avez dit ce que vous aviez à dire......

**Gérard Gayet**: On parle de quelqu'un...Il est anormal qu'on pense que notre vœu est contre Madame Brisset.

Monsieur le Maire : Je l'ai dit, donc je ne vous donne pas la parole, le débat a eu lieu, on vote sur votre vœu. La délibération d'abord, pardon. Qui est pour la délibération ? Tout le monde est pour. Pas de vote contre. Pas d'abstention.

Pour le vœu de Monsieur Gayet, Qui est pour ? Qui est contre ? La gauche est contre. Pas d'abstention ? Il est adopté.

24. DFPE 152 - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association « Centre Français de Protection de l'Enfance » pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche familiale « Beaugrenelle »  $(15^{\rm ème})$ . Montant : 536 658 euros.

Pas d'intervention ?

25. DJS 124 - Signature d'une convention avec l'association « Olympique Paris XV »  $(15^{\grave{e}me})$  pour l'attribution d'une subvention. Montant : 12 000 euros.

Monsieur le Maire: Monsieur Menguy souhaite s'exprimer sur cette délibération.

Jean-Baptiste Menguy: Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce n'est pas pour présenter un vœu. Je voulais savoir d'ailleurs si la gauche avait l'intention de déposer un vœu sur cette délibération pour demander une augmentation de la subvention de 14 000 euros et je comprends un peu que la question des vœux rattachés agace la gauche ce soir, ils l'ont utilisée lors du dernier Conseil d'arrondissement et vu ce qu'ils en ont fait, ma fois, il y a de quoi se poser des questions.

Je voudrais appeler votre attention sur le fait qu'on a eu beaucoup de leçons de chiffres, de budget. Je suis content de voir que les élus de la majorité parisienne ont l'air d'avoir plus d'informations de Monsieur Girard que de Monsieur Vuillermoz. Je tiens à rappeler que, à leur demande, lors du dernier Conseil d'arrondissement, nous avons adopté un vœu à l'unanimité pour demander l'augmentation d'une subvention pour Gym' Paris 15. Un peu stupéfait, lors de la réunion de la 7ème commission, la gauche n'a pas repris ce vœu. Mais nous, nous l'avons déposé parce que nous soutenons évidemment Gym'Paris 15, alors que les élus de gauche avaient de façon très solennelle, lors du Conseil d'arrondissement, dit à quel point ils estimaient normal de pouvoir amender les subventions et que le montant prévu de la DJS ne correspondait pas, selon eux, à l'activité de Gym'Paris 15.

Ce n'est pas grave, nous avions déposé le vœu, et on s'est dit normalement que ce vœu serait adopté en Conseil de Paris, et là, stupéfaction, encore une fois, il n'y avait pas un seul Conseiller de Paris du 15<sup>ème</sup> dans les rangs de la gauche. Tout le monde est revenu après le vote: bel exemple d'assumer sa responsabilité, et surtout Gym' Paris 15 n'a pas pu bénéficier de cette modification de subvention puisque le vœu a été rejeté.

Pour terminer, je voudrais vous donner deux citations, la première : « si c'est pour faire de l'affichage que vous voulez inscrire tel ou tel montant au budget, nous, nous sommes dans le réel et nous n'acceptons pas cela », et la seconde : « inscrire des montants supérieurs pour le plaisir d'inscrire des montants supérieurs ce n'est pas une bonne chose ». J'ai juste cité les deux phrases du début de Conseil de Madame Hidalgo ce soir. Merci.

Monsieur le Maire : Monsieur Menguy est un observateur attentif de nos débats. Madame Hidalgo.

Anne Hidalgo: Monsieur Menguy a de très bonnes sources, je l'invite vraiment à continuer, en ce qui concerne notamment son inspiration et les derniers propos qu'il a tenus. Concernant cette association, nous avons obtenu du Maire Adjoint en charge des sports que l'augmentation se fasse sur le budget de 2009 et en accord avec la Présidente de l'Association qui a considéré que c'était tout à fait sain et intéressant de procéder ainsi. Là aussi, nous quand on travaille sur un dossier, on le travaille avec les dirigeants des associations, avec ceux qui portent les projets, donc, continuez, essayez d'introduire de la confusion ou de la polémique politicienne, nous sommes parfaitement clairs puisque ces décisions, nous les prenons en accord avec les responsables des associations pour lesquelles nous nous prononçons.

Monsieur le Maire : Visiblement, vous travaillez avec tout le monde sauf avec la Mairie du 15<sup>ème</sup>, et même votre amendement qui était adopté ici en Conseil d'arrondissement, a été rejeté à la demande de Monsieur Vuillermoz en Conseil de Paris. Monsieur Loriau, Adjoint chargé des sports.

**Jérôme Loriau**: Monsieur le Maire, ce soir vraiment, on croit rêver quand on entend les derniers propos de Madame Hidalgo et quand j'entends dans sa bouche, « sain et intéressant » s'agissant de l'instruction de cette demande de subvention qu'avait faite Gym' Paris 15, vraiment je crois que les mots qu'elle a choisis ne sont pas adaptés.

S'agissant cette fois, d'une manière générale, des attributions de subvention et de la discussion du montant de celles-ci, j'ai vu encore très récemment Jean Vuillermoz, Adjoint au Maire de Paris, pour travailler avec l'ensemble des élus chargés des sports de la Capitale sur cette réforme des critères d'attribution de subventions.

Mais c'est exactement l'inverse qui se produit quand Madame Hidalgo nous explique que, finalement, après l'instruction par les services, après l'exposé des motifs et le projet de délibération qui nous est soumis, après le vote d'un voeu par le Conseil d'arrondissement, après l'expression du Conseil de Paris, finalement tout ça n'est pas très grave puisqu'elle obtient de la part de Jean Vuillermoz ou des services, les 14 000 euros supplémentaires.

On se demande vraiment à quoi servent les Conseils d'arrondissement et même le Conseil de Paris puisque de toute façon elle nous assure qu'elle règlera les problèmes ensuite.

Monsieur le Maire : En tout cas, on se réjouit de la subvention de l'Olympique Paris XV pour un montant de 12.000 euros. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

26. DJS 308 - Signature d'un avenant n° 1 au marché relatif à la mission de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une piscine flottante sur barge sur la Seine dans l'ouest parisien.

Monsieur le Maire : Monsieur d'Aboville souhaite parler.

**Gérard d'Aboville**: Oui, merci Monsieur le Maire. Je précise qu'il ne s'agit pas d'un vœu. Au-delà de cet avenant, je profite de ce sujet parce qu'il focalise notre attention sur un point particulier du « rivage » du  $15^{\rm ème}$  arrondissement, celui qui se trouve au débouché du parc André Citroën.

D'abord, nous bénéficions, dans le 15<sup>ème</sup>, d'un linéaire de berges extrêmement important, plus d'un kilomètre, presque 1,5 km si l'on compte l'île aux cygnes et nous avons la chance que ces berges n'aient pas été dévolues à la circulation automobile.

Mais ces berges doivent être valorisées car elles peuvent constituer un lieu de promenade, un lieu de détente, de loisir privilégié qui est particulièrement attractif. Il est vrai qu'on y trouve des usages variés, notamment industriels, mais pour ces installations, un effort d'aménagement est à faire et serait bienvenu comme vous l'avez d'ailleurs exposé à Madame la Directrice du Port Autonome, c'était le 5, en compagnie de Madame de Clermont-Tonnerre et de Monsieur Canal, l'Adjoint de quartier. Il y a vraiment beaucoup à faire.

En ce qui concerne plus précisément la berge au droit du parc André Citroën, là où précisément sera installée cette piscine.....Nous en sommes à un avenant portant sur les études détaillées de programmation, donc, tout cela va prendre un certain temps, peut-être 4 ans, 5 ans et, en attendant, puisque nous disposons d'une berge aménagée avec des installations fixes qui permettent l'amarrage des navires, il me semble que cet emplacement pourrait avoir une fonction logique et pourrait être, en quelque sorte le quai d'honneur de la Ville de Paris. Je vois que, actuellement, on aurait pu recevoir, par exemple, le voilier d'exploration Tara qui est à la Concorde, on aurait pu recevoir le bateau de Franceschi, la Boudeuse qui est en face de la Grande Bibliothèque qui est là depuis quelques mois. Cet emplacement serait particulièrement intéressant comme quai d'honneur.

Il présente en plus de gros avantages puisqu'il y a un espace à terre qui permet de faire des animations et puis tous les banlieusards de l'ouest passent par là, soir et matin, en train et voient cet emplacement tout comme ceux qui passent en voiture, sur la berge d'en face. Donc, il a tous ces avantages et en plus, cette affectation permettrait d'éviter la tendance au stationnement, surtout l'été, des longs bateaux de croisière dont la présence est souvent décriée par les usagers du parc qui s'en plaignent.

Monsieur le Maire : Je crois que là, on peut être assez unanime, j'imagine, sur la proposition de Gérard d'Aboville, qui est Conseiller auprès de moi pour la valorisation du site de la Seine et je le félicite pour son travail parce qu'il y

passe beaucoup de temps, je le sais, nous nous y retrouvons d'ailleurs régulièrement ensemble pour essayer de faire de ces berges aussi, un site dévolu aux habitants du  $15^{\rm ème}$  et pas seulement à l'activité industrielle. J'espère que les choses avanceront au cours de cette mandature puisqu'elles n'ont pas du tout avancé au cours de la mandature précédente et je m'en suis expliqué avec le Maire de Paris puisque je lui ai fait des propositions dans le sens qui vient d'être indiqué. Monsieur Alayrac.

Gilles Alayrac : Brièvement, Monsieur le Maire, pour dire que ce dossier avance. Il connaît aujourd'hui, effectivement, une progression dont nous devons tous nous féliciter. Nous avons pu obtenir l'ouverture d'une première piscine flottante sous la mandature précédente, près de la Bibliothèque Nationale de France, il y aura, au cours de cette deuxième mandature, une deuxième piscine flottante et elle sera installée, comme ceci a été dit précédemment, dans le  $15^{\rm ème}$  arrondissement.

Si je me permets d'intervenir sur cette délibération, c'est pour dire que les choses n'étaient pas évidentes et qu'elles n'allaient pas de soi. Nous étions en concurrence, en compétition, avec d'autres arrondissements qui, légitimement, demandaient l'implantation d'une piscine flottante sur leurs berges et c'est le  $15^{\rm ème}$  arrondissement qui a été retenu, tout ça pour dire que nous défendons, nous aussi, les intérêts de la population du  $15^{\rm ème}$  arrondissement à travers ce dossier exemplaire.

Monsieur le Maire: Merci, Monsieur Alayrac. C'est vrai que nous sommes en compétition sur beaucoup de projets avec les autres arrondissements.

Je regrette parfois que ce ne soit pas toujours notre arrondissement qui l'emporte, en tout cas, j'essaye de m'en faire le porte-parole acharné à chaque fois que je le peux, mais ce que proposait Monsieur d'Aboville, je crois, mérite d'être étudié enfin si on peut se retourner vers vous parce que pour en avoir discuté avec la Directrice de la Jeunesse et des Sports, cette piscine ne sera pas installée avant la fin de la mandature, en fonction des nombreuses études et travaux nécessaires pour qu'elle ne subisse pas le sort de la piscine du 13<sup>ème</sup> qui a mal heureusement coulé, ou qui a été très endommagée. Mais pendant ces quelques années qui nous séparent de cette bienheureuse inauguration que nous célèbrerons tous ensemble, peut-être qu'effectivement l'idée du quai d'honneur pourra embellir ce site et permettre aux Parisiens, nombreux d'ailleurs dans le Parc Citroën et aux alentours, d'aller visiter les bateaux. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur Dargent.

Claude Dargent: Deux observations. D'abord, évidemment, on comprend l'enthousiasme de Monsieur d'Aboville au-delà de sa proposition pour la réalisation de cette piscine qu'il a abondamment soulignée; je signale quand même, Monsieur le Maire, quand vous dites « ça n'a pas été fait dans l'ancienne mandature », évidemment, on peut tout imaginer dans le 15 ème arrondissement. Je signale quand même que dans l'ancienne mandature, la piscine Keller a été rachetée, refaite, je sais bien que tout le monde n'y nage pas encore, et que certains ici ignorent qu'elle est en fonction, mais c'était un très bel équipement qui a été mis en place par la Mairie de Paris, dans le 15 ème arrondissement et ouvert à l'ensemble de ses habitants et je crois que là-dessus, on ne peut que s'en féliciter. C'est la raison pour laquelle, compte tenu de la proximité, ça n'allait pas de soi, comme l'a souligné mon collègue Gilles Alayrac, alors que la Ville de Paris venait de dépenser un certain nombre de millions d'euros pour la réfection de la piscine Keller, qu'on obtienne en plus, la deuxième piscine flottante de Paris.

Et puis, juste pour rectifier, Monsieur le Maire, évidemment, c'est un projet de mandature. Donc, cette piscine sera réalisée durant la mandature et non pas audelà.

Monsieur le Maire: Vous comprenez mal parce que vous faites trop de procès d'intention. J'ai dit, notamment, et je le répète, qu'il ressortait de l'entretien que j'ai eu avec la DJS, que cette piscine ne pourrait pas être livrée avant la fin de la mandature, c'est-à-dire d'ici la fin de la mandature. Je comprends bien qu'il y ait un certain temps pour y pourvoir. Deuxièmement, je me réjouis d'ailleurs que cette décision soit prise parce que lorsque j'ai reçu la liste des investissements localisés qui étaient programmés par la Mairie centrale dans le  $15^{\rm ème}$  arrondissement, cette piscine était toujours soumise à l'arbitrage du Maire de Paris. J'espère que le vote d'aujourd'hui permettra de débloquer les choses.

Enfin, pour Keller, effectivement, j'invite Monsieur Destrem, puisqu'il était sollicité à de multiples reprises ce soir pour aller plonger dans la piscine, d'y aller, il verra d'ailleurs que cette piscine est merveilleusement bien entretenue puisque la Ville de Paris nous a transféré, sans nous demander notre avis bien sûr, l'entretien de la piscine Keller, ce qui fait une dépense supplémentaire de l'état spécial d'arrondissement.

Enfin, je n'évoquais pas le fait que les choses n'étaient pas faites sous la mandature précédente concernant la piscine, mais concernant l'aménagement des berges de Seine. C'est cela que j'évoquais uniquement. Là il y a un projet

important à mettre en œuvre. Il y a des responsabilités partagées. Je pense que c'est plus honnête de dire cela.

Maintenant, nous allons voter sur ce projet de piscine flottante. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Il est adopté.

27.DJS 442 - Approbation de l'opération et demande de subvention auprès du Centre Natinal pour le Développement du Sport concernant l'aménagement du TEP Périchaux (15ème).

Monsieur le Maire: Monsieur Menguy veut s'exprimer. Allez-y.

Jean-Baptiste Menguy: Monsieur le Maire, mes chers collègues, je souhaite juste prendre la parole sur ce projet de terrain de basket de rue qui date d'un certain nombre d'années. Une concertation a été organisée notamment avec les associations de locataires des Périchaux dont l'une d'ailleurs est présidée par l'une de nos collègues ici présente et je crois malheureusement qu'un certain nombre de partenaires de ce projet ont été oubliés. Cette délibération arrive à un drôle de moment, alors évidemment on va dire que je ne connais pas mes dossiers donc je laisse le soin à mes collègues de me corriger, mais nous avons été saisis, au titre des élus en charge des quartiers, par les riverains du 125 Lefebvre qui est un immeuble privé et qui ont été assez stupéfaits de constater la mise en place de panneaux éphémères, qui tombent tout le temps, je dois dire, sur le terrain, annonçant les travaux pour le mois de novembre. Vous voyez comme on est déjà bien avancés, pour ce terrain de basket.

Je veux bien que la concertation ait été large, mais elle a été large avec les habitants des Périchaux; bien évidemment ils sont concernés, je ne remets pas du tout ça en cause. Il eut peut-être été intéressant de prendre en considération l'avis des futurs voisins directs de ce terrain de basket de rue que sont ces riverains qui n'ont rien demandé et qui, pris un peu de court, ont décidé de signer une pétition et de l'adresser aux élus du 15ème. On leur a expliqué que, au temps de la concertation ils avaient donné leur avis positif, ce qui n'a pas été le cas, puisqu'on s'est aperçu qu'en fait une personne avait été sollicitée qui avait donné un avis et qui n'habite plus cet immeuble depuis.

Cela pose un problème. A partir du moment où on a un projet qui est motivé notamment et à juste titre, dans la discussion du plan de prévention du bruit, par les nuisances sonores déplorées par les riverains des Périchaux, il faut faire attention à ne pas déplacer un projet pour déplacer des problèmes. Il faut être

plus ambitieux, plus réaliste que cela parce que les jeunes des quartiers, on les connaît tous. Je ne fais de procès d'intention à nos adversaires, non, pas du tout Monsieur Baghdad, croyez bien que nous rencontrons tous les jeunes des Périchaux dans nos permanences. On les connaît aussi bien les uns que les autres. Je vous vois faire la moue.... Et donc je crois que compte tenu de ce nouvel élément qui est la pétition des habitants, le fait qu'ils n'ont pas été concertés, je suis forcé de constater qu'on peut émettre quelques réserves sur le bon déroulé de ce projet.

Je vous invite à avoir un peu plus d'ambition pour ce quartier et pour les jeunes de ce quartier qui veulent évidemment s'exprimer par le sport, mais il y en a qui ne veulent pas forcément faire du basket, il y en a qui veulent peut-être faire du volley ball, du hand, etc.... et nous avons l'ambition, de l'autre côté du boulevard, au square Calmette, de réhabiliter ce site pour en faire un terrain polyvalent en terme de sport. Nous avons demandé, ma question s'adresse à Monsieur Loriau, que des études de faisabilité soient faites pour ce beau projet et il ne faut pas avoir une approche trop restrictive car les jeunes attendent beaucoup, ils attendent des équipements efficaces, solides. Il y a aussi la question de l'encadrement, de l'ouverture de cet équipement, du public, de la destination de cet équipement: tout cela est encore un peu flou et nous n'avons pas beaucoup d'éléments, et pour tout vous dire, la DJS flotte un petit peu sur cette question.

Je crois qu'il faut raison gardée, prendre en considération l'avis de toutes les personnes concernées et notamment celui des riverains qui seront principalement concernés puisqu'ils seront des voisins directs de ce terrain qui ne sera même pas aux dimensions réglementaires d'un vrai terrain de basket.

Je crois qu'il faudra peut-être revoir certains éléments sur l'idée de ce terrain et sur le déroulé des travaux. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Madame Piétranico.

Marie-Hélène Piétranico: Je voulais simplement vous répondre mes chers collègues. Je vous avais parlé au dernier Conseil d'arrondissement des travaux de réhabilitation qui allaient avoir lieu dans ces immeubles des Périchaux et également le changement de lieu de ce petit terrain de sport qui existait, d'ailleurs dans le projet de délibération; ce terrain de sport situé entre deux barres de logements de la cité Périchaux c'est faux, puisque en fait, c'est ce problème qui était récurrent depuis un certain nombre d'années qui fait que nous avons changé le lieu et que c'est un terrain qui sera bien sûr dévolu au sport de proximité. Il y aura effectivement un panneau de basket, mais c'est un tout petit

terrain qui sera réservé pour les plus jeunes comme je l'avais souligné la dernière fois, entre 8 et 12 ans. Je suis en train justement de voir avec les responsables pour que ce terrain soit fermé le soir et non accessible, de façon à ne pas gêner aussi bien les riverains qui sont à côté de l'immeuble au 125 que les immeubles qui sont juste à proximité, c'est-à-dire la barre de l'escalier au 119 boulevard Lefebvre escaliers 11 et 12.

C'est un terrain également dont le sol sera avec un revêtement spécial qui ne sera pas bruyant. Il y aura des pare-ballons etc... Ce sera un terrain qui sera adapté à sa destination et qui respectera les riverains, ce qui est tout à fait normal.

Monsieur le Maire: Je ne sais pas trop à quel titre Madame Piétranico s'exprime. On a l'impression qu'elle rapporte un projet de délibération que nous ne connaissons pas forcément, mais nous en prenons acte. Monsieur Alayrac.

Gilles Alayrac : Je ne veux pas avoir l'impression de faire la leçon à qui que ce soit au motif que certains siègent ici pour la deuxième fois et d'autre depuis plus longtemps encore, mais il faut tout de même rappeler une chose. Il y avait, dans la cité des Périchaux, un terrain de basket. Ce terrain de basket a été fermé à l'initiative de votre prédécesseur - je referme la parenthèse ensuite- parce qu'il occasionnait des nuisances. Je crois que ces nuisances étaient réelles. Je me suis rendu effectivement, il y avait de la résonance, les jeunes faisaient du bruit le soir tard, etc.... On ne peut pas, raisonnablement dire aux jeunes on ferme un espace qui vous est dédié pour ne plus rien vous donner et vous irez jouer ailleurs. Donc, nous avons pris nos responsabilités. La consultation a été longue, sans doute trop longue à mon sens et je pense que nous aurions dû agir avant. Nous avons décidé de déplacer ce terrain de basket qui, je vous l'accorde, Monsieur Menguy n'est pas un réel terrain de basket normalisé, c'est un miniterrain à l'endroit où il suscitera le moins de nuisances et Madame Piétranico parce qu'elle est résidante sur place, prend les précautions nécessaires pour que ce terrain de basket dont le sol sera synthétique, c'est-à-dire relativement peu bruyant, assure aux nouveaux riverains, le moins de nuisances possibles.

Après nous nous devons d'assumer nos responsabilités. Vous avez l'air de dire que maintenant il faut prolonger la concertation, attendre encore. Moi je crois qu'il faut aussi assumer nos responsabilités en tant qu'élus donc, nous le faisons aujour d'hui, nous avons trop tardé à ouvrir ce terrain et je me félicite que les travaux puissent prochainement débuter pour une ouverture du terrain en janvier 2009.

Deuxièmement, le square Calmette. Oui, ce square, ces terrains qui sont gérés aujourd'hui par la DJS ne sont pas en bon état. Il semble qu'ils offrent une opportunité intéressante pour tous les jeunes du quartier d'un côté du boulevard comme de l'autre, de jouer effectivement, le soir et là on peut dire non seulement en journée mais aussi le soir, sans risque d'occasionner la moindre nuisance parce qu'il n'y a pas de riverains en face du square Calmette et nous avons bon espoir que le budget de la DJS permette effectivement le réaménagement de ce square, de ces terrains de sport et de jeux, l'année prochaine.

Monsieur le Maire : On a plus que l'espoir d'ailleurs. Monsieur l'Adjoint va répondre à tous les intervenants

Jérôme Loriau: On a l'impression que ce projet, Gilles Alayrac l'a dit assez justement, a été assez mal mené depuis le début. On est certes dans un quartier assez difficile puisqu'il a été encore jusqu'à récemment classé politique de la ville; l'analyse était qu'on rencontrait des problèmes de convivialité et des problèmes de dialogue. On a mandaté, à grands frais, un cabinet d'audit. Il y a eu une concertation, Madame Pietranico y a pris sa part, une concertation avec quelques associations, une trentaine de personnes ont été vues, c'était en l'année 2005.

Et puis à la fin de cette concertation, on a l'impression qu'il fallait absolument prendre une décision parce qu'il fallait que la montagne accouche de quelque chose et puis elle a finalement accouché d'une souris, c'est-à-dire le déplacement de ce terrain de basket au sein de la cité des Périchaux. Alors que la solution vous tendait les bras, il y avait le square Calmette et il suffisait d'envisager, dès 2005, sa transformation et son transfert de responsabilité de la DEVE, qui à l'époque ne s'appelait pas la DEVE, à la DJS pour que cet espace soit aménagé et puis que les crédits d'animation, parce qu'il ne s'agit pas simplement de livrer un équipement sportif, il s'agit de l'animer, y soient envisagés. Ce n'est pas la décision qui a été prise alors que trois ans de réflexion ont été nécessaires à ce que la concertation aboutisse à une prise de décision.

Alors aujourd'hui nous sommes confrontés à une vraie difficulté car il y a deux pétitions qui ont été transmises au Maire du 15<sup>ème</sup> avec au moins autant de signataires que le nombre de personnes qui avaient été concertées en 2005 et que j'ai ici. Alors que faire? Surtout pas décevoir les jeunes en votant contre ce projet de délibération, mais vraiment il faudra qu'on soit attentifs et Madame Piétranico, Monsieur le Maire, vous l'avez dit, je ne sais à quel titre, a l'air très investie sur ce projet. Quand je pose la question à la DJS sur l'état

d'avancement du projet moi on me dit : on ne sait pas, Calmette, on va voir où on en est. Voilà comment les services répondent aux élus d'arrondissement.

Donc il faudra vraiment être très attentifs mais le «barricadage» et les clôtures on sait ce que cela fait, cela ne marche jamais, on n'arrive jamais à interdire l'accès à un terrain d'éducation physique si les jeunes veulent y avoir accès y compris en soirée. Ce n'est pas une question de responsabilité, je voulais vous le dire Monsieur Aleyrac, parce que tous les terrains d'éducation sportive aujourd'hui sont équipés de sols anti-rebonds et anti-bruits et nos responsabilités on les a prises quand il s'est agi de déplacer le terrain d'éducation physique au sein de Suzanne Lenglen mais là il n'y avait pas du tout les mêmes problèmes de nuisances sonores. Ce n'était pas un problème de responsabilité il n'y avait aucune autre solution, on a implanté un nouveau terrain d'éducation physique à Suzanne Lenglen qui est aussi à proximité d'habitations mais il n'y avait pas de solutions alternatives.

Là, la solution alternative elle existe, cela s'appelle l'aménagement du square Calmette et il est vraiment urgent que tout le monde s'investisse pour que les services fassent au plus vite et qu'on aboutisse dans ce projet qui est vraiment notre priorité pour le quartier.

Monsieur le Maire : Vous préconisez quel vote sur ce projet de délibération ?

Jérôme Loriau: Une abstention.

Monsieur le Maire: Monsieur Dargent, pour une explication de vote.

Claude Dargent: Pas pour une explication de vote, Madame Piétranico va répondre sur le fond, pour un point d'ordre Monsieur le Maire. Vous avez mis en cause Madame Piétranico. Cela a été repris par Monsieur Loriau, cela n'est pas acceptable. Madame Piétranico siège dans cette assemblée au titre du Conseil d'arrondissement, elle a été élue par les habitants du 15ème arrondissement à ce titre et donc elle est aussi légitime évidemment que chacun d'entre nous en la matière. Il se trouve qu'elle a la chance, elle, d'habiter le 15ème, ce qui n'est pas le cas de tout le monde dans cet hémicycle, ... voilà, vous l'avez cherché! Ce qui n'est pas votre cas, Monsieur le Maire, si vous tenez à ce que j'insiste là-dessus ... Est-ce que je peux terminer Monsieur le Maire? ...

Monsieur le Maire : Vous savez, si c'est pour aller sur ce ton ...

Claude Dargent: Je suis désolé Monsieur le Maire, vous mettez en cause un des membres du Groupe et je ne laisserai jamais faire cela.

Monsieur le Maire : Là c'est vous qui me mettez en cause, c'est différent.

Claude Dargent : Est-ce que je peux y aller ?

Monsieur le Maire : Alors terminez vite Monsieur Dargent!

Claude Dargent: Merci Monsieur, je terminerai normalement Monsieur le Maire;

Monsieur le Maire : Non, non, vous avez un temps de parole.

Claude Dargent: Je terminerai normalement. Donc je n'accepte pas et nous n'acceptons pas qu'il y ait des sous-entendus, Madame Piétranico est élue Conseillère d'arrondissement par les habitants du 15<sup>ème</sup>, premier point. Deuxième point, elle est habitante de cet arrondissement.

Monsieur le Maire: Finissez Monsieur Dargent. Monsieur Dargent nous a habitués à cette logorrhée, on va le laisser finir. Monsieur Destrem, laissez terminer parce que cela va durer et le chronomètre tourne. Monsieur Dargent, allez-y. Monsieur Destrem, s'il vous plait. Vous laissez terminer Monsieur Dargent, on a encore beaucoup de travail. On a compris ce que vous vouliez dire, maintenant, vous terminez.

Claude Dargent: Donc, Madame Piétranico est élue dans cet arrondissement, elle y réside, elle y joue un rôle important dans une association de quartier. J'ai cru comprendre que dans votre majorité, Monsieur le Maire, il y a aussi et c'est très bien, des Conseillers d'arrondissement qui sont représentatifs localement, qui sont présidents, membres d'associations de quartiers et c'est une excellente chose et je n'accepterai pas, nous n'accepterons pas que vous jouiez sur les sous-entendus, le compte-rendu en fera foi. A ce titre, au titre de présidente d'association de locataires, elle suit de très près les questions qui concernent directement son association. Nous devrions, Monsieur le Maire, nous en féliciter aussi ici au lieu de faire des sous-entendus parfaitement déplacés.

Monsieur le Maire: Monsieur Dargent fait de nouveau un procès d'intention complètement déplacé d'ailleurs. Je ne sais pas pourquoi il s'excite là-dessus alors qu'il confond complètement les choses; il sait d'ailleurs que j'ai beaucoup d'estime pour Madame Piétranico comme pour l'ensemble des élus ici. Souffrez néanmoins, et c'est cela que je voulais indiquer, que le Maire du 15 ème s'étonne de

ne pas bénéficier des mêmes informations et d'être aussi informé que Madame Piétranico parce que, bien sûr, mes collègues, vous l'avez compris, la Ville de Paris ainsi que Paris Habitat ne nous informent pas de façon aussi précise qu'un certain nombre de nos collègues, vous l'aurez compris.

Maintenant nous allons terminer. Madame Piétranico, pour une explication de vote.

Marie-Hélène Piétranico: Excusez-moi. Juste pour répondre à Monsieur Loriau. J'habite depuis 30 ans dans ce quartier et ce terrain, si vous voulez, est un échange en fait, c'est-à-dire qu'il était en place et c'est surtout réservé, comme je vous l'ai dit, pour les plus jeunes. C'est-à-dire qu'ils n'ont pas à traverser le boulevard et que c'est uniquement une question de sécurité. Voilà. Et pour les parents il est très important que les plus jeunes puissent rester sur ce côté du boulevard et bien sûr jouer quand même, avoir un espace de jeu. Par contre sur le square Calmette, je suis tout à fait d'accord, il n'y a aucun problème, nous sommes partants et nous sommes en train de travailler dessus, et il y aura un aménagement bien entendu.

Monsieur le Maire : Monsieur Loriau, pour terminer.

**Jérôme Loriau**: Il y a trente ans je ne pouvais pas habiter le 15<sup>ème</sup> parce que je n'étais pas né.

Monsieur le Maire : Continuez ! Sur le fond, on a dit. Monsieur Loriau a la parole, donc il s'exprime sur le fond, Monsieur, sur le fond.

Jérôme Loriau: Je considère que les propos de Madame Piétranico sont des voeux pieux. Il est illusoire de vouloir interdire l'accès à des adolescents et à des jeunes plus âgés, d'un terrain de basket, fut-il destiné à l'usage des plus jeunes. Regardez ce qui se passe dans tout Paris. On n'interdira jamais à des ados de faire leur loi sur un terrain de basket, sauf si vous me dites que, compte tenu de vos capacités auprès de la Ville de Paris, vous êtes en mesure d'obtenir le financement d'un animateur sur ce terrain.

Monsieur le Maire: C'est vrai. Monsieur Loriau parle d'ordre lui. Nous allons donc maintenant passer au vote. Nous sommes suffisamment éclairés sur ce projet de délibération.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Bien, le projet est adopté.

Ensuite le DJS 447 qui est une demande de subvention auprès du CNDS

DJS 447 - Demande de subvention auprès du Centre National pour le Développement du Sport concernant la rénovation du gymnase de l'Ingénieur Keller.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention, merci.

Le DJS 404.

DJS 404 - Signature de l'avenant n°2 à la convention de la délégation de service public du 24 juillet 2006 liant la Ville de Paris et l'association MJC Paris XV Brancion, au titre de la gestion des centres d'animation Brancion, Cévennes et Frères Voisin et de l'Espace Paris Plaine.

Monsieur le Maire : Pas d'interventions, merci.

Dernier projet de délibération : DDEE 201.

DDEE 201 - Signature de trois conventions de délégation de service public pour la gestion des marchés découverts alimentaires parisiens.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des observations ? Pas d'observations. Merci.

Pour tout ce qui concerne les projets sur lesquels il n'y a pas eu de vote, je soumets l'ensemble de ces projets à votre délibération.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Ils sont adoptés.

 $\approx$   $\approx$ 

Maintenant nous allons passer à la partie VŒUX.

Ces vœux sont nombreux, je vous demanderai de ne pas lire les vœux que chacun a reçus et que chacun a pu lire par avance. Donc il s'agit simplement d'en dire quelques mots pour les résumer.

Un rappel au règlement? Un rappel au règlement Monsieur Destrem.

Alain Destrem: Juste, je vais en profiter. J'ai bien regardé ce qui s'est passé dans cette séance, et qui n'est d'ailleurs pas terminée, mais comme cela va être plus facile d'appliquer le règlement intérieur sur les vœux, ce qui parait plus lisible, plus facile et plus aisé, je souhaiterais qu'on essaie de tirer les leçons de ces trois dernières séances pour essayer de voir comment on peut réaménager le règlement intérieur. Donc si l'opposition et la majorité en sont d'accord, avant la fin de l'année, on pourrait peut-être faire une réunion pour essayer de recaler tout cela parce qu'on y a trouvé quelques faiblesses dans lesquelles les uns et les autres nous nous sommes engouffrés avec plaisir mais en même temps cela perturbe un peu nos débats. Si vous en êtes d'accord, Monsieur le Maire, est-ce que vous pouvez demander à l'ensemble des groupes s'ils sont d'accord pour qu'il y ait une nouvelle réunion du règlement intérieur?

Monsieur le Maire: Je pense qu'effectivement, si les représentants de l'opposition sont d'accord, il pourrait y avoir une réunion de la commission du règlement intérieur, qui sert à cela et qui d'ailleurs doit se réunir chaque fois qu'il est nécessaire. Après le rodage du règlement que l'on a eu au cours de ces deux ou trois dernières séances, on pourrait peut-être en effet finaliser notre règlement sur un certain nombre de sujets. C'est Monsieur Baghdad qui représente je crois, l'opposition à la commission du règlement intérieur et Madame Bruno pour le Nouveau Centre. Allez-y Monsieur Baghdad.

José Baghdad: Monsieur le Maire, mes chers collègues, pour répondre à la demande de Monsieur Destrem, nous sommes bien sûr favorables à la revue de ce règlement intérieur, d'autant plus que si nous pouvons profiter de cette revue du règlement intérieur pour revoir les possibilités de communication du groupe, nous serons encore plus favorables et peut-être que cette fois nous pourrions voter pour.

Monsieur le Maire: Bon, la proposition est acceptée, Madame Bruno également? D'accord pour les trois groupes. Merci pour cette proposition constructive qui nous permettra de mieux utiliser toutes les ressources de ce règlement.

Maintenant le VŒU N° 31 rapporté par Madame Fonlladosa qui le résume.

31 - VŒU au Maire de Paris relatif au projet de dématérialisation des séances du Conseil d'arrondissement, présenté par Philippe Goujon, Jean-François Lamour, Ghislène Fonlladosa, Jean-Baptiste Menguy, Alain Destrem, Catherine Bruno et les élus des groupes UMP et Centre et Indépendants du Conseil d'arrondissement du 15<sup>ème</sup>.

Monsieur le Maire : Oui je le rappelle, parce que les Conseillers de Paris et les Conseillers d'arrondissement ont reçu les vœux, donc il faut simplement en faire la synthèse rapide.

Ghislène Fonlladosa: Bon, je dirai ce que j'ai envie de dire parce que c'est important, Monsieur le Maire. Le  $15^{\grave{\text{eme}}}$  a toujours été précurseur en matière de nouvelles technologies de l'information faisant de notre arrondissement un arrondissement précurseur dans l'usage d'internet en vue d'informer le plus grand nombre. Fin 2001 il s'était déjà porté volontaire pour être parmi les sept arrondissements pilotes mettant en œuvre un site internet d'arrondissement. Depuis avril dernier les conseils d'arrondissement, conseils de quartiers, CICA, et principales réunions publiques sont filmés et mis en ligne. Vous-même, Monsieur le Maire, vous intervenez chaque mois dans le cadre d'un tchat mensuel qui vous permet de dialoguer en direct avec vos administrés sur Internet.

Il y a quelques semaines la Mairie de Paris a annoncé la retransmission des séances de conseils pour les arrondissements non équipés. Cette proposition s'accompagnait de la dématérialisation des séances comme cela se pratique au Conseil de Paris. L'outil de dématérialisation des séances, qui sera bientôt disponible pour les Conseillers d'arrondissement, constitue un progrès auquel nous sommes attachés à condition que les élus puissent accéder sans difficultés ou pannes aux documents sur lesquels ils auront à délibérer. Or l'accès au système d'information de la Ville de Paris présente certains dysfonctionnements récurrents et quelques pannes de réseau importantes qui perturbent trop souvent l'usage de la communication devenue indispensable pour le travail des fonctionnaires et des élus

C'est pourquoi nous demandons que les infrastructures du réseau et les outils informatiques soient correctement dimensionnés et totalement opérationnels, notamment pour un usage efficace de l'outil de dématérialisation des séances.

Monsieur le Maire : Merci. Alors, sur ce vœu qui est un vœu au Maire de Paris, Monsieur Dargent va s'exprimer.

Claude Dargent: Oui Monsieur le Maire, on est toujours prêts à examiner toutes les améliorations encore faut-il qu'il soit donné acte des progrès réalisés. Le processus de dématérialisation a été un processus lourd, et les services techniques font leur possible pour qu'il se déroule du mieux possible. Il faut savoir que les services de la Mairie de Paris reçoivent quotidiennement 800 000 spams, donc cela laisse à penser le travail énorme qu'il y a à réaliser pour le maintien de la maintenance de ce dispositif.

On est globalement d'accord pour ce vœu à deux conditions : d'abord ce vœu évoque des dysfonctionnements récurrents, le terme nous parait excessif ; il y a eu plusieurs dysfonctionnements qui n'ont jamais duré très très longtemps, on ne peut les qualifier de récurrents même s'il faut les éliminer et d'autre part les pannes de réseau perturbent, elles perturbent l'usage des technologies de la communication, le « trop souvent » est de trop. Le déploiement dans les mairies d'arrondissement aura lieu courant 2009. Si le  $15^{\text{ème}}$  veut être pilote, pourquoi pas ? Il n'y a pas de souci à cela. La seule objection c'est que c'est la plus grosse mairie, donc en l'occurrence cela mettrait le défi relativement haut mais pourquoi pas ? Le système va se mettre en place, de toute façon, arrondissement par arrondissement. L'enjeu est un vrai progrès qui permet l'économie, excusez du peu, de six millions de photocopies sur une année pleine au Conseil de Paris. Donc si l'on enlève les dysfonctionnements récurrents et les pannes réseau qui perturbent, si l'on enlève « récurrent » et « trop souvent » nous sommes disposés à voter ce vœu.

Ghislène Fonlladosa: Juste une précision, ce ne sont pas les grosses pannes qui sont très inquiétantes parce que les grosses pannes dans tous les gros systèmes, il y en a. Bon. Ce qui est très ennuyeux dans le travail quotidien des élus et des personnels d'ailleurs, ce sont les accès lents aux pièces jointes dans les mails, l'accès lent aux fichiers, ce sont des choses comme cela qui perturbent le travail, ce ne sont pas les grosses pannes de temps en temps qui arrivent et qui, à la limite, sont compréhensibles. Donc ce sont bien des pannes récurrentes ou des sous dimensionnements récurrents qui provoquent...... Si, c'est récurrent, c'est tous les jours! Quand vous passez dans les secrétariats, demandez aux secrétaires et vous verrez les difficultés qu'elles peuvent avoir pour travailler, y compris pour les accès aux applications de la Ville de Paris à travers Intraparis. Donc c'est cela qui a été dit dans ce voeu, et pas autre chose.

Monsieur le Maire: Alors ce que je propose, c'est qu'effectivement on enlève « récurrent » et « trop souvent » de façon à ce qu'on puisse présenter ce vœu au Conseil de Paris. Quand au pilotage, nous l'avons demandé à la mairie de Paris, donc si évidemment notre mairie n'est pas considérée comme trop importante pour faire cette expérimentation, nous sommes tout à fait volontaires.

Donc, sous ces réserves, qui est pour ce vœu? Contre? Abstention? Merci. Il est adopté.

Le vœu N° 32 a déjà été débattu. Donc nous arrivons au vœu 33. Anne-Charlotte Buffeteau va nous faire une synthèse du vœu, qui est déjà d'ailleurs très court à vrai dire.

33 - VŒU au Maire de Paris relatif à la mise en place de corbeilles à papier attenantes aux bornes Vélib', déposé par Philippe Goujon, Jean-François Lamour, Géraldine Poirault-Gauvin, Anne-Charlotte Buffeteau, Alain Destrem, Catherine Bruno et les élus des groupes UMP et Centre et Indépendants du Conseil d'arrondissement du 15<sup>ème</sup>.

Anne-Charlotte Buffeteau: Cela permet d'être rapide. Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, j'ai simplement souhaité présenter ce vœu à la suite de courriers qui m'ont été adressés. Il ne s'agit pas là du tout de remettre en question le système des tickets de Vélib' mais au contraire devant ce succès d'anticiper un dommage qui pourrait en découler. Nous avons constaté en effet le nombre de tickets jonchant le sol et nous savons tous à quel point la propreté doit être une priorité.

C'est la raison pour laquelle, avec ma collègue Géraldine Poirault-Gauvin et l'ensemble des élus de la majorité, nous demandons au Maire de Paris que soit étudiée la possibilité que soient installées de telles corbeilles. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Monsieur Mouricou.

Philippe Mouricou: Simplement pour informer notre Conseil que les choses sont en place puisque c'est prévu dans le contrat de la Délégation de Service Public avec la propreté des sites et Annick Lepetit a déjà engagé les actions qui vont dans ce sens et préciser à ma collègue Anne Charlotte que maintenant avec le passe Navigo plus besoin de tickets puisque les choses sont dématérialisées et donc on peut faire l'économie des tickets Vélib'. Voilà. Donc ce qu'on propose, c'est, compte tenu de l'état de la situation, de considérer que le vœu est sans

objet, si vous en êtes d'accord, de le retirer puisqu'il semblerait que les choses soient déjà en route.

Monsieur le Maire : Madame Buffeteau.

Anne-Charlotte Buffeteau: Simplement, je sais que la majorité des utilisateurs de Vélib' sont abonnés mais il y a quand même beaucoup de touristes heureusement qui l'utilisent et donc forcément ils sont obligés de prendre un ticket. Maintenant je ne sais pas dans quelle mesure, c'est réalisable et qui serait chargé de nettoyer ces corbeilles. Je demande juste à ce que ce soit étudié. Ce n'est pas possible donc? .... Ah d'accord!

Monsieur le Maire: Madame Buffeteau retire donc son vœu. Nous passons au 34. Madame Poirault-Gauvin.

34 - VŒU au Maire de Paris concernant l'accessibilité des stations de métro à proximité de l'hôpital Necker et de l'Institut des Aveugles, présenté par Philippe Goujon, Jean-François Lamour, Géraldine Poirault-Gauvin, Anne-Charlotte Buffeteau, Alain Destrem, Catherine Bruno et les élus des groupes UMP et Centre et Indépendants du Conseil d'arrondissement du 15<sup>ème</sup>.

Géraldine Poirault-Gauvin: Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, il s'agit d'un vœu finalement très consensuel et qui exprime le souhait qui a été soulevé lors d'une séance de la commission de surveillance de l'hôpital Necker, c'est une préoccupation qui a été soulevée par les représentants des usagers et cette demande a été réitérée à plusieurs reprises depuis par la direction de l'hôpital Necker.

Donc c'est vrai que pour les parents qui accompagnent leurs jeunes enfants à l'hôpital, pour les personnes mal voyantes, il paraît incompréhensible que les stations de métro à proximité de cet hôpital et de l'Institut National des Jeunes Aveugles dans le 7ème arrondissement soient inaccessibles aux personnes à mobilité réduite. Quand on regarde le projet de restructuration de l'hôpital Necker qui se veut à la pointe, il faut que la Ville accompagne peut-être ce projet en facilitant les déplacements des piétons et des usagers des transports en commun, c'est la raison pour laquelle le Conseil d'arrondissement du 15ème demande au Maire de Paris d'étudier avec le syndicat des transports d'Ile-de-France et la RATP la mise en accessibilité des stations de métro Falguière, Sèvres-Lecourbe et Duroc, à proximité de ces équipements. Je rappelle que la RATP effectue souvent des travaux de modernisation, de remise à niveau des

stations mais le traitement de la mobilité et de l'accessibilité nécessite l'intervention du STIF et c'est la raison pour laquelle je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir voter ce vœu.

Monsieur le Maire: Oui j'évoquais aussi le comité de pilotage puisque lors de sa première réunion, ceux qui y participent s'en souviennent, cette demande a également été formulée. Bien, Monsieur Baghdad.

José Baghdad: Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous nous associons, le groupe La Gauche, au vœu émis ici. Nous avons d'abord un préalable au vœu qui est énoncé ici c'est de savoir pourquoi il est adressé au Maire de Paris dans la mesure où malheureusement le Maire de Paris n'est pas en capacité de réaliser les aménagements qui sont demandés et nécessaires.

Cependant nous tenons à souligner un certain nombre d'éléments, d'abord le fait que ce soit le STIF qui soit responsable de ces aménagements et nous regrettons que lorsque le STIF n'était pas de la responsabilité du Conseil Général mais de l'Etat il n'y ait eu aucun aménagement dans ce sens qui ait été fait. Deuxièmement, depuis quelques mois, le STIF est maintenant présidé par le Conseil Régional et, à ce titre, le Maire de Paris a adressé un courrier le 14 février 2008 au Conseil pour demander, même si aucune obligation en la matière n'était faite, qu'il est indispensable que des accès pour des personnes à mobilité réduite soient faits sur un certain nombre de lieux dans Paris. La mise en activité du réseau Métro, qui a été dès lors examinée dans le cadre de réunions de travail par le STIF, révèle un certain nombre de problèmes : d'abord que cette mise en accessibilité est très coûteuse, de l'ordre de trois, quatre milliards d'euros, ensuite qu'elle ne peut être atteinte que si un nombre suffisant et significatif de ces stations est rendu accessible, donc il faut penser globalement l'aménagement pour qu'une personne à mobilité réduite puisse rentrer dans le métro et en ressortir par des moyens appropriés et compte tenu de ces éléments, le conseil du STIF a décidé de réaliser des investissements souples et adaptés sur l'ensemble des déplacements, qui améliorent le confort des déplacements pour les personnes à mobilité réduite, de concentrer les efforts sur la généralisation de l'information visuelle et sonore et de mettre un plan de mise en accessibilité incluant le financement pour la mise en accessibilité totale ou partielle, soit un réseau de noyaux d'une cinquantaine de stations de métro.

Je m'associe à ma collègue pour dire qu'effectivement, à proximité de l'hôpital Necker, une station qui propose des modes d'accessibilité totale pour les personnes à mobilité réduite, soit effectivement réalisée.

Monsieur le Maire: Oui, effectivement ce qui fait la spécificité de ces stations, c'est que c'est à proximité de l'hôpital bien sûr et que l'on connaît toutes les difficultés pour le STIF de réaliser avec la RATP l'accessibilité globale que vous évoquez. Le STIF, désormais bien sûr, et grâce à une réforme du Gouvernement d'ailleurs, est dirigé par la collectivité régionale.

Enfin, le Maire de Paris, pourquoi ? Parce que nous ne pouvons adresser ce vœu qu'au Maire de Paris, à charge pour lui de le transmettre bien sûr aux différentes autorités compétentes.

Si j'ai bien compris, tout le monde est d'accord pour ce vœu que je soumets à votre vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Merci. Il est adopté.

Le vœu 35.

35. Vœu au Maire de Paris concernant l'aménagement de la place Saint-Charles, présenté par Philippe Goujon, Jean-François Lamour, Géraldine Poirault-Gauvin, Jean-Marc Boulenger de Hauteclocque, Alain Destrem, Catherine Bruno et les élus des groupes UMP et Centre et Indépendants du Conseil d'arrondissement du 15<sup>ème</sup>.

Géraldine Poirault-Gauvin: Merci Monsieur le Maire. Si vous interrogez la pharmacienne de la place Saint-Charles elle pourra vous dire beaucoup plus précisément que moi combien de cols du fémur, de prothèses de la hanche, de fractures diverses ont été générées par des chutes sur cette place Saint-Charles. On l'avait déjà évoqué sous la précédente mandature et d'ailleurs je me souviens que ce vœu que j'avais eu l'occasion de présenter déjà il y a deux ans, avait reçu un accueil plutôt favorable de notre Conseil d'arrondissement. Donc le conseil de quartier Emeriau - Zola, très récemment, a renouvelé le souhait que cette place Saint-Charles fasse l'objet d'un réaménagement très rapidement. Il y a les problèmes de voirie, de l'asphalte qui est boursouflée et cette dégradation est générée par les racines des arbres, le problème de l'éclairage de cette place. Donc, voilà, l'idée de ce vœu est de demander un réaménagement de cette place pour que la convivialité, l'animation de ce quartier soient renforcées. C'est une demande récurrente des habitants. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Interventions ? Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Oui, Monsieur le Maire, il se trouve que Madame, ma collègue, Poirault-Gauvin, fait référence au conseil de quartier Emeriau- Zola, Elle nous dit qu'elle a déjà évoqué la chose devant ce conseil de quartier, ce que je crois volontiers, et qu'elle a déjà présenté un vœu, ce dont je me souviens. Donc je lui suggère que, puisqu'elle s'appuie sur le conseil de quartier Emeriau - Zola et qu'elle présente un nouveau vœu sur le même emplacement du 15<sup>ème</sup>, et bien qu'elle commence à en parler en conseil de quartier. On en parle en conseil de quartier, tranquillement, les choses ont pu évoluer. Je pense que ce conseil de quartier prend un cours un peu différent. Donc je suggère que, plutôt que de s'appuyer sur des vœux anciens et de les réitérer sans cesse, et bien, on revienne entre temps devant le conseil de guartier. Ce sera de bonne pratique de démocratie locale. Deuxième élément, c'est qu'évidemment cela fait partie des parties du 15<sup>ème</sup> arrondissement qui doivent être améliorées. Alors par rapport à l'ensemble des cols du fémur dont elle nous faisait un tableau apocalyptique, les chiffres montrent qu'évidemment il y a des accidents, mais dans la hiérarchie c'est loin d'être un des sites les plus « accidentogènes » de Paris. Mais on est tout à fait disposés à étudier des aménagements.

Il y a une partie simplement du vœu que je ne comprends pas « enfin pour les voitures, la priorité à droite est extrêmement dangereuse ». Alors je ne vois pas trop ce que propose Madame Poirault-Gauvin, probablement pas de supprimer la priorité à droite. Donc voilà, on peut imaginer néanmoins des aménagements en la matière, certainement pas un feu tricolore parce qu'il y a déjà trop de feux tricolores dans Paris et donc trop de feux en l'occurrence grillés parce que comme toujours l'excès amène de nouveaux inconvénients. Pour information, la Direction de la voirie et des déplacements travaille déjà sur une amélioration de cette place. Donc ce vœu se trouve sans objet et nous ne prendrons pas part au vote.

Monsieur le Maire: Puisque Monsieur Dargent a interpellé Madame Poirault-Gauvin, elle va peut-être expliciter son vœu.

Géraldine Poirault-Gauvin: Je vais dire un mot, cher collègue, que les absents ont toujours tort et que lors de la dernière réunion du conseil de quartier, auquel il n'a pas assisté, la réunion de préparation du conseil de quartier, où beaucoup de titulaires et de suppléants étaient présents, c'est une demande qui est revenue donc c'est la raison pour laquelle nous avons présenté ce vœu. En ce qui concerne les accidents, je vous propose d'aller rendre visite à la résidence de personnes âgées qui se trouve sur cette place et vous verrez si cet aménagement n'est pas prioritaire.

En ce qui concerne la priorité à droite qui est évoquée dans ce vœu, vous remarquerez que ce vœu propose un réaménagement de la place, ce qui implique évidemment de réétudier les déplacements piétons mais aussi des voitures, donc de voir quel est l'aménagement le plus adapté pour cette priorité à droite mais il y a, là aussi une dangerosité, qu'il est important de souligner, je ne vois pas ce qu'il y a de « criminel » à souligner qu'il y a une priorité à droite... enfin bon! Et enfin si la voirie est déjà en train de travailler sur un projet, puisque moi je suis une grande démocrate, Monsieur Dargent, je considère que le conseil de quartier devrait être pleinement associé à ce projet et je suis même surprise que ce n'ait pas été le cas déjà. Nous n'avons pas de leçon à recevoir de la part de Monsieur Dargent en matière de démocratie participative et de concertation.

Monsieur le Maire: Merci beaucoup. Monsieur, la procédure que vous voulez faire respecter sur beaucoup de sujets vous impose maintenant de ne pas répondre.

Claude Dargent: Il y a une mise en cause personnelle, Monsieur le Maire. Moi je ne mets pas en cause d'un point de vue personnel. Juste un point parce que Madame Poirault-Gauvin se veut spécialiste de démocratie participative, chacun est spécialiste de ce qu'il veut. Je lui indique toutefois qu'en matière de démocratie participative il serait bien venu de ne pas confondre, comme elle l'a fait, une réunion préparatoire au conseil de quartier avec un conseil de quartier. Donc je n'ai pas été retenu de façon à ne pas pouvoir être présent au dernier conseil de quartier, Madame Poirault-Gauvin, mais à la réunion préparatoire, le conseil de quartier c'est devant les habitants.

Monsieur le Maire: Elle l'a dit d'ailleurs, mais je voudrais dire aussi qu'en matière de démocratie participative, puisque c'est tout à fait à la mode, peut-être que cela le restera, on n'en sait rien, le Maire du 15<sup>ème</sup> n'a pas non plus été associé par la direction de la voirie à la moindre étude sur la place Saint-Charles, cela va concerner peut-être l'Adjoint?

Franck Lefebre: Oui merci, simplement je voudrais répondre, mon cher collègue, mon cher Claude, sur votre intervention. Vous avez considéré que ce vœu ne servait à rien. En fait l'aménagement de cette place a fait l'objet d'une demande du Maire d'arrondissement, qui n'a pas été retenue. A nouveau nous renouvelons notre demande et par conséquent on aurait bien besoin de votre soutien sur ce vœu pour que, dans les priorités budgétaires et les priorités d'aménagement de voirie, cet aménagement de place soit pris en considération.

Monsieur le Maire : Merci. Nous allons voter sur le vœu. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? NPPV ? NPPV pour la gauche. Le vœu est adopté.

Maintenant nous allons passer au vœu N° 36 qui est déposé par la gauche.

36. Vœu déposé par Anne Hidalgo, Claude Dargent, Fatima Lalem, Gilles Alayrac, Isabelle Roy, Vincent Flouquet, Catherine Bessis, Mathieu Blin, Véronique Sandoval, José Baghdad, Marie-Hélène Pietranico, Philippe Mouricou du groupe la Gauche relatif à la réouverture de l'unité de police de quartier à Beaugrenelle.

Gilles Alayrac: Oui je crois qu'il est nécessaire que nous obtenions un certain nombre de précisions de la part de la Préfecture de Police quant au devenir de l'unité de police de quartier de Beaugrenelle, non seulement des précisions mais peut-être aussi des assurances. Parce que si je me réfère aux propos du Préfet de Police tenus ici même, il y a quelques jours, dans cette enceinte lors des travaux du conseil de sécurité et de prévention de la délinquance de l'arrondissement, le CSPDA, mes collègues Catherine Bessis et José Baghdad qui représentent avec moi-même notre groupe la Gauche n'avons pas très bien compris quelles étaient les intentions du Préfet de Police en la matière. Il a semblé dire qu'il y avait une possibilité de réouverture d'une unité de police de quartier à Beaugrenelle tout en conservant celle-ci rue Balard, c'est ce que j'ai compris. Nous n'avons pas d'opinion sur le maintien d'une unité de police de quartier rue Balard. J'ai cru comprendre que les fonctionnaires de police s'y trouvaient bien et d'ailleurs je suis tout à fait ravi que la RIVP fasse les efforts nécessaires pour leur donner un lieu de travail qui convienne à tout le monde mais également au quartier.

Par contre nous souhaiterions rappeler notre position en la matière qui d'ailleurs a été affirmée très fortement par les habitants de Beaugrenelle: la nécessité du retour de l'unité de police de quartier à Beaugrenelle. Je ne vais pas refaire l'historique, nous savons qu'elle était rue Linois, que pour la durée des travaux de rénovation du centre commercial et de la rue Linois il a été nécessaire de la déplacer et les habitants, qui d'ailleurs avaient cru comprendre à tort, parce qu'on les a sans doute mal informés à l'époque, que la police partait, les habitants ont été rassurés parce qu'on leur a toujours donné l'assurance que la police reviendrait sur la place et il est nécessaire que la police revienne sur place pour plusieurs raisons: d'abord c'est le respect de la parole donnée, la deuxième raison c'est que c'est une zone qui est fortement densifiée, il y a beaucoup

d'habitants à Beaugrenelle et puis la troisième raison c'est qu'il va y avoir un centre commercial donc une fréquentation accrue de ce quartier. Donc je crois que toutes ces raisons militent pour que la police puisse avoir une présence continue en journée avec une unité de police de quartier, pas quelque chose qui serait un local qui ouvrirait quelques heures par jour, non, je dis une présence continue en journée, que l'on puisse saisir la police.

Il y a aussi une raison qu'il ne faut pas sous-estimer, c'est que nous savons tous, cette zone a été toujours une zone où il y a eu des petits problèmes de délinquance, qui d'ailleurs justifient le travail d'un club de prévention. Donc pour toutes ces raisons, nous avons besoin d'avoir des assurances et je ne veux pas aller au-delà mais la Ville s'est impliquée très fortement dans cette opération, elle peut garantir à la Préfecture de Police des locaux modernes et fonctionnels sans entraîner de surcoût pour elle donc toutes ces raisons militent pour que l'unité de police rouvre là-bas à Beaugrenelle et nous souhaiterions avoir des assurances du Préfet de Police.

Monsieur le Maire: Bien. On vous a laissé largement dépasser votre temps de parole mais le sujet aussi est important. Monsieur Martinez va peut-être dire un mot là-dessus.

Hubert Martinez: Oui. Je comprends la préoccupation de Monsieur Alayrac, nous la partageons. En ce qui me concerne je la partage totalement car comme lui nous soutenons depuis de nombreux mois les préoccupations des habitants de Beaugrenelle. Il est vrai que lors du dernier Conseil de Sécurité et de Prévention de l'Arrondissement le Préfet de Police a annoncé le maintien de l'unité de police de quartier qui se trouve à Balard parce que je pense, et là il faut être objectif, que de gros problèmes sont présents dans ce secteur. Il a annoncé l'implantation, lorsque les travaux de Beaugrenelle seront terminés, c'est-à-dire dans deux ou trois ans je l'espère, d'une unité de police qui, si j'ai bien compris, aurait une vocation principale dédiée à l'îlotage, ce qui quand même est intéressant mais nous souhaitons, comme Monsieur Alayrac, aller plus loin et avoir évidemment une véritable présence et un retour de l'unité de quartier qui existait auparavant. Donc tout simplement, en ce qui me concerne, je soutiens votre vœu et votre préoccupation et je demande à l'ensemble de mes collègues de vous soutenir dans ce souci, dans l'intérêt des habitants de Beaugrenelle que nous soutenons totalement.

Monsieur le Maire: Ce que je voudrais dire également, et c'est quand même cela aussi l'essentiel, ce sont les résultats tout à fait favorables pour notre arrondissement qui ont été enregistrés à l'occasion de ce Conseil de Sécurité et

de Prévention du 15<sup>ème</sup> arrondissement auquel participaient, pour la première fois d'ailleurs, le Préfet de Police ainsi que le Secrétaire Général de la Préfecture de Police qui est chargé du plan protection, puisque nous avons pu obtenir une vingtaine de gardiens de la paix supplémentaires pour l'arrondissement ainsi qu'une demi douzaine de caméras de vidéo protection supplémentaires, dont Beaugrenelle, Bargue, Procession, Amiral Roussin et Jean Fourastier etc.. et que la Ville aussi s'est engagée à faire circuler dans notre arrondissement une unité de correspondants de nuit.

Donc beaucoup de choses ont été obtenues. C'était un conseil extrêmement positif et qui va permettre de faire baisser encore davantage la délinquance dans notre arrondissement, en tout cas c'est ce que tous nous souhaitons ici.

Nous avons répondu sur ce vœu, nous allons maintenant le mettre au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Il est adopté à l'unanimité.

Maintenant nous passons au vœu N° 37 proposé par Monsieur Mouricou.

37. Vœu déposé par Anne Hidalgo, Claude Dargent, Fatima Lalem, Gilles Alayrac, Isabelle Roy, Vincent Flouquet, Catherine Bessis, Mathieu Blin, Véronique Sandoval, José Baghdad, Marie-Hélène Pietranico, Philippe Mouricou du groupe la Gauche relatif à la démocratie locale et participative.

Philippe Mouricou: Oui, proposé par les élus de la gauche, présenté par Monsieur Mouricou qui, avant de parler du vœu, va faire une proposition, encore une proposition qui, je pense, va recueillir l'approbation générale puisque, vous avez vu qu'au point N° 39 de notre ordre du jour figure également une question que nous avions posée sur la démocratie locale et participative, je propose que l'on relie les deux débats afin qu'on économise du temps.

Monsieur le Maire : Reliez, reliez.

Philippe Mouricou: La démocratie locale et participative est un sujet qui nous tient tous à cœur même si on a eu l'occasion de débattre, vous vous en souvenez lors du vote de la charte de fonctionnement des conseils de quartiers, sur les modalités techniques d'organisation des conseils de quartiers. On n'a pas toujours été d'accord mais cette charte étant votée, elle est en application et il n'est pas question de revenir dessus aujourd'hui, simplement de reconnaître cet intérêt commun, de reconnaître aussi les efforts qui ont été réalisés, entrepris par la mairie du 15<sup>ème</sup> en matière de démocratie locale et participative. On a eu l'occasion de le dire, Gilles Alayrac et moi-même lors du CA CICA, de gros

progrès réalisés sur l'organisation matérielle des séances du CICA, de gros progrès sur l'organisation aussi des conseils de quartiers, des initiatives très nombreuses qui émanent des différents conseils de quartiers. On observe cela avec beaucoup d'intérêt puisqu'on voit qu'il existe une vraie diversité dans les pratiques des conseils de quartiers du 15<sup>ème</sup> arrondissement.

Il ne s'agit pas de dire qu'il faut homogénéiser tout cela mais simplement constater qu'il y a des choses très différentes. Par exemple, je vois que Louisa Ferhat me regarde, mais dans votre conseil de quartier il y a un groupe de travail qui a été proposé par une habitante autour des déchets polluants, je trouve que c'est une excellente idée. Chez Madame Bladier-Chassaigne, des conseillers de quartiers délégués ont été désignés sur différents domaines. Chez Monsieur Canal ce sont des commissions thématiques qui ont été créées. Encore une fois ce sont des initiatives qui, dans l'absolu peuvent être intéressantes. Simplement, ce que nous aimerions dire, c'est que ces diverses pratiques nécessitent une réflexion de notre part.

La loi Vaillant, la loi de 2002 est extrêmement large sur les possibilités ouvertes par les conseils de quartiers. A l'époque le législateur n'avait pas forcément l'idée de ce que deviendrait la démocratie locale, la démocratie participative. Cela nécessite de notre part, en tout cas une réflexion sur ce qu'on attend des conseils de quartiers, ce qu'on attend du CICA? Est-ce que l'on veut faire de l'information citoyenne? Est-ce que l'on veut faire de la co-décision? Est-ce qu'on veut engager des dépenses? Est- ce qu'on veut que des propositions émanent des habitants? Probablement tout cela à la fois mais tous ces objectifs que nous voulons atteindre nécessitent des dispositifs très différents.

C'est la raison pour laquelle, dans le prolongement de tous les efforts qui sont entrepris en ce moment par la Mairie de Paris, nous proposons qu'une mission soit constituée avec des élus de gauche, des élus de droite, avec des représentants d'associations, avec des experts, qu'une mission soit constituée dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement pour essayer de faire un certain nombre de préconisations, d'homogénéiser dans une certaine mesure les pratiques du 15<sup>ème</sup>. Voilà. J'en ai terminé Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire: Excusez-moi parce qu'il y a un temps de parole, normalement d'une minute. Monsieur Sarracani.

**Gérard Sarracani**: J'observe tout d'abord que sur le plan juridique ce vœu est contestable parce que les textes qui régissent actuellement les conseils de quartiers ainsi que le CICA n'autorisent pas la mise en place d'une co-décision

avec les habitants. Toutefois, c'est vrai que je crois qu'il serait utile, il serait même nécessaire, de créer les conditions d'une concertation approfondie avec les habitants du 15<sup>ème</sup>. C'est pourquoi je propose que notre Conseil attende le dépôt du rapport qui a été annoncé par l'adjoint en charge des associations à la Ville de Paris et qu'à ce moment-là nous organisions, que nous débattions, d'abord en CA CICA puis en Conseil d'arrondissement de ces propositions.

Monsieur le Maire: Oui, effectivement, je me souviens que l'adjoint chargé des associations nous avait proposé de nous envoyer un rapport sur lequel on pourrait discuter. Je pense qu'il y a des groupes de travail qui se réunissent, peut-être que certains d'entre vous y êtes associés, je ne sais pas ? Mais il est opportun, je pense, d'attendre d'avoir tous les éléments d'information, peut-être, pour évoquer ce vœu. On peut proposer le report du vœu, on ne le rejette pas complètement, c'est plutôt un report du vœu dans l'attente du rapport de Monsieur Bouakkaz qui nous l'avait quand même promis au début de la mandature.

Pour répondre alors à la proposition de Monsieur Sarracani, Monsieur Mouricou.

Philippe Mouricou: Oui, pour répondre à la proposition, bon, vous voulez attendre. Moi j'ai tendance à considérer que la démocratie participative c'est quelque chose qui doit aller du bas vers le haut donc on se plaint souvent que les décisions arrivent toutes ficelées de la Mairie de Paris, c'est l'occasion quand même de pouvoir influer sur le cours de nos travaux.

Donc voilà, c'est l'occasion un peu d'infléchir ou de participer à la réflexion qui est en train de se mener au niveau de la Mairie de Paris mais si Monsieur Sarracani préfère attendre que les choses nous arrivent toutes ficelées de la part de la Mairie de Paris, très bien, freinons des quatre fers. Je pense juste qu'il ne faudra pas s'étonner si cela ne correspond pas tout à fait à ce que l'on veut faire.

Monsieur le Maire : Monsieur Sarracani va répondre.

Gérard Sarracani: Monsieur le Maire, moi je ne souhaite qu'une chose c'est être associé à la réflexion, ce n'est pas le cas aujour d'hui. Cela fait six mois qu'apparemment des travaux sont en cours et jamais je n'ai été convié à une seule réunion.

Monsieur le Maire : Alors demandons à être associés effectivement à Monsieur Bouakkaz et dans l'attente nous reportons l'examen de ce vœu. Voilà la proposition de Monsieur Sarracani. On va le voter bien sûr.

Qui est pour ce vœu? Qui est contre? Abstention? Quand on évoque un vote, on vote. Il n'a pas été adopté du tout, qu'est-ce que vous me racontez? Pas du tout. Puisqu'il y a une interrogation sur le vote, le règlement intérieur dispose qu'il y a un vote de confirmation. Qui est pour? Qui est contre? Qui s'abstient? Personne. Il est rejeté.

Maintenant nous allons passer à la question restante puisqu'elle concerne le nouveau Necker. Là aussi je pense qu'il va falloir que la commission du règlement intérieur se penche un peu sur le sujet parce que, d'après notre règlement intérieur, je dois lire le texte de la question, ensuite y répondre. Le texte de la question est :

# 38. Question à Monsieur le Maire du 15<sup>ème</sup> arrondissement posée par les élus du groupe la Gauche concernant le projet du nouveau Necker.

Je veux bien répondre mais est-ce que vous souhaitez peut-être préciser votre question? A l'avenir je pense qu'il le faudra, parce qu'on dit dans le règlement intérieur qu'il faut présenter la question de façon succincte, le succinct effectivement doit être un tout petit peu plus développé que « concernant le projet du nouveau Necker ».

José Baghdad: Effectivement, sur cette question, nous apporterons à l'avenir des précisions plus importantes pour que vous puissiez répondre de manière très précise aux éléments que nous souhaitons mettre en évidence et nous nous excusons de ne pas avoir été assez précis sur cette fois.

Ceci étant dit, la question porte effectivement sur le projet du nouveau Necker. J'étais comme vous, et je vous en remercie Monsieur le Maire, avec Marie-Hélène Piétranico et Fatima Lalem, présents lors du comité de pilotage du nouveau Necker. Lors de cette réunion nous avons eu le sentiment qu'un certain nombre de réserves de votre part avaient été émises sur ce projet. Mon interprétation sur ces réserves, par rapport aux éléments que vous avez pu nous dire lors de ce comité de pilotage, était qu'à la fois la hauteur, l'architecture vous posaient problème et que vous vouliez revoir le projet, au moins sur ces points-là.

Ma deuxième impression était que, suivant les commentaires de l'architecte qui était présent lors de ce comité de pilotage, qui avait eu lecture, à priori avant,

de vos réserves, il indiquait qu'à la lecture de vos réserves vous remettiez en cause l'ensemble du projet.

Donc pour éclaircir les débats et pour que nous puissions avoir les informations nécessaires, j'aimerais connaître, Monsieur le Maire, la nature de ces réserves par rapport au projet du nouveau Necker.

Monsieur le Maire: On a un tout petit peu évoqué tout à l'heure cette question, donc je ne vais pas revenir sur la nécessité de concilier l'intérêt de la communauté médicale, qui est immense, notamment pour les enfants du 15 ème, de tout Paris, de la France et même d'au-delà et puis aussi la bonne insertion du bâtiment dans le site. Je ne vais pas re-détailler les permis de construire pour lesquels, je rappelle, j'ai donné un avis favorable avec ces réserves.

Les choses étant ce qu'elles sont, les permis de construire étant, pour ma part, accordés avec un avis favorable malgré les réserves, il est bien évident que maintenant nous nous situons dans le cadre d'une discussion sur laquelle on ne remettra en cause que ce qu'il est possible de remettre en cause pour ne pas entraver le bon développement du projet. Lors de la première réunion du comité de pilotage - pour laquelle je demande vraiment que les personnes qui ont été désignées soient présentes et pas d'autres - nous avons surtout écouté les représentants de l'hôpital Necker qui nous ont fait visiter le site, ce qui a duré fort longtemps, qui nous ont fait découvrir le power-point, les maquettes, etc ... ce qui a obéré la quasi-totalité de cette réunion.

Cette première réunion du comité de pilotage a été consacrée à la présentation du projet par les responsables de l'APHP.

La deuxième réunion, que j'ai demandée assez rapidement, aura pour objet justement de présenter les différentes propositions de façon plus concrète, qui peuvent être celles de notre majorité municipale. Cette réunion aura lieu d'ailleurs, très prochainement. Peut-être que vous n'avez pas encore reçu les convocations. La date a été choisie avec l'APHP parce que c'est vrai qu'il y a des médecins, des professeurs qui opèrent, qui ont de gros emplois du temps et cette fois-ci la date a été choisie avec l'APHP, c'est dans quelques jours. Je pense qu'il est opportun de pouvoir attendre cet échange avant de se prononcer complètement. On me confirme que cette réunion aura lieu le 4 décembre à 9 heures.

Je l'ai dit, vous étiez présents, je ne ralentirai pas et d'ailleurs en ai-je les moyens? Je ne ralentirai pas la marche des choses. Simplement, je veux être sûr que les engagements qu'a souscrits l'APHP, notamment lorsque j'ai rencontré au début de la mandature le Directeur général de l'Assistance Publique, seront bien inscrits dans le marbre et seront bien tenus de façon à permettre que cet hôpital fonctionne encore davantage au profit des habitants du quartier. Vous savez c'est mon seul souci, le reste est réalisé par d'autres. Ce que je peux apporter, moi en tant que Maire, c'est une amélioration pour les habitants du quartier.

Je me doute bien qu'en ce qui concerne la fonctionnalité de cet hôpital pour la communauté médicale, elle sera totale par rapport aux engagements et aux avis de la communauté médicale, des architectes, etc. Moi ce que je peux apporter en tant que Maire du  $15^{\grave{e}me}$  c'est de bien vérifier, d'une part, que tout ce que nous avons envisagé, peut-être d'autres choses encore, puissent être faites au profit des habitants du  $15^{\grave{e}me}$ , et elles sont nombreuses, sur ce point il y a eu de nombreuses avancées de l'APHP par apport à avant.

Je pense que j'ai eu raison de demander la mise en place de ce comité de pilotage et d'exprimer des réserves pour obtenir tout cela. Vous savez, je connais comme vous les architectes, ils considèrent qu'ils ont fait l'œuvre de leur vie. C'est toujours très difficile de discuter avec eux et de leur faire admettre un point de vue légèrement différent parfois. En tout cas nous avons déjà pu obtenir un certain nombre d'améliorations, c'est vrai, sur ce bâtiment. S'il est possible d'en obtenir d'autres sans que cela dénature le projet lui-même, et sans que cela en retarde la mise en œuvre, et bien, nous poserons les questions. Cela nécessite quand même, je crois, une discussion avec l'architecte qui peut, même s'il est un peu rétif à ce genre de concertation, chacun a sa personnalité, répondre au moins aux questions précises qui lui seront posées lors de la prochaine réunion du comité de pilotage. Voilà pour faire bref. Et aussi il y aura, Anne-Charlotte Buffeteau a raison de le rappeler, une présentation de ce projet de Necker devant le Conseil de quartier qui se réunit le 17 ou 18 décembre, par l'APHP. Je vous en prie Monsieur Mouricou.

José Baghdad: Cétait pour souligner que lors de ce comité de pilotage nous avions évoqué la possibilité, mais je crois que vous étiez parti à ce moment-là, de tenir un comité de pilotage plutôt en fin de journée à 18 heures pour faire en sorte que les personnes qui travaillent puissent y participer, la dernière fois j'ai assisté en prenant une journée de congé, je ne pourrai malheureusement pas y assister systématiquement en prenant une journée de congé et je crois que, à la

fois les personnels présents, la directrice, y étaient favorables et je crois qu'un certain nombre de collègues ici présents y étaient favorables.

Monsieur le Maire: Je sais mais Madame la Directrice de Necker m'a demandé vraiment de façon insistante de choisir la date par rapport au professeur qui était là, qui, notamment le matin où nous avons eu la première réunion du comité de pilotage, a dû renoncer à opérer et a différé son opération. C'est difficile par rapport à ce genre de demande de protester. C'est vraiment la date choisie par Necker mais je reformulerai la demande pour cela puisse avoir lieu plutôt en fin d'après-mi di de toute façon.

≈≈≈

Il y a quelques informations diverses, puisque nous avons épuisé notre ordre du jour, informations diverses qui vont être très brèves, oui d'ailleurs ce sont simplement les dates des conseils d'arrondissement et de Paris pour 2009 :

#### - Conseils d'arrondissement :

26 janvier,

02 mars.

30 mars.

04 mai.

25 mai.

(je précise tout de suite que celui-ci aura lieu deux semaines avant le Conseil de Paris car le lundi  $1^{\rm er}$  juin est le lundi de Pentecôte)

29 juin.

#### - Conseils de Paris :

02 - 03 février, 09 - 10 mars, 06 - 07 avril, 11 - 12 mai, 08 - 09 juin, 6 - 7 juillet.

≈≈≈

Quant aux conseils de quartiers vous pourrez en consulter les dates sur le site. Il y a parfois des petites modifications de dernière minute, notamment par rapport aux consultations puisqu'il y a un certain nombre de conseils de quartiers qui ont inscrit à l'ordre du jour la présentation de projets et cela nous amènera peut-être dans un cas ou deux à modifier les dates pour qu'évidemment les équipes qui doivent présenter les projets puissent bien être présentes.

Merci.

La séance est levée.

Le Maire du 15<sup>ème</sup> arrondissement

Philippe GOUJON Député de Paris

P.J.: Pièces annexes au procès-verbal relatives aux Permis de Construire Pasteur et Necker.



Philippe GOUJON

Député de Paris

Maire du 15<sup>ème</sup>

Paris, le 04/11/2008

NRéf: cab/ef

<u>Référence</u>: dossier N° PC 075 015 06 V 002901 Modificatif au PC 075 015 06 V 0029, délivré le 10/01/2007

Monsieur,

Vous m'avez adressé, en communication, un exemplaire du dossier de demande de modification de permis de construire présentée par :

Madame Alice DAUTRY Institut Pasteur 20-34, rue du Docteur Roux 75 015 Paris

Elle concerne la propriété sise :

205 au 221, rue de Vaugirard 31 au 43, rue des Volontaires 20 au 34, rue du Docteur Roux 75 015 Paris

Les travaux à exécuter ont pour objet : la modification partielle d'aspect extérieur et la création de plancher à rez-de-chaussée (25 m²) – SHON créée : 95 m² au lieu 70 m².

Je vous fais part de mon avis favorable avec réserves sur cette demande.

En effet, suite à l'étude de ce dossier et face à l'agrandissement de l'emprise de l'actuel « bloc chaufferie », je m'interroge sur un certain nombre de points concernant cet élément et son intégration dans le bâtiment existant:

- Toutes les solutions pour la localisation de la chaufferie ont-elles été explorées? Une autre implantation n'est-elle pas envisageable?
- D'autre part, la réalisation présentant un impact visuel important, d'autres possibilités ont-elles été envisagées en matière de type de matériaux et de traitement des couleurs ?

Par ailleurs, je souhaite que toutes les garanties soient apportées par l'Institut Pasteur s'agissant des nuisances sonores qui pourraient être occasionnées par la chaufferie, susceptibles de provoquer une gêne à l'égard des riverains.

Enfin, compte tenu des protections patrimoniales dont les bâtiments de l'Institut font l'objet, je m'en remets à l'avis de l'architecte des bâtiments de France s'agissant de l'intégration paysagère.

Les réserves que j'émets sur cette demande seront levées suite à l'avis de l'architecte des bâtiments de France, et lorsque toutes les garanties en matière de réduction des nuisances seront apportées par l'Institut.

Cet avis est émis sous réserve des conclusions techniques résultant de l'instruction du dossier par vos services.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Philippe GOUJON

Monsieur Francis Polizzi Sous-directeur du Permis de Construire 17, Boulevard Morland 75181 PARIS cedex 04

NRéf : cab/ef

Référence : dossier N° PC 075 015 06 V 002901 Modificatif au PC 075 015 06 V 0029, délivré le 10/01/2007



Philippe GOUJON

Député de Paris

Maire du 15ème

Paris, le 18/12/2008

NRéf: cab/ef

<u>Référence</u>: dossier N° PC 075 015 06 V 002901 Modificatif au PC 075 015 06 V 0029, délivré le 10/01/2007

Monsieur,

Vous m'avez adressé, en communication, un exemplaire du dossier déposé le 1/10/2008 référencé ci-dessus et complété le 20/11/2008 auprès de la Direction de l'Urbanisme, présenté par :

Madame Alice DAUTRY Institut Pasteur 20-34, rue du Docteur Roux 75 015 Paris

Il concerne la propriété sise :

205 au 221, rue de Vaugirard 31 au 43, rue des Volontaires 20 au 34, rue du Docteur Roux 75 015 Paris

Les documents complémentaires comprennent : une notice explicative et une notice de sécurité et d'accessibilité dénommée « PC 4a ».

Compte tenu des éléments qui m'ont été fournis et des engagements dont l'Institut Pasteur fait part dans son courrier d'accompagnement s'agissant notamment de la préparation du projet « en étroite concertation avec l'Architecte des Bâtiments de France », je vous fais part de mon avis favorable sur ces documents.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Philippe GOUJON

Monsieur Francis Polizzi Sous-directeur du Permis de Construire 17, Boulevard Morland 75181 PARIS cedex 04

### Philippe GOUJON

Député de Paris

Maire du 15<sup>ème</sup>

Paris, le 16/05/08

NRéf: cab/ef/1305087

Référence: dossier N° DP 075 015 08 V 0167

Objet: votre note du 16/04/2008

Monsieur,

Vous m'avez adressé, en communication, un exemplaire du dossier de demande de déclaration préalable de travaux présentée par :

Monsieur Didier Bourdon Assistance Publique-Hôpitaux de Paris 3, avenue Victoria 75 184 Paris Cedex 04

Concernant la propriété sise:

2 au 6, boulevard du Montparnasse 30, boulevard du Montparnasse 2 au 6, impasse de l'Enfant Jésus 2, place Camille Claudel 145 au 147B, rue de Sèvres 149 au 153, rue de Sèvres 144 au 146, rue de Vaugirard 130 au 142, rue du Cherche-Midi 75 015 Paris

Les travaux ont pour objet: le déplacement du portail de l'hôpital Necker, situé actuellement au 149 rue de Sèvres, avec reconstruction à l'identique sur la rue de Vaugirard.

Ces travaux s'apprécient au regard d'un ensemble de demandes sur lesquelles vous sollicitez également mon avis:

- La demande de permis de démolir n° 3 (PD 075 015 08 V 0004)
- La demande de permis de construire pour démontage et remontage de la Maison Texier (PC 075 015 08 V 0016)
- La demande de permis de construire modificatif du futur bâtiment de soins « Laennëc » (PC 075 015 06 V 003302)

Ils s'inscrivent dans le cadre du projet du nouvel hôpital Necker.

la concertation des différents acteurs ours architectural du nouvel hôpital

Or, il ressort de ce projet que la concertation des différents acteurs avant l'engagement du concours architectural du nouvel hôpital s'est révélée insuffisante, tout comme l'absence de réflexion en amont de l'ensemble du projet, dont la localisation, en face d'un monument historique, dénature les perspectives.

D'autre part, en l'espèce, la nature des travaux s'intègre peu dans le paysage urbain: la délocalisation du portail, élément patrimonial, s'effectue dans un site peu approprié, absent de sens historique.

Par ailleurs, bien conscient de la nécessité de donner à l'hôpital Necker les moyens d'assurer ses missions au service des malades, je vous fais part en conséquence de mon avis favorable avec réserve sur cette demande, compte tenu de l'absence de prise en compte patrimoniale du projet de déplacement du portail.

Cet avis sera complété au regard de la position globale que j'émettrai sur la totalité des demandes pour lesquelles je serai consulté.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Philippe Goujon

Monsieur Francis Polizzi Sous-directeur du Permis de Construire 17, Boulevard Morland 75181 PARIS cedex 04



#### Philippe GOUJON

Député de Paris

Maire du 15<sup>ème</sup>

Paris, le 26/05/08

NRéf: cab/ef/13050814

<u>Référence</u>: dossier N° PC 075 015 06 V 003302 - Permis de construire modificatif - bâtiment Laennec

Objet: votre note du 28/04/2008

Monsieur,

Vous m'avez adressé, en communication, un exemplaire des dossiers présentés par :

Monsieur Didier Bourdon Assistance Publique-Hôpitaux de Paris 3, avenue Victoria 75 184 Paris Cedex 04

Concernant la propriété sise:

2 au 6, boulevard du Montparnasse 30, boulevard du Montparnasse 2 au 6, impasse de l'Enfant Jésus 7, impasse de l'Enfant Jésus 2X, place Camille Claudel 145 au 147B, rue de Sèvres 149 au 153, rue de Sèvres 144 au 146, rue de Vaugirard 130 au 142, rue du Cherche-Midi 75 015 Paris

Ces dossiers concernent un ensemble de demandes qui s'inscrivent dans le cadre du projet du nouvel hôpital Necker, sur lesquelles vous sollicitez mon avis:

- La déclaration préalable de travaux pour le déplacement de l'hôpital Necker (DP 075 015 08 V 0167)
- La demande de permis de construire pour démontage et remontage de l'hôtel Texier (PC 075 015 06 V 0016)
- La demande de permis de démolir n° 3 (PD 075 015 08 V 0004)

Il ressort de ce projet une incorrection à deux égards :

du point de vue esthétique : la nature des travaux relatifs à l'ensemble du projet (déplacement du portail, construction du bâtiment Laennec, déconstruction et reconstruction de la Maison Texier), constitue une erreur d'appréciation ainsi qu'une perte notable au plan patrimonial et paysager. Il révèle à plusieurs égards une mauvaise intégration dans le paysage urbain. du point de vue de son emplacement : situé rue de Sèvres, dans la lignée des Invalides et face à l'Institut des jeunes aveugles, classé monument historique, le nouveau bâtiment Laennec bouche une perspective urbaine et paysagère. Le projet prévoit par ailleurs la disparition sur la rue de Sèvres de la maison Texier, bâtiment du 19ème siècle.

D'autre part, l'ensemble du projet a fait l'objet d'avis favorables de la part de mon prédécesseur René Galy-Dejean.

Pour ma part, je n'ai pas été informé en amont de la totalité des projets, ni consulté spécifiquement en la matière; il m'est par conséquent difficile de me prononcer en toute connaissance de cause.

L'ensemble du projet, compte tenu de son état d'avancement, me place donc devant le fait accompli, et m'oblige à émettre un avis dans un délai très court.

En conséquence, ce projet ne recueille en aucun cas mon agrément.

Cependant, compte tenu de l'intérêt qu'il présente pour la communauté hospitalière, j'émets un avis favorable avec les plus vives réserves quant à l'ensemble de ce projet.

Plus précisément, le projet relatif au bâtiment Laennec, profondément inesthétique, est en totale contradiction avec l'architecture environnante et dénature fortement le paysage urbain.

Je vous fais donc part de mes fortes réticences à l'égard de la construction de ce bâtiment.

Je souhaite par ailleurs que le nouveau bâtiment Laennec, dont le permis de construire modificatif fait état d'une meilleure intégration environnementale, soit exemplaire en matière de label Haute Qualité Environnementale.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Philippe Goujon

<u>Référence</u>: dossier N° PC 075 015 06 V 003302 - Permis de construire modificatif - bâtiment Laennec

Monsieur Francis Polizzi Sous-directeur du Permis de Construire 17, Boulevard Morland 75181 PARIS cedex 04

## Philippe GOUJON

Député de Paris

Maire du 15<sup>ème</sup>

Paris, le 26/05/08

NRéf: cab/ef/13050813

Référence : dossier N° PC 075 015 08 V 0016 - Permis de construire « Texier »

Objet: votre note du 28/04/2008

Monsieur,

Vous m'avez adressé, en communication, un exemplaire des dossiers présentés par :

Monsieur Didier Bourdon Assistance Publique-Hôpitaux de Paris 3, avenue Victoria 75 184 Paris Cedex 04

Concernant la propriété sise:

2 au 6, boulevard du Montparnasse 30, boulevard du Montparnasse 2 au 6, impasse de l'Enfant Jésus 7, impasse de l'Enfant Jésus 2X, place Camille Claudel 145 au 147B, rue de Sèvres 149 au 153, rue de Sèvres 144 au 146, rue de Vaugirard 130 au 142, rue du Cherche-Midi 75 015 Paris

Ces dossiers concernent un ensemble de demandes qui s'inscrivent dans le cadre du projet du nouvel hôpital Necker, sur lesquelles vous sollicitez mon avis:

- La déclaration préalable de travaux pour le déplacement de l'hôpital Necker (DP 075 015 08 V 0167)
- La demande de permis de construire modificatif du futur bâtiment de soins « Laennec » (PC 075 015 06 V 003302)
- La demande de permis de démolir n° 3 (PD 075 015 08 V 0004)

Il ressort de ce projet une incorrection à deux égards :

- du point de vue esthétique : la nature des travaux relatifs à l'ensemble du projet (déplacement du portail, construction du bâtiment Laennec, déconstruction et reconstruction de la Maison Texier), constitue une erreur d'appréciation ainsi qu'une perte notable au plan patrimonial et paysager. Il révèle à plusieurs égards une mauvaise intégration dans le paysage urbain. du point de vue de son emplacement : situé rue de Sèvres, dans la lignée des Invalides et face à l'Institut des jeunes aveugles, classé monument historique, le nouveau bâtiment Laennec bouche une perspective urbaine et paysagère. Le projet prévoit par ailleurs la disparition sur la rue de Sèvres de la maison Texier, bâtiment du 19ème siècle.

D'autre part, l'ensemble du projet a fait l'objet d'un avis favorable de la part de mon prédécesseur René Galy-Dejean.

Pour ma part, je n'ai pas été informé en amont de la totalité des projets, ni consulté spécifiquement en la matière; il m'est par conséquent difficile de me prononcer en toute connaissance de cause.

L'ensemble du projet, compte tenu de son état d'avancement, me place donc devant le fait accompli, et m'oblige à émettre un avis dans un délai très court.

En conséquence, ce projet ne recueille en aucun cas mon agrément.

Cependant, compte tenu de l'intérêt qu'il présente pour la communauté hospitalière, j'émets un avis favorable avec les plus vives réserves quant à l'ensemble de ce projet.

Dans ces conditions, et plus précisément sur la demande relative au permis de construire impliquant le déplacement de l'hôtel Texier par déconstruction et reconstruction, je souhaite des garanties absolues quant à la reconstruction à l'identique du bâtiment, dans l'enceinte de l'hôpital.

Je souhaiterais également avoir communication du calendrier des travaux. Il est bien évident que maintenir l'hôtel Texier à sa place initiale aurait été la solution idéale, afin de conserver une unité paysagère. Cette nécessité d'unité architecturale a par ailleurs été vivement rappelée par les associations de défense du patrimoine, qui se sont unanimement prononcées sur ce sujet.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Philippe Goujon

Référence : dossier N° PC 075 015 08 V 0016 - Permis de construire « Texier »

Monsieur Francis Polizzi Sous-directeur du Permis de Construire 17, Boulevard Morland 75181 PARIS cedex 04 Philippe GOUJON

Paris, le 26/05/08

Député de Paris

Maire du 15<sup>ème</sup>

NRéf: cab/ef/13050815

Référence: dossier N° PD 075 015 08 V 0004 - Permis de démolir n°3

**Objet:** votre note du 28/04/2008

Monsieur,

Vous m'avez adressé, en communication, un exemplaire des dossiers présentés par :

Monsieur Didier Bourdon Assistance Publique-Hôpitaux de Paris 3, avenue Victoria 75 184 Paris Cedex 04

Concernant la propriété sise:

2 au 6, boulevard du Montparnasse 30, boulevard du Montparnasse 2 au 6, impasse de l'Enfant Jésus 7, impasse de l'Enfant Jésus 2X, place Camille Claudel 145 au 147B, rue de Sèvres 149 au 153, rue de Sèvres 144 au 146, rue de Vaugirard 130 au 142, rue du Cherche-Midi 75 015 Paris

Ces dossiers concernent un ensemble de demandes qui s'inscrivent dans le cadre du projet du nouvel hôpital Necker, sur lesquelles vous sollicitez mon avis:

- La déclaration préalable de travaux pour le déplacement de l'hôpital Necker (DP 075 015 08 V 0167)
- La demande de permis de construire pour démontage et remontage de l'hôtel Texier (PC 075 015 06 V 0016)
- La demande de permis de construire modificatif du futur bâtiment de soins « Laennec » (PC 075 015 06 V 003302)

Il ressort de ce projet une incorrection à deux égards :

 du point de vue esthétique: la nature des travaux relatifs à l'ensemble du projet (déplacement du portail, construction du bâtiment Laennec, déconstruction et reconstruction de la Maison Texier), constitue une erreur d'appréciation ainsi qu'une perte notable au plan patrimonial et paysager. Il révèle à plusieurs égards une mauvaise intégration dans le paysage urbain.  du point de vue de son emplacement : situé rue de Sèvres, dans la lignée des Invalides et face à l'Institut des jeunes aveugles, classé monument historique, le nouveau bâtiment Laennec bouche une perspective urbaine et paysagère. Le projet prévoit par ailleurs la disparition sur la rue de Sèvres de la maison Texier, bâtiment du 19ème siècle.

D'autre part, l'ensemble du projet a fait l'objet d'avis favorables de la part de mon prédécesseur René Galy-Dejean.

Pour ma part, je n'ai pas été informé en amont de la totalité des projets, ni consulté spécifiquement en la matière; il m'est par conséquent difficile de me prononcer en toute connaissance de cause.

L'ensemble du projet, compte tenu de son état d'avancement, me place donc devant le fait accompli, et m'oblige à émettre un avis dans un délai très court.

En conséquence, ce projet ne recueille en aucun cas mon agrément.

Cependant, compte tenu de l'intérêt qu'il présente pour la communauté hospitalière, j'émets un avis favorable avec les plus vives réserves quant à l'ensemble de ce projet.

Les démolitions objet du présent permis font pour ma part l'objet de réserves, dans la mesure où les travaux afférents sous-tendent la fermeture de l'angle paysager de la rue de Sèvres et du boulevard du Montparnasse, ainsi que l'asphyxie de la place Léon Paul Fargue.

Je déplore par ailleurs la disparition de ces bâtiments qui auraient pu faire l'objet d'une réhabilitation, compte tenu de leur emplacement en face de l'Institut des jeunes aveugles, classé monument historique.

Enfin, je m'interroge sur les nuisances susceptibles d'être occasionnées pour les riverains, s'agissant de la présence d'une rampe d'accès au parking souterrain au devant des façades du square du Croisic.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Philippe Goujon

Référence : dossier N° PD 075 015 08 V 0004 - Permis de démolir n°3

Monsieur Francis Polizzi Sous-directeur du Permis de Construire 17, Boulevard Morland 75181 PARIS cedex 04